

Les Echos

MERCREDI 6 MAI 2020

Charles Platiau/Reuters



Gouvernance Arnaud Lagardère remporte son bras de fer avec le fonds Amber // P. 23

Exclusif La photo satellite pessimiste de la production industrielle mondiale // P. 16

Chine : la montée des soupçons



- La propagande chinoise braque les Occidentaux qui réclament une enquête sur l'émergence du Covid-19.
- Le régime s'inquiète d'une hostilité généralisée qui risque de remettre en cause ses plans d'investissements.
- Reportage à Pékin sur un déconfinement sous haute surveillance. // PAGES 6-7, L'ENQUÊTE PAGE 13 ET L'ÉDITORIAL DE LUCIE ROBEQUAIN PAGE 14

Une statue de Mao à Wuhan, épicentre de l'épidémie de Covid-19 en Chine.

Ally Song/Reuters

Les Echos

SUR



DOMINIQUE SEUX
DANS « L'ÉDITO ÉCO »
À 7H45
DU LUNDI AU VENDREDI

M 00104 - 506 - F: 2,90 €



ISSN0153.4831 113^e ANNÉE
NUMÉRO 23194 PAGES

Antilles Réunion 4,10 €. Belgique 3,50 €. Espagne 4,40 €. Grande-Bretagne 3€80. Grèce 4,20 €. Italie 4,40 €. Luxembourg 3,80 €. Maroc 31 DH. Suisse 5,90 FS. Tunisie 5,00 TND. Zone CFA 3100 CFA.

Des propositions qui relancent le débat sur le temps de travail

SOCIAL L'Institut Montaigne publie ce mercredi un long argumentaire en faveur d'une augmentation du temps de travail, un mois après la fin de non-recevoir de la CFDT au Medef sur le sujet. Pour le centre de réflexion libéral, il est indispensable d'en passer par là pour conforter la reprise. Il ne préconise pas un retour aux 39 heures pour tous mais soumet une dizaine de propositions qui risquent de faire réagir : suppression du jeudi de l'Ascension férié, de la première semaine des congés de la Toussaint, rémunération différée des heures sup ou encore réduction temporaire des RTT dans la fonction publique. // **PAGE 4**

Face à la crise, BNP Paribas prépare un plan d'économies

BANQUE BNP Paribas a résisté au premier trimestre, publiant mardi un bénéfice net de 1,3 milliard d'euros, en chute de 33 % sur un an, mais supérieur aux attentes. La première banque de la zone euro par les actifs est néanmoins touchée par la crise du Covid-19 et annonce entre 300 et 500 millions d'euros d'économies supplémentaires. Elle a passé 502 millions d'euros de provisions pour faire face à une hausse prévisible du coût du risque. Dans le même temps, l'extrême volatilité des marchés à la fin mars a causé des dégâts dans ses métiers de dérivés d'actions. // **PAGE 25**
ET « CRIBLE » PAGE 32

BCE : les juges allemands font trembler l'Europe



POLITIQUE MONÉTAIRE Coup de tonnerre sur la Banque centrale européenne. Accusant cette dernière d'avoir outrepassé son mandat, la Cour constitutionnelle allemande lui a lancé un ultimatum. Elle lui a laissé trois mois pour justifier que son programme d'achats de dette d'Etat, auquel elle a déjà consacré 2.700 milliards d'euros, était bien proportionné par rap-

port aux effets négatifs sur l'économie, et notamment sur l'épargne. Faute de quoi la Bundesbank ne pourra plus participer au programme d'achats. Cette décision, qui s'oppose à un jugement de la Cour de justice européenne, place la BCE dans une position délicate. Et met à mal la solidité de la zone euro. // **PAGES 26-27**
ET « CRIBLE » PAGE 32



Le progrès a-t-il encore un avenir ?

L'analyse de
Sophie Amsili

Promesse de bienfaits pour les générations futures, l'idée de progrès ne semble plus faire rêver, écrit Sophie Amsili. La « pause » économique imposée par le confinement est l'occasion de remettre à plat ce qui est utile à notre société et de redéfinir un avenir commun profitable à tous. // **PAGE 9**

CORONAVIRUS

Déconfinement : le chef de l'Etat monte en première ligne pour tenter de rassurer

- Pour apaiser les inquiétudes à quelques jours du début du déconfinement, Emmanuel Macron s'est invité mardi dans une école, quitte à adopter à nouveau un ton différent de son Premier ministre.
- Il remonte publiquement au créneau avant d'arrêter les dernières modalités du déconfinement.

POLITIQUE

Grégoire Poussielgue
@Poussielgue

Une école tranquille de Poissy, dans les Yvelines, avec des élèves (ceux dont les parents sont notamment soignants) et des professeurs, pour illustrer un retour à la normale qui sera très progressif. A l'occasion de l'un de ses rares déplacements depuis le début du confinement, Emmanuel Macron a choisi la question du retour à l'école – celle que redoutent le plus les Français et les élus – pour monter en première ligne sur l'étape suivante : le déconfinement. Alors que l'échéance approche à grands pas, il doit tenter de rassurer des Français dont l'inquiétude reste au plus haut.

D'ici jeudi, le chef de l'Etat présidera un Conseil de défense qui arrêtera les dernières modalités du déconfinement. Elles seront rendues publiques dans la foulée par Edouard Philippe. « Je ne sais pas dire combien de temps on va devoir vivre avec le virus, je ne sais pas vous dire quand il y aura un traitement et un vaccin, je sais simplement dire que la vie de la nation en confinement est impossible dans la durée », a souligné Emmanuel Macron à l'occasion d'une visioconférence avec des

« Je ne sais pas dire combien de temps on va devoir vivre avec le virus, [...] je sais simplement dire que la vie de la nation en confinement est impossible dans la durée. »

EMMANUEL MACRON

maires des Yvelines. La veille, devant le Sénat, le Premier ministre avait évoqué à plusieurs reprises le « moment critique » que traverse actuellement le pays, qui s'apprête à faire un saut dans le vide. C'est au cours des trois semaines qui suivront le 11 mai que l'exécutif pourra juger si l'épidémie est maîtrisée et ouvrir – si c'est le cas – une nouvelle phase de déconfinement.

Saut dans le vide

La date du 11 mai est une libération pour les Français, confinés depuis plus de sept semaines. Elle est aussi un saut dans le vide et une source d'inquiétude et ils le font savoir. Selon le baromètre quotidien Covidirect réalisé par OpinionWay pour « Les Echos », la défiance des Français envers l'exécutif dans la gestion de la crise a atteint mardi un nouveau plus haut depuis le début, à 60 %. « Les Français ont un sentiment de couacs et de tromperies, et c'est ce qui les inquiète le plus », analyse Frédéric Dabi, directeur du département opinion et stratégies d'entreprise à l'Ifop. Si le plan de déconfinement a été approuvé sans surprise à l'Assemblée, il a été rejeté par le Sénat, où la droite est majoritaire.

Les maires ne cachent pas leurs critiques tandis que les oppositions donnent de la voix de plus en plus fort. Après la visite de Poissy, Jean-Luc Mélenchon a dénoncé un Emmanuel Macron « définitivement hors sol de la réalité ». « Il n'a aucune idée de l'angoisse des parents et des enseignants. Il ne comprend pas pourquoi ce 11 mai ressemble à une roulette russe », a-t-il écrit sur Twitter, le leader de La France insoumise.

Entre Emmanuel Macron et Edouard Philippe, les rôles sont, sur le papier, strictement partagés : le premier impulse et le second, avec le « monsieur Déconfinement », Jean Castex, met en œuvre. Mais, dans cette période délicate, les erreurs se paient cher et l'opinion a parfois un sentiment de confusion. « Malgré un ton empreint de modestie et très péda-



Emmanuel Macron devant les élèves de l'école élémentaire Pierre-Ronsard à Poissy, mardi. Photo Ian Langdon/Pool/AFP

gogue, Edouard Philippe ne réussit pas à lever les inquiétudes des Français sur le fond. Cela incite Emmanuel Macron à s'exprimer », estime, de son côté, Chloé Morin, chercheuse à la Fondation Jean-Jaurès. Ce qu'il a fait mardi à Poissy, où il a multiplié les propos rassurants.

Des tensions

Entre les deux têtes de l'exécutif, la réalité du terrain est plus nuancée que sur le papier, avec des différends et des tensions. La semaine dernière, Emmanuel Macron a fait savoir son désaccord à la suite du refus d'Edouard Philippe d'accor-

der un délai de 24 heures aux députés pour voter le plan de déconfinement. Mardi, Emmanuel Macron a estimé qu'il n'utilisait pas ces « grands mots » comme parler du risque d'« effondrement » du pays, comme l'avait fait Edouard Philippe la semaine dernière. L'opposition s'est engouffrée dans la brèche. « Le président de la République ne vous aide pas. Au contraire, par ses prises de position pour le moins évolutives, il vous affaiblit à chacune de ses interventions », a lancé Christian Jacob, le président de LR, lors des questions au gouvernement, en s'adressant à Edouard Philippe. ■

Macron-Philippe : le rouge et le noir

Le chef de l'Etat tient un registre positif qui se démarque de celui de son Premier ministre. Fin du mythe de la feuille de cigarette.

LE FAIT DU JOUR POLITIQUE
Cécile Cornudet



Comme un cri du cœur. « Vous craignez l'écroulement économique ? » interroge le journaliste en reprenant l'expression d'Edouard Philippe. « Non, je n'ai pas ces grands mots », répond Emmanuel Macron, confirmant en un souffle qu'il a arrêté la « feuille de cigarette », l'expression qui symbolisait la fusion avec son Premier ministre. Que la fusion soit fiction n'étonne guère. Que le chef de l'Etat ait besoin de le montrer dit autre chose. Le souci de l'après sans doute, de sa relation forcément privilégiée avec les Français. Quand l'angoisse monte avant le déconfinement, Emmanuel Macron veut être celui qui rassure, discours positif, et montre le bout du tunnel. « On a su répondre à la crise », « le confinement a réussi », insiste-t-il, encourageant chaque catégorie de personnels sur l'air de « on va y arriver ». Etre le messager des bonnes nouvelles, ou plutôt des moins mauvaises, quand Edouard Philippe est de fait transformé en oiseau de mauvais augure : le 11 mai n'est pas certain, il y a aura des sanctions, attention au relâchement... Le rouge et le noir. Emmanuel Macron

a beaucoup loué l'inversion de la hiérarchie sociale révélée par la crise, invisibles devenus des « héros » de première ligne. En politique, le mouvement est moins facile à accepter. Premier ministre placé en première ligne de par sa fonction : un tel moment valorise l'exécution, il en a la charge. Les Français ont l'impudence de le remarquer. Emmanuel Macron perd 6 points de bonnes opinions (à 40 %) chez Ifop - « Paris Match » quand Edouard Philippe en gagne 3 (à 46 %). Un Premier ministre ne devrait pas être en première ligne ? Ou alors pour porter le poids des « ratés » de la crise, selon le mot du président. La distance qu'on nous montre entre les deux têtes de l'exécutif a deux explications possibles. Soit Emmanuel Macron engage une opération consistant à charger Edouard Philippe pour mieux se sauver lui-même quand sonnera l'heure des comptes. Il organise sa « déresponsabilisation », selon le terme en vogue. Soit il tente de contrer une ambition naissante chez Edouard Philippe que les proches du président sont de plus en plus nombreux à vouloir voir. N'a-t-il pas fermé la porte à un aménagement de la responsabilité pénale des élus que poussaient le président et une partie de la majorité, souligne l'un d'eux ? Les jours heureux ne sont plus. ccornudet@lesechos.fr

« Prudence » pour la réouverture des écoles

L'heure n'est plus à ouvrir coûte que coûte les écoles à partir du 11 mai mais à s'armer de « prudence », selon Emmanuel Macron. A Poissy, le chef de l'Etat a tenté de rassurer les maires. Et dit aux enseignants inquiets que leur retour dans les établissements se ferait « calmement », « dans le dialogue ».

Marie-Christine Corbier
@mccorbier

Rassurer les maires, les enseignants, les parents. C'est ce qu'a tenté de faire, mardi, Emmanuel Macron, à l'occasion d'une visite dans une école de Poissy (Yvelines) au côté de Jean-Michel Blanquer. Pour l'exécutif, le déconfinement scolaire est aussi prioritaire – pour la reprise économique – qu'explosif, au vu du bras de fer entamé avec les maires et les syndicats enseignants, sans compter les réticences de nombreux parents.

Le chef de l'Etat a d'abord voulu faire retomber la pression autour de cette date du 11 mai qu'il avait lui-même fixée pour la réouverture des écoles. « Mon objectif, ce n'est pas combien d'écoles [vont rouvrir], c'est

que tous les enfants qui ont besoin de revenir à l'école parce qu'ils sont décrocheurs, parce qu'ils sont dans des familles qui n'arrivent pas bien à les aider, parce que l'enseignement à distance n'est pas adapté, parce que les parents doivent retravailler, puissent trouver une école ouverte avec un temps aménagé », a-t-il souligné.

Le propos tranche avec l'affirmation, le week-end dernier, du ministre de l'Education. La « grande majorité » des écoles rouvrira à partir du 11 mai, avait affirmé Jean-Michel Blanquer, qui en faisait « une question d'honneur ». Une remarque jugée « grandiloquente » par certains syndicats d'enseignants. Le ton d'Emmanuel Macron est désormais tout autre : « Je veux plutôt une bonne rentrée qu'une rentrée en nombre », a-t-il insisté.

Règles sanitaires strictes

Il faut dire qu'entre-temps, les maires se sont fait entendre. Aux élus qui ont expliqué qu'ils étaient incapables de rouvrir les écoles faute de pouvoir respecter les règles sanitaires très strictes, Emmanuel Macron a dit ne pas vouloir les contraindre. « On doit rouvrir avec des incertitudes », en étant « très prudent », a-t-il indiqué, affirmant comprendre « l'angoisse des maires ». Il faut,

selon lui, « leur laisser le temps de bien faire ». Il a cité tel maire qui rouvrira ses écoles le 12, tel autre le 14. L'important est, à ses yeux, que la réouverture se fasse de manière « concertée » avec les directeurs d'école et les enseignants.

Les règles ne sont pas claires concernant la responsabilité des maires qui auraient à organiser des activités sportives, civiques ou culturelles.

Aux enseignants, qu'il a remerciés de manière appuyée pour « leur travail considérable », il a promis de ne « jamais (les) mettre en situation de danger » lorsqu'ils viennent travailler. « La clé », selon Emmanuel Macron qui dit avoir compris « leurs réticences », c'est une reprise « bien organisée avec les directeurs d'école et les élus » qui se fera « dans le dialogue », « calmement ». « Si les conditions ne sont pas remplies, on ne leur dira jamais d'y aller », a-t-il assuré. Cette école de l'après-11 mai n'aura rien à voir avec celle d'avant. Comme

l'avait indiqué Jean-Michel Blanquer, les élèves seront soit dans la classe en petits groupes, soit dans un temps d'étude dans leur école, soit dans des locaux communaux pour des actions de sport, civisme ou culture. « On a à organiser une vie pédagogique mais non scolaire », a affirmé le chef de l'Etat en reprenant les idées avancées par Jean-Michel Blanquer. Les élèves qui ne pourront pas tous être en classe en même temps avec leur enseignant seront pris en charge par des « acteurs sportifs et culturels », dans des salles communales ou des gymnases.

Mais, pour l'instant, les règles ne sont pas claires concernant la responsabilité des maires qui auraient à organiser ces activités sportives, civiques ou culturelles. Et c'est bien là que le bât blesse. « Sur ces temps scolaires nouveaux, on est dans une zone intermédiaire sur le plan juridique qui est totalement inédite, confiait Jean-Luc Moudenc, maire LR de Toulouse et président de France urbaine – qui réunit les grandes villes de France –, juste avant l'inter-vention d'Emmanuel Macron. Si la doctrine des responsabilités n'est pas clarifiée, c'est l'Education nationale qui se débrouillera avec ses personnels et ses locaux pour organiser ce type d'activité. » ■

« Il ne faut pas que le chômage partiel se retourne contre l'intérêt du pays »

- L'ancien ministre du Budget et du Travail prépare pour LR un projet de plan de relance de l'économie française.
- Il estime que celui-ci ne peut attendre et devrait mobiliser une enveloppe équivalente à 10 % du PIB.

Propos recueillis par
Pierre-Alain Furbury
@paFurbury
et **Renaud Honoré**
@r_honore

Bruno Le Maire estime que le plan de relance ne doit pas intervenir avant la rentrée. Jugez-vous cette échéance trop lointaine ?

Il faut aller plus vite, c'est indéniable. Le premier plan de relance nécessaire, c'est déjà de rétablir la confiance. Elle est mise à mal par les ordres et les contre-ordres technocratiques qu'on entend sur le déconfinement. Dès lundi, il faudra soutenir le retour au travail des entreprises sans attendre. Temporiser serait dangereux pour la viabilité de la reprise. Et ce d'autant plus que l'économie française a été la plus touchée en Europe par la crise, qui a été abordée dans une situation de faiblesse relative, avec des finances publiques et une situation du marché du travail plus dégradées qu'ailleurs.

Ce coup de frein plus prononcé en France peut-il s'expliquer par certains dispositifs mis en place par Bercy, comme le chômage partiel, plus généreux qu'ailleurs en Europe ?

Ce dispositif de chômage partiel est une bonne chose et il a sans doute facilité le confinement des Français. Mais il ne faut pas que cela se retourne contre l'intérêt national. Celui-ci passe par le retour des Français au travail. Faisons attention à ce que ce chômage partiel ne se transforme pas en trappe à chômage réel. On sent parfois la tentation pour certaines entreprises de se reposer sur ce dispositif, tandis que certains salariés pourraient vouloir retarder leur retour au travail tant qu'on n'aurait pas atteint un risque zéro. Mais le risque zéro n'existe pas, au contraire du risque social. Si le chômage partiel est un filet de sécurité, la reprise ne doit pas se prendre dans les mailles du filet.

« Je crois à l'augmentation des recettes fiscales par l'activité, pas par le concours Lépine des nouveaux impôts et des taux. »

ÉRIC WOERTH
Président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale



Sebastien Bozon/AFIP

Que préconisez-vous pour le plan de relance ?

Il faut consacrer une enveloppe budgétaire conséquente, à hauteur de la crise sans précédent que nous traversons. Le plan de soutien du gouvernement représente 110 milliards d'euros, et il sera sans doute nécessaire d'en consacrer autant à la relance pour atteindre, au total, une somme équivalente à 10 % du PIB, qui me semble être un bon ordre de grandeur.

A quoi ces sommes doivent-elles être utilisées ?

Ce plan doit notamment servir à financer la reprise de l'emploi. Je propose ainsi qu'on réduise progressivement la couverture du chômage partiel et qu'en contrepartie, on allège puissamment pendant plusieurs mois les charges patronales. Cela doit permettre un retour massif au travail de personnes en chômage partiel. Il faut également impérativement un dispositif spécifique pour les jeunes qui vont arriver sur le marché du travail et ne doivent pas être une génération sacrifiée. On pourrait imaginer un dispositif « zéro

charges » employeur pendant deux ans pour les jeunes diplômés.

Comment faire pour relancer une consommation atone ?

Plusieurs leviers peuvent être actionnés, dont certains ne coûtent pas d'argent. C'est notamment le cas de l'ouverture des magasins le dimanche, qui permettrait aux commerçants de rattraper une partie du temps perdu. Un assouplissement des périodes de soldes pourrait aussi être utile.

Par ailleurs, on peut recourir à de l'argent public pour stimuler la consommation dans des secteurs sinistrés. Je pense à des systèmes déjà utilisés, comme la prime à la casse ou à la conversion pour la filière automobile, avec des critères environnementaux. Une baisse de TVA ciblée me paraît également nécessaire, pour l'hôtellerie ou la restauration. Cela ne fera pas baisser les prix, mais leur permettra d'amortir le choc en grossissant leurs marges. Enfin, pour quoi ne pas expérimenter des coupes de réduction distribués par l'Etat ou les collectivités locales, en faveur de secteurs spécifiques ?

Le plan de relance doit-il aussi concerner l'offre ?

Cette crise est inédite en cela qu'elle touche aussi bien l'offre que la demande. Le soutien à la production doit s'organiser à travers des apports en capital réalisés par l'Etat et les régions en faveur des petites entreprises. Ce serait une aide ponctuelle, l'Etat ayant vocation à en sortir. Il faut également aller beaucoup plus loin sur l'annulation des charges sociales et fiscales. Le gouvernement s'est refusé pendant des semaines à le confirmer, rajoutant de l'incertitude pour les entreprises à un moment où elles n'en avaient pas besoin. Il est en train de changer de pied, mais un peu tard. Il faut aller beaucoup plus loin, et élargir ces annulations à toutes les entreprises qui ont perdu de 50 à 70 % de leur activité pendant le confinement.

La baisse des impôts de production s'impose-t-elle dans ce contexte ?

Leur suppression ne va pas se faire du jour au lendemain. Mais il faut exposer une stratégie claire qui trace un chemin pour une réduction

progressive de ces impôts, notamment dans l'industrie. L'Etat doit définir un calendrier et une méthode pour aboutir à cet objectif, en concertation avec les collectivités locales.

Pour faciliter la reprise, faut-il alléger les contraintes environnementales ?

Ce ne sont pas des contraintes, ce sont des impératifs. Il faut s'appuyer sur ces impératifs pour en faire des forces. La rénovation thermique des bâtiments ou la transformation du parc automobile sont des formules qui ont bien marché et qui ont un potentiel gigantesque. De ce point de vue, la crise est une chance.

Les Français devront-ils travailler plus ?

C'est un débat polémique. Mais si l'on veut financer notre modèle social, il faut faire en sorte que la France accumule globalement plus d'heures de travail. C'est une réorganisation générale, pas seulement la question de la semaine ou de la journée. Cette crise, que nous avons abordée avec un chômage de

« Il faut aller beaucoup plus loin sur l'annulation des charges sociales et fiscales. »

masse, le montre : on rentre trop tard sur le marché du travail et on en sort trop tôt. D'une certaine manière, d'ailleurs, les grands pays qui affichaient une puissance économique et financière plus grande résistent mieux à ce virus. Ils ont développé plus d'« anticorps » et sont plus résistants.

Pourra-t-on réellement éviter des hausses d'impôts ?

Pour moi, augmenter les impôts est une option interdite. Nous l'avons essayé en 2010 et ça n'a pas marché. La France est déjà le pays le plus fiscalisé de la planète et je ne suis pas très fier de ce titre-là de champion du monde. Je crois, au contraire, à l'augmentation des recettes fiscales par l'activité, pas par le concours Lépine des nouveaux impôts et des taux. Cette crise, c'est aussi savoir alléger le fardeau bureaucratique car il crée de la dépense et entrave la création de richesses...

Le déconfinement préparé par l'exécutif donne lieu à beaucoup de polémiques. A quoi l'attribuez-vous ?

Probablement à un manque d'expérience et à une prise en compte tardive des enjeux. L'expression du gouvernement a été souvent cacophonique plutôt que symphonique. L'affaire des masques a été symbolique de la rupture de confiance avec l'opinion. Il faut un sursaut. On ne peut pas avoir une défiance à l'égard de la parole politique plus forte qu'ailleurs et, en même temps, un pays qui redémarre moins vite et considère qu'il peut supporter une récession plus forte que d'autres pays. C'est aussi la raison pour laquelle il ne peut pas y avoir un plan de relance économique sans dimension sociale. Il faut rétablir l'égalité des chances entre les Français et entre les territoires. Chacun est responsable de lui-même, mais la méritocratie ne fonctionne que si on est à égalité quelle que soit son origine sociale.



L'intégralité de l'interview sur lesechos.fr

Les appels pour une relance économique « verte » se multiplient

ENVIRONNEMENT

Contrairement à 2008, des grands patrons d'entreprises et des sociétés de la finance plaident désormais pour une après-crise plus soucieuse d'environnement.

Muryel Jacque
@MuryelJacque

Dans la vision de l'après-crise, on est pour l'heure bien loin de 2008. A l'exception de quelques voix appelant à repousser des normes environnementales ou décaler l'applica-

tion des lois soucieuses d'écologie, les appels se multiplient pour que la relance post-coronavirus soit verte.

Cette semaine, une cinquantaine de dirigeants de la banque et de l'assurance ont rejoint l'alliance pour une relance verte lancée par l'écologiste Pascal Canfin, président de la commission de l'Environnement du Parlement européen. Parmi lesquels les français BNP Paribas AM, Amundi, AXA, qui rejoignent Renault, Veolia, la RATP. L'eurodéputé explique qu'il est d'autant plus important de travailler avec ces acteurs que la transition vers la neutralité climatique implique que des investissements majeurs. « On ne pourra pas limiter le réchauffement climatique bien en deçà de 2 degrés sans que les banques et les

gérants d'actifs alignent leurs portefeuilles sur cet objectif », estime-t-il.

« Plus de cohérence »

La centaine de patrons d'entreprises françaises qui a signé ce week-end une tribune dans « Le Monde » ne dit pas autre chose. Ils plaident pour que les moyens financiers qui seront mobilisés pour la relance économique soient un « accélérateur d'une relance verte ». S'il salue ce mouvement des grands patrons, le député écologiste Matthieu Orphelin (ex-LREM) appelle les entreprises « à plus de cohérence ». Il relève que des signataires appartiennent à l'Afep, qui a réclamé un délai sur des futures réglementations environnementales. « Il faut maintenant traduire les mots en actes forts », assène-t-il.

Auditionné jeudi avec Elisabeth Borne par les sénateurs, le ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Le Maire a assuré que l'économie française devait être « la pre-

Selon Bruno Le Maire l'économie française devra être « la première économie décarbonée d'Europe ».

mière économie décarbonée d'Europe ». La ministre de la Transition écologique a, elle, reconnu qu'« on ne devait pas reproduire les erreurs du passé », rappelant qu'en

2008, l'écologie avait été « la grande perdante » de la crise.

Dans le plan de relance de 26 milliards d'euros annoncé cette année-là, une partie des montants a été consacrée à des activités pro-climat et les entreprises publiques ont été mises à contribution avec des investissements favorables au climat. Mais souligne l'ACE, un think tank sur le climat, « leur contribution réelle s'est avérée quatre fois plus faible que prévu. Surtout, ces montants ponctuels restent faibles au regard des investissements supplémentaires nécessaires pour tenir les objectifs climatiques de la France estimés entre 15 et 18 milliards par an ».

Or, des plans massifs d'investissements publics verts seraient bien le moyen le plus efficace pour relancer

les économies touchées par le virus et pour lutter contre le dérèglement climatique. C'est ce que démontrent les résultats d'une enquête réalisée par des économistes de renom (dont le prix Nobel Joseph Stiglitz) auprès de centaines de banquiers centraux, ministres des Finances du G20 et universitaires de plus de 50 pays, et publiée mardi dans l'« Oxford Review of Economic Policy ».

Au même moment, du côté des citoyens, l'impatience monte. Une grande consultation lancée par la Croix-Rouge, le WWF et Make.org, notamment, place la protection de l'environnement au cœur des préoccupations des Français. En trois semaines, elle a déjà vu passer 80.000 participants, 19.000 propositions et 750.000 votes. ■

CORONAVIRUS

« Test et libération »

CHRONIQUE
DU VIRUS
Docteur
Anne
Gervais



Chaque jour un soignant témoigne dans « Les Echos ». Le docteur Anne Gervais est hépatologue et gastro-entérologue au service de maladies infectieuses de l'hôpital Bichat.

Propos recueillis par
Elsa Freyssenet
@ElsaFreyssenet

« Hier, j'étais à l'isolement chez moi, dans ma chambre, pour suspicion de Covid. Ce matin, le résultat du test PCR est tombé : je n'ai pas le coronavirus. Je sais bien qu'il y a 30% de faux négatifs et le premier réflexe de mes collègues infectiologues était de me maintenir à l'isolement. Puis nous nous sommes livrés à de savants calculs : je n'ai pas été en contact avec des patients depuis cinq jours, soit la période d'incubation. J'ai donc la quasi-certitude de ne pas être contaminée.

Comme je suis en congés pour la première fois depuis longtemps et que j'ai encore quelques jours avant de retourner au contact des patients, ce test est une libération. Ce matin, je me suis autorisé un câlin à mon fils. Depuis le début de l'épidémie, je ne dînais plus avec mon mari et mes enfants, et je faisais chambre à part, afin de ne pas les contaminer. Cela vous paraît radical ? Et pourtant, beaucoup d'infirmières et de médecins font de même.

Soignants décédés

A la mi-avril, l'AP-HP signalait près de 4.000 soignants contaminés. Il n'y a pas de décompte national, même pour les soignants décédés. Le Collectif inter-hôpitaux en a recensé une quarantaine, sans garantie d'exhaustivité. Mon chef de service à Bichat, Yazdan Yazdanpanah, a été hospitalisé (il va bien maintenant), une de nos infirmières a été jusqu'en réanimation et tous les internes du service de gastro-entérologie de Louis-Mourier, où j'ai une activité, ont été contaminés.

C'est surréaliste d'entendre dire que les soignants se contaminent dans les transports. A l'hôpital, hors réa, il n'y a pas de masque FFP2 pour l'examen courant des patients Covid alors qu'ils sont recommandés pour l'examen des tuberculeux. Pourtant comme pour la tuberculose, la transmission du Covid semble aéroportée.

La parole officielle sur les masques a été fluctuante. Je me souviens du changement de recommandation du ministère de la Santé. Le vendredi, les médecins de ville et les hospitaliers travaillant aux urgences ou en soins intensifs devaient « porter un masque FFP2 toute la journée » et, le lundi suivant, ce n'était plus que pour « certains actes lors de la prise en charge de cas possibles ou confirmés ». Sauf qu'aux urgences, on ne sait pas forcément si un patient est porteur du virus. En fait, les recommandations sanitaires se sont adaptées à la pénurie. Les sociétés savantes ont fait leur possible en hiérarchisant les besoins en fonction du manque de masques. Mais, désormais, les décideurs s'abritent derrière ces avis pour dire qu'ils n'avaient pas mesuré la nécessité des masques. Ce déni me met en colère. Je n'aime pas qu'on nous prenne pour des quiches. » ■



Pour l'Institut Montaigne, un surcroît d'activité permettra de compenser partiellement la perte de productivité liée aux mesures de protection contre le virus. Photo iStock

Temps de travail : des propositions chocs pour relancer le débat

- Dans une note à paraître ce mercredi, l'Institut Montaigne reprend l'appel avorté du Medef.
- Le centre de réflexion libéral liste plusieurs propositions, comme la suppression de jours de congé ou l'extension des horaires des services publics.

SOCIAL

Alain Ruello
@AlainRuello

« Ensuite, il faudra bien se poser la question du temps de travail... » Lâchée mi-avril, la petite phrase du patron du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, préconisant d'aller dans cette voie pour éponger la facture de la crise et conforter la reprise s'est aussitôt heurtée à une fin de non-recevoir de la CFDT, soutenue tacitement par le gouvernement peu désireux d'ouvrir le débat.

Près d'un mois plus tard, l'Institut Montaigne remet une pièce dans la machine. L'institut de réflexion libéral avance des propositions qui ne manqueront pas de faire réagir : pas de retour uniforme et généralisé aux 39 heures, non, mais plutôt la suppression d'un jour férié, le paiement différé des heures supplémentaires ou encore l'extension des horaires des services publics.

« Il faut que les Français prennent conscience des mécanismes écono-

miques qui vont se déclencher : l'Etat ne pourra pas socialiser toutes les pertes. Il faudra trouver des accords temps de travail contre rémunération », défend Bertrand Martinot, ancien délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle et auteur de cette note. Pour lui, une reprise rapide (en V selon les économistes) étant très peu probable, une politique axée sur la demande ne suffira pas à relancer l'économie, sans oublier la hausse à venir du chômage. Il faudra soutenir un appareil productif très affecté.

Equité privé-public

Dans ce contexte, plaide-t-il, l'augmentation du temps de travail constitue une des composantes d'une politique indispensable de l'offre, au même titre que l'investissement ou la formation, « sans sacrifier la question de sa rémunération » et en privilégiant le dialogue social. Ce surcroît d'activité permettra de compenser partiellement la perte de productivité liée aux mesures de protection contre le virus, de diminuer le risque de l'apparition de goulets de produc-

tion, et d'aider au redressement des finances publiques.

La justification macroéconomique posée, l'Institut Montaigne déroule une dizaine de propositions, sans appeler à une refonte du cadre légal jugé suffisamment souple, mais à même de lever les deux freins, selon lui, à l'augmentation du temps de travail : les surcoûts induits pour l'entreprise et l'équité privé-public. « Il paraît particulièrement inéquitable que les salariés du secteur privé soient les seuls à accroître leur effort de travail, surtout dans un contexte où ils seront durement menacés par un chômage élevé », estime son auteur.

La première proposition porte sur une rémunération différée sur la base d'un accord d'entreprise ou de branche. « Il y a tout un dégradé de solutions », détaille Bertrand Martinot, qui en liste trois : passage par la case participation avec d'éventuelles contreparties sur les salaires des dirigeants, par exemple, et possibilités de déblocage anticipé ; intéressement simplifié ; abondement de plans d'épargne collectifs.

Outre la suppression du jeudi de l'Ascension (avec maintien des écoles pour éviter le raté du lundi de Pentecôte), l'Institut ajoute celle, au moins cette année, de la première semaine des congés de la Toussaint. A la clé, une hausse d'environ 0,5 point de PIB, soit « de l'ordre de 12 milliards d'euros de richesse supplémentaire par an ». Une part plus importante des formations pourrait aussi être réalisée en dehors du temps de travail sans avancer de

contreparties pour le salarié (qui pourra quand même refuser).

Côté public et en attendant une réflexion globale, les fonctionnaires dans les secteurs « nécessaires à la vie économique ou en tensions » doivent pouvoir accroître temporairement leur durée de travail, en échange d'une rémunération supplémentaire (ce qui oblige l'Etat, pour être crédible, de solder les heures supplémentaires non payées). Pour les enseignants, cela pourrait passer par des cours de rattrapage au printemps. Le rapport va plus loin en préconisant d'accroître les catégories éligibles aux forfaits jours dans la fonction publique, ou d'y diminuer le nombre de RTT à titre provisoire.

A l'approche du déconfinement, et avec les tensions qui accompagnent ce moment clé, il est peu probable que l'exécutif se saisisse de cette question. « Encourager les heures sup en ce moment où notre défi va être de ne pas avoir de dégringolade de l'emploi, ça n'est pas spontané comme raisonnement », a récemment lâché Muriel Pénicaud, la ministre du Travail. ■

« L'Etat ne pourra pas socialiser toutes les pertes. Il faudra trouver des accords temps de travail contre rémunération. »

BERTRAND MARTINOT
Ancien délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle

La nécessaire recherche de soutiens à l'offre moins onéreuse

Après le plan d'urgence, l'exécutif va devoir basculer vers des mesures plus ciblées sur les secteurs et entreprises en danger. Et trouver des mesures favorables à la croissance qui ne creusent pas (trop) le déficit.

Etienne Lefebvre
@e_lefebvre

Les économistes régulièrement consultés par Bruno Le Maire, le ministre de l'Economie et des Finances, sont formels : si des mesures favorables à la demande seront sans doute nécessaires à l'avenir, pour parer à des comportements d'épargne de précaution, la priorité reste et va rester au soutien à l'appareil productif.

Le choc d'offre est en effet appelé à se prolonger, voire à s'aggraver. Après un coup d'arrêt forcé de l'activité, plus prononcé en France qu'ailleurs, le redémarrage ne sera

DÉCRYPTAGE

que très progressif. Et surtout, la productivité va se trouver affectée par les mesures sanitaires nécessaires à cette reprise. Que ce soient sur les chantiers de BTP, dans les usines automobiles ou les commerces qui s'apprentent à rouvrir, les gestes barrière vont augmenter les coûts, freiner la production. Par ailleurs, en dépit de l'indemnisation généreuse de l'activité partielle, des reports de charges et des accès facilités au crédit, les pertes accumulées vont affaiblir les entreprises. Et les handicaper au moment du redémarrage.

Les limites du « quoi qu'il en coûte »

Le gouvernement en est bien conscient, et se dit prêt à continuer à parer aux urgences, « quoi qu'il en coûte ». Mais il sait aussi que ce n'est pas tenable indéfiniment, et qu'il va devoir resserrer progressivement ses dispositifs d'aides, pour passer à

des mesures plus ciblées sur les secteurs et entreprises les plus affectés. C'est l'objet des annulations de charges pour certaines TPE (hôtellerie-restauration, tourisme, culture, commerce) ou du soutien à Air France et Renault.

La priorité reste et va rester au soutien à l'appareil productif.

Cela se traduira ensuite dans des plans d'aide sectoriels prévus pour la rentrée, en faveur notamment de l'automobile, de l'aéronautique et du tourisme. D'ici là, l'indemnisation de l'activité partielle sera rendue un peu moins favorable, afin d'inciter ceux qui peuvent reprendre l'activité à se mobiliser.

D'autres mesures de soutien à l'offre pourront être envisagées, comme des dotations en fonds propres aux entreprises ou des aides fiscales à l'investissement visant la

transition climatique. Mais comme le souligne Bertrand Martinot dans sa note pour l'Institut Montaigne, l'exécutif devra aussi trouver des mécanismes qui ne plombent pas davantage les finances publiques, sauf à accroître le risque (déjà élevé) de hausses d'impôts futures.

La piste d'une augmentation de la durée travaillée en fera partie, même si le débat n'est pas mûr. Une telle orientation pourrait de fait

Retrouvez Nicolas Barré dans le journal de 7h pour « L'édito éco » dans le 6h-9h de Matthieu Belliard

Europe 1

Délais de paiements : le médiateur des entreprises s'alarme

ENTREPRISES

Le médiateur des entreprises, Pierre Pelouzet, s'inquiète des tensions sur le crédit inter-entreprises. Le comité de crise publie une liste de mauvaises pratiques apparues depuis le début de la crise du coronavirus.

Ingrid Feuerstein
@In_Feuerstein

C'est un dossier parmi les 600 que reçoit chaque semaine Pierre Pelouzet sur son bureau. Dans une lettre datée du 20 avril, General Electric a demandé à tous ses sous-traitants du territoire de Belfort de réduire leurs tarifs de 20 % pour passer le cap de la crise. Une diminution impossible à absorber pour le tissu de 270 fournisseurs, déjà affecté par la réduction de l'activité de l'usine. « Ces pratiques existaient déjà avant la crise du coronavirus, mais pas dans une telle ampleur. Parfois, la crise peut servir d'excuse ou de justification », déplore le médiateur des entreprises, dont l'activité a été multipliée par dix depuis le début du confinement.

Instauré début avril, le comité de crise dont Pierre Pelouzet est co-animateur rend public ce mercredi, à l'issue de sa septième réunion, une liste de mauvaises pratiques en pleine expansion depuis l'instauration du confinement. On y trouve la baisse de prix brutale et unilatérale, comme dans le cas de General Elec-

tric, mais aussi d'autres méthodes que le médiateur juge « choquantes ». Une trentaine de cas ont été signalés au comité de crise, dont les trois quarts ont été traités. La plupart restent confidentiels, mais les noms de certains grands groupes (Lafarge, Vinci, Le Printemps) ont circulé.

Le médiateur a reçu plusieurs saisines dans des cas où un retard de paiement était mis sur le compte de la désorganisation liée au confinement. Par exemple, le client n'approuve pas le service réalisé ou la livraison, ou alors l'émission du bon de commande est retardée, ce qui décale d'autant le paiement.

Effet domino

« La désorganisation a bon dos ! peste Pierre Pelouzet. Nous espérons que, dans ces entreprises, la production n'est pas aussi désorganisée que le paiement des factures. » Le médiateur a également vu quelques cas de clients qui demandaient à leur fournisseur de leur répercuter les aides de l'Etat dont ils avaient pu bénéficier, par exemple le report des charges. Parfois, ce sont les fournisseurs, en position de force, qui font passer des hausses de prix brutales.

Si les incidents de paiement en avril ont reculé par rapport au mois de mars, ils restent 75 % plus élevés qu'en 2019. Cet indicateur est

75 %

La hausse des incidents de paiement en avril 2020 par rapport à avril 2019.

regardé de près par les pouvoirs publics qui craignent un effet domino des retards de paiement sur le tissu de fournisseurs.

Pour l'instant, Pierre Pelouzet n'a pas observé de dépôts de bilan dans les cas pour lesquels il a été saisi. Mais il se dit vigilant pour la sortie du confinement, où la situation pourrait se tendre. « Le redémarrage de l'activité demande de la trésorerie immédiate », explique-t-il. Les entreprises devront acheter de nouvelles fournitures, sortir du chômage partiel... Tout ceci sera impossible pour celles dont la trésorerie est asséchée. ■



Selon Pierre Pelouzet, le médiateur des entreprises, de plus en plus de retards de paiement sont mis sur le compte de la désorganisation liée au confinement. Photo Vincent Isore/IP3 Press/MAXPPP

Toutes les crises, et aujourd'hui celle du COVID-19, démontrent que les faits nous sont indispensables. Alors que mensonges et théories du complot se répandent plus vite que le virus, les journalistes sont en première ligne pour lutter contre la désinformation. Partout dans le monde les reporters travaillent sans relâche à exposer les faits, apporter des preuves et nous aident ainsi à mieux comprendre les crises que nous traversons et le monde dans lequel nous vivons.

Aujourd'hui, le meilleur hommage que nous puissions leur rendre est de soutenir plus que jamais la liberté de la presse.

Privilégier les faits, c'est aussi un geste barrière.

Plus que jamais, nous avons besoin de faits.
Plus que jamais, nous avons besoin d'une presse libre.

#covid19 #WorldPressFreedomDay*

* Journée Mondiale de la Liberté de la Presse



en bref



Aldin Jocard/Pool via Reuters

Le gouvernement supprime son service controversé « désinfox coronavirus »

POLITIQUE Le gouvernement a décidé de supprimer de son site Internet le service « désinfox coronavirus », qui recensait des articles de « fact-checking » de certains médias à propos du Covid-19 et était fortement critiqué au sein des rédactions, a annoncé mardi le ministre de la Culture, Franck Riester. « Je peux comprendre les inquiétudes », a-t-il indiqué à l'Assemblée, tout en assurant que cette initiative « ne représentait évidemment pas un objectif de tri d'articles ou d'informations ». Le SNJ, premier syndicat de journalistes, avait déposé un recours devant le Conseil d'Etat pour obtenir son retrait.

Le Sénat veut protéger les décideurs

POLITIQUE Le Sénat a donné son feu vert, contre l'avis du gouvernement, à un dispositif visant à aménager le régime de responsabilité pénale des employeurs, élus locaux et fonctionnaires amenés à prendre des mesures pour permettre la sortie du confinement. Proposé par le LR Philippe Bas, il stipule que pendant l'état d'urgence sanitaire « nul ne peut voir sa responsabilité pénale engagée » pour des contaminations par le virus, sauf en cas d'intention délictueuse, imprudence, négligence. Le texte sera mercredi et jeudi à l'Assemblée, en vue d'une adoption définitive avant la fin de semaine.

CORONAVIRUS

La Chine face à une défiance croissante à l'international

- La propagande chinoise braque de plus en plus les chancelleries occidentales, et des voix s'élèvent pour réclamer une enquête internationale sur l'origine du virus.
- Au point d'inquiéter à Pékin.

INTERNATIONAL

Frédéric Schaeffer
@fr_schaeffer
—Correspondant à Pékin

Critiqué à l'international pour avoir longtemps dissimulé la gravité de l'épidémie de coronavirus, le régime communiste chinois a déchaîné, ces dernières semaines, sa propagande contre les voix qui osaient critiquer le message officiel et n'a pas hésité à faire la leçon à certains pays occidentaux – les Etats-Unis en tête – sur leur propre gestion de l'épidémie. Mais cette campagne braque de plus en plus les chancelleries occidentales, et des voix s'élèvent pour réclamer une enquête internationale sur l'origine du virus. Au point d'inquiéter certains à Pékin.

L'hostilité au régime chinois se situe à un niveau sans précédent depuis la répression sanglante du mouvement étudiant de Tian'anmen en 1989, et pourrait avoir de lourdes conséquences diplomatiques, avertit un institut de réflexion chinois dans un rapport, dont Reuters a pris connaissance. A l'époque, plusieurs pays occidentaux avaient imposé des

sanctions contre la Chine, notamment en interdisant ou en restreignant les ventes d'armes et les transferts de technologie.

L'hypothèse d'une confrontation armée

Présenté le mois dernier aux plus hautes instances dirigeantes du pays, dont le président Xi Jinping, ce rapport évoque même un scénario noir, dans lequel la Chine devrait se préparer à une confrontation armée avec les Etats-Unis. Le document, que l'agence Reuters n'a pas eu directement en possession, a été rédigé par l'Institut chinois de relations internationales contemporaines (CICIR), un think tank affilié au ministère de la Sécurité d'Etat, le principal organisme chinois de renseignement. « *Contrairement à de nombreux groupes de réflexion en Chine qui existent pour justifier ou élaborer les politiques gouvernementales existantes, le CICIR a pour mission de dire aux dirigeants ce qu'ils ne veulent peut-être pas entendre sur l'environnement international* », note Jeremy Goldkorn, rédacteur en chef de la newsletter « SupChina ».

Si l'inquiétude exprimée dans le rapport n'est pas forcément partagée par les hauts dignitaires du régime, la présentation de ce docu-

ment aux plus hautes autorités de Pékin montre à quel point la Chine prend au sérieux le risque d'être exposée à une hostilité généralisée susceptible de remettre en question sa politique diplomatique et ses investissements à l'étranger. Le sentiment anti-chinois suscité par le coronavirus pourrait alimenter la résistance aux projets d'investissement développés dans le cadre des « nouvelles routes de la Soie », axe phare de la stratégie d'expansion de la Chine à l'international, met en garde le rapport.

A quelques mois de la présidentielle américaine, l'épidémie de coronavirus a jeté un nouveau coup de froid sur les relations entre Washington et Pékin, amplifiant la méfiance et les points de friction. Si les attaques les plus frontales viennent des Etats-Unis, d'autres pays commencent à demander des comptes à la Chine. L'Australie s'est jointe aux Etats-Unis pour demander l'ouverture d'une enquête sur l'origine de l'épidémie, recevant en retour de l'ambassade de Chine une menace de boycott des consommateurs chinois.

Lire l'éditorial
de Lucie Robequain
Page 14



Le labo P4 de Wuhan au cœur des discordes sino-américaines et des soupçons mondiaux

La pandémie est-elle due à l'évasion accidentelle du coronavirus SARS-Cov-2 d'un labo chinois ? Cette hypothèse, qualifiée d'« élucubration complotiste » jusqu'à récemment, se fonde sur une coïncidence troublante : le seul labo P4, de plus haut niveau de précaution, de Chine se trouve, précisément, à Wuhan et était critiqué en 2018 par le département d'Etat américain pour des imprudences. Sa directrice, Zhengli Shi, est une spécialiste de renom-

mée mondiale des... recombinaisons génétiques de coronavirus de chauve-souris. Dans le cadre de recherches vaccinales, ce labo est doté de la plus grande banque de virus d'Asie, forte de 1.500 souches. Il est établi que le SARS-Cov-2 est passé de la chauve-souris à l'homme, mais sans doute pas via le marché alimentaire de Wuhan, contrairement à ce qu'affirme Pékin : un tiers des premiers cas n'y avait jamais mis les pieds et on n'y vendait pas de chauve-souris.

Six questions pour comprendre la tension entre Washington et Pékin

Après deux ans de guerre commerciale, le coronavirus est le nouveau prétexte de l'escalade des conflits entre Washington et Pékin.

Véronique Le Billon
@VLeBillon
—Bureau de New York
Catherine Chatignoux
@chatignoux
et F. S.

1 DE QUOI LES AMERICAINS ACCUSENT LA CHINE ET AVEC QUELLES PREUVES ?

Les accusations sont sévères mais jusqu'ici peu précises. Dimanche, le secrétaire d'Etat américain, Michael Pompeo, a assuré qu'il existait « des preuves immenses » que le virus était parti d'un laboratoire de Wuhan (Chine), sans toutefois les dévoiler. Donald Trump a lui-même promis un « rapport conclusif », évoquant une « erreur » que la Chine aurait ensuite tenté de « couvrir ». « *Nous n'avons reçu aucune donnée ni preuve spécifique du gouvernement américain concernant l'origine présumée du virus. Donc pour nous, cela reste spéculatif* », a assuré lundi à la presse Michael Ryan, directeur des programmes d'urgence de l'OMS – une organisation que Washington accuse d'être pro-chinoise.

2 EST-CE UNE MANŒUVRE POLITIQUE ?

Critiqué pour sa gestion sinieuse de la crise, Donald Trump choisit l'attaque en pointant la responsabilité de la Chine. A six mois de l'élection présidentielle, il redoute la colère des Américains, dont 30 millions se sont inscrits au chômage en six semaines (sur 159 millions de salariés avant la crise). Donald Trump est sur une corde raide : il est pressé par sa base républicaine de rouvrir l'économie, mais l'épidémie n'est toujours pas contenue. Selon un document gouvernemental obtenu par le « New York Times », le nombre de décès pourrait remonter autour de 3.000 par jour d'ici la fin du mois, le double du chiffre enregistré dimanche. Donald Trump a déjà révisé en hausse le bilan humain de la catastrophe sanitaire, évoquant jusqu'à 100.000 décès quand la Maison-Blanche pensait pouvoir les contenir autour de 60.000 début avril. Un chiffre déjà dépassé, avec plus de 68.000 victimes recensées.

Isolationniste, Donald Trump a désormais un lourd passif avec la Chine, après deux ans de guerre commerciale avec Pékin sur fond d'accusation de vol de la propriété intellectuelle américaine. « *La Chine nous a escroqués* », a-t-il répété dimanche, critiquant le rôle facilitateur de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de la santé (OMS).

3 QUELLE RIPOSTE POSSIBLE ?

« *Je ne serais pas du tout surpris si le président Trump se tournait vers les droits de douane en réponse à la crise du Covid-19* », assure Chad Bown, expert du Peterson Institute. Avec une crise et une élection en ligne de mire, « *Trump aura besoin d'un responsable pour le chômage de masse et les faillites. Si et quand il choisira des étrangers comme bouc émissaire, sa prochaine étape naturelle sera de renforcer le protectionnisme* », vient-il aussi d'expliquer dans « Foreign Affairs ».

Cela pourrait être contre-productif. Beaucoup d'entreprises américaines protestent déjà contre les droits de douane élevés, qui renchérissent le coût de leurs produits, estiment Riley Walters et Dean Cheng, du think tank conservateur Heritage Foundation. Et encourager les entreprises américaines à quitter la Chine ne les ferait pas forcément revenir aux Etats-Unis.

Après deux ans de guerre commerciale, l'accord signé en janvier entre Washington et Pékin est déjà difficile à respecter. Sur les deux premiers mois de l'année, les importations américaines de produits chinois ont chuté de 25 % et les exportations ont cédé 10 %, selon les chiffres du Census Bureau, alors que l'accord prévoit des achats supplémentaires de produits américains par la Chine à hauteur de 200 milliards de dollars sur deux ans. Washington maintient néanmoins la pression. « *S'il*

ne le font pas, il y aurait des conséquences très importantes dans notre relation et, dans l'économie mondiale, sur la façon dont les gens font affaire avec eux », a prévenu lundi le secrétaire américain au Trésor, Steven Mnuchin.

Washington promet en revanche une reconquête de souveraineté sur les infrastructures vitales : énergie, médicaments, technologies télécoms... La course au vaccin contre le Covid-19 sera aussi un outil stratégique dans la démonstration de force entre les deux pays.

4 QUE DIT L'EUROPE ?

Fidèle à son habitude, l'Union européenne se montre beaucoup moins belliqueuse que les Etats-Unis. Certains dirigeants n'en pensent pas moins, comme en témoignent les réactions du président français Emmanuel Macron et du ministre britannique des Affaires étrangères, Dominic Raab, qui tous deux se sont interrogés sur le manque de transparence des autorités chinoises à propos des conditions dans lesquelles le virus est apparu. Mais l'Union compte sur les institutions multilatérales pour faire la lumière. Avec les Etats-membres, elle compte réclamer à l'occasion de l'Assemblée mondiale de la santé de l'OMS le 18 mai un examen indépendant de la réponse sanitaire internationale pour mieux se préparer à la prochaine épidémie. « *A mon avis, il faut étudier*

de façon indépendante ce qui s'est passé, en se tenant à l'écart du champ de bataille entre la Chine et les Etats-Unis qui se rejettent la responsabilité des événements dans une surenchère qui n'a fait qu'exacerber leur rivalité », a déclaré Josep Borrell, le haut représentant pour les Affaires étrangères de l'UE, dans une interview au « JDD ».

5 COMMENT RÉAGISSENT LES DÉMOCRATES ?

Le Parti démocrate cherche le bon angle d'attaque vis-à-vis de la Chine, tentant de dénoncer la stigmatisation des Asiatiques aux Etats-Unis tout en mettant la pression sur les entreprises chinoises. « *Il y a eu un réveil vis-à-vis de la Chine et les deux camps – démocrates et républicains – sont maintenant sur une ligne plutôt dure* », estime Gérard Araud, ambassadeur de France aux Etats-Unis entre 2014 et 2019. « *Même si certains discutent de la méthode employée par Donald Trump, les Etats-Unis se mettent en ordre de bataille pour gérer la confrontation avec la Chine.* »

6 QUELLE PEUT ÊTRE LA RÉPONSE DE LA CHINE ?

La Chine et les Etats-Unis mènent une guerre des mots sur l'origine du virus depuis que le ministre chinois des Affaires étrangères Zhao Lijian a évoqué en mars une théorie selon laquelle l'armée

américaine aurait amené le virus en Chine. Le ton n'a depuis fait que monter, les deux superpuissances s'accusant de désinformation. Si le gouvernement chinois n'a pas publiquement réagi durant cette période de congés en Chine, les médias d'Etat ont tiré à boulets rouges contre Mike Pompeo. Dans un commentaire au vitriol, la chaîne de télévision publique CCTV a qualifié lundi de « déments » les propos de Mike Pompeo sur l'origine de la pandémie, dénonçant le « *malfaisant Pompeo* » qui « *crache son venin et répand des mensonges sans raison* ». Un journal proche du Parti communiste chinois a qualifié lundi de « bluff » les déclarations de Mike Pompeo. « *L'administration Trump continue de mener une guerre de propagande sans précédent* », estime pour sa part le « Global Times » dans un éditorial, accusant les politiciens américains « *de rejeter la faute sur quelqu'un d'autre, de truquer les élections et de réprimer la Chine alors que leurs propres efforts contre l'épidémie sont un désastre* ». Deux autres commentaires publiés lundi dans le « Quotidien du peuple », l'organe officiel du parti communiste, qualifiaient Mike Pompeo et Steve Bannon, qui avait déclaré la semaine dernière que la Chine avait commis un « *Tchernobyl biologique* » contre les Etats-Unis, de « *clowns menteurs* » et Steve Bannon de « *fossile vivant de la guerre froide* ». ■



Une affiche vantant la politique du président Xi Jinping, à Shanghai, en mars. Photo Aly Song via Reuters

« Pékin n'a pas respecté les engagements pris lors de son adhésion à l'OMS »

Propos recueillis par
Michel De Grandi
@MdeGrandi

La Chine est face à un faisceau de demandes internationales sur les origines de l'épidémie de Covid-19. La posture agressive adoptée par le régime de Pékin ne mène nulle part, explique Valérie Niquet chercheur à la Fondation pour la recherche stratégique.

Les pressions s'accroissent contre la Chine.

Est-ce de façon justifiée ? Les pressions dont la Chine est l'objet ne viennent pas uniquement des Etats-Unis. Elles sont exercées autant par l'Australie, le Japon, l'ensemble indo-pacifique et bien sûr par l'Union européenne. Tous demandent des comptes tant les éléments s'accroissent prouvant que le régime chinois a dissimulé, au départ, l'étendue de l'épidémie. Nous sommes là bien loin d'un conflit strictement bilatéral entre les Etats-Unis et la Chine. Des pays africains sont également remontés contre Pékin et dénoncent le traitement de leurs ressortissants. C'est quasiment le monde entier qui est à la recherche de la vérité sur l'origine du coronavirus.

Quelle est la marge de manœuvre réelle de Pékin ?

Tant que la Chine restera enfermée dans un discours très agressif vis-à-vis de l'étranger, sa marge de manœuvre sera très réduite. Les

VALÉRIE NIQUET
Spécialiste de l'Asie à la Fondation pour la recherche stratégique

autorités de Pékin ont essayé, dans un premier temps, de mettre en avant leur bonne gestion de la crise et l'aide qu'ils apportaient aux pays touchés. L'effet n'a pas duré. Le refus d'accepter une enquête de l'Organisation mondiale de la santé puis celui de participer aux financements demandés lors des réunions de donateurs pour lutter mondialement contre le coronavirus ont montré à quel point Pékin était enfermé dans une stratégie exclusivement focalisée sur les intérêts du Parti communiste. En agissant ainsi, le régime chinois montre son incapacité à s'adapter à la réalité du monde extérieur, une attitude qui n'est pas sans rappeler des épisodes de la Révolution culturelle [1966-1976, NDLR]. Or, les dirigeants doivent faire attention car leur pays reste très dépendant de l'extérieur. Si la situation venait à se crispier et à donner lieu à des taxes nouvelles imposées à la Chine, à entraîner des relocalisations rapides d'investissements dans d'autres pays, la facture pour Pékin finirait pas être très lourde.

Que doit faire la Chine pour redresser son image ?

Il faut revenir au pragmatisme et à la stratégie « modeste » de Deng Xiaoping. Cela n'empêchait pas la volonté de puissance, mais elle ne s'exprimait pas de façon aussi abrupte. Xi Jinping en mettant en avant la grandeur de la Chine tout en refusant catégoriquement toute critique faire ressortir une forme d'arrogance. Par son discours intransigent, il ne fait que traduire la grande angoisse qui étreint aujourd'hui les dirigeants. La situation chaotique à l'intérieur du pays les enferme chaque jour un peu plus dans leurs peurs, leur crainte

ultime étant bien sûr l'effondrement du régime. Il suffit de parler avec des entreprises de la province du Hubei, où se situait l'épicentre de la crise, pour comprendre que l'économie repart très doucement et que les migrants se trouvent dans une situation extrêmement précaire donc potentiellement explosive. Un sentiment que l'on retrouve sur les réseaux sociaux.

Et demain, que va-t-il se passer ?

La réunion de printemps de l'Assemblée populaire nationale, prévue le 22 mai, va donner le ton. Cette session va surfer évidemment sur la façon dont la Chine a géré la crise et résolu le problème du Covid-19. Une inconnue demeure sur les prévisions économiques même si on sait que le régime veut rapidement repartir de l'avant. Cette propagande est essentiellement à vocation interne. A l'extérieur, ce nationalisme ne trompe personne. Les jeux sont faits. En dissimulant la gravité de la crise, la Chine n'a pas respecté les engagements pris lors de son adhésion à l'OMS, notamment celui d'avertir immédiatement les autorités de l'Organisation en cas de crise sanitaire.

Une fois encore, et avec une puissance démultipliée par l'ampleur de la crise, les pays étrangers ont vu qu'ils ne pouvaient pas faire confiance aux dirigeants d'un régime qui ne respecte aucune des normes du système international. ■



DR

« Une fois encore, et avec une puissance démultipliée par l'ampleur de la crise, les pays étrangers ont vu qu'ils ne pouvaient pas faire confiance aux dirigeants d'un régime qui ne respecte aucune des normes du système international. »

Pourquoi il serait difficile de faire condamner la Chine

Des voix s'élèvent dans plusieurs pays pour demander des comptes à Pékin, accusé d'avoir laissé le virus se propager. Mais le droit international rend la poursuite judiciaire d'un pays très difficile.

Hélène Gully
@Gullylen

● QUELLES PROCÉDURES ONT ÉTÉ LANCÉES ?

Une forme de procédure a été privilégiée jusqu'ici, à savoir le dépôt de plainte devant un tribunal national. Des actions de groupe ont, par exemple, été organisées dans plusieurs Etats, comme en Floride, au Nevada, au Texas mais aussi au Nigeria. L'Etat du Missouri a lui-même porté plainte en tant qu'Etat. Ils veulent réclamer des milliards de dollars de dommages et intérêts à la Chine pour compenser les pertes économiques liées à la pandémie. Mais « qu'il s'agisse d'individus, d'entreprises, d'associations ou d'autorités locales, la procédure est la même : ils saisissent les tribunaux nationaux car ils n'ont pas la personnalité juridique internationale », explique Catherine Le Bris, chercheuse au CNRS et spécialiste du droit international.

● CES PROCÈS PEUVENT-ILS ABOUTIR À UNE CONdamnATION DE LA CHINE ?

D'emblée, ce type de procédure est quasiment caduc. Et ce, à cause d'un principe clé du droit international, celui de l'immunité juridictionnelle d'un Etat qui le prémunit des sanctions judiciaires d'un autre. « Un Etat ne peut pas être poursuivi devant les tribunaux d'un autre Etat », explique Raphaëlle Nollez-Goldbach, chercheuse en droit international au CNRS. « Ce serait porter atteinte à la souveraineté de la Chine », reformule Catherine Le

Bris. « L'immunité juridictionnelle protège un Etat d'être jugé par un autre. En outre, l'immunité d'exécution le protège contre l'exécution d'un jugement qui serait malgré tout prononcé contre lui », explique Thibaut Fleury-Graff, professeur de droit international à l'Université de Versailles. « La finalité de ce genre de procédures est avant tout politique car, sur un plan juridique, elles n'aboutissent pas », traduit Catherine Le Bris.

● LE RÔLE DES TRIBUNAUX INTERNATIONAUX ?

Ces juridictions ont justement été créées pour pouvoir poursuivre des Etats. Mais seulement sous certaines conditions. Tout d'abord, la Cour pénale internationale, fondée en 2002, ne juge que les crimes internationaux les plus graves : le génocide, le crime contre l'humanité et le crime de guerre.

Le droit international autorise des sanctions économiques à deux conditions : que le droit d'un Etat ait été violé par un autre Etat et que la sanction soit proportionnée à la violation subie.

« C'est donc hors sujet concernant la Chine, à moins de prouver qu'elle ait fabriqué le virus et ait relâché contre sa population et celle des autres pays comme une arme biologique. Vous imaginez le degré de preuves nécessaires à ce type d'accusation », anticipe Raphaëlle Nollez-Goldbach. De plus, cette Cour ne juge pas les Etats mais des individus. Seuls des chefs d'Etat ou des hauts responsables peuvent donc être assignés devant cette juridiction.

Une autre option existe : la Cour internationale de justice, le tribunal de l'ONU créé en 1945, qui juge cette fois-ci les différends entre les Etats. Ceci suppose toutefois qu'un Etat prenne l'initiative de poursuivre la Chine, « ce qui est peu probable », nuance Catherine Le Bris. « Aucun d'entre eux n'a envie de créer un précédent et de prendre le risque d'être poursuivi dans le futur », poursuit la juriste. Pour l'instant, l'Australie n'a fait que demander l'ouverture d'une enquête internationale. Les juristes sont quasiment unanimes : « La voie juridictionnelle pour condamner la Chine semble très peu vraisemblable », résume Thibaut Fleury-Graff.

● PEUT-ON SANCTIONNER LA CHINE AUTREMENT ?

« Le droit international permet de prévenir des conflits et des crises, mais lorsqu'il est violé, la question des réparations est plus compliquée et doit très souvent passer par d'autres voies que celle du juge », relève Thibaut Fleury-Graff. Et certains l'ont bien compris. Sur le plateau de Fox News aux Etats-Unis, un parlementaire républicain de l'Indiana a ainsi proposé une série de pistes pour que la Chine « paie le coût des dommages que la pandémie a provoqué aux Etats-Unis ». Parmi ses propositions... forcer la Chine à annuler une partie de la dette américaine. En Australie cette fois-ci, un député a envisagé de saisir des biens et terrains appartenant à la Chine en « compensation ».

Le droit international autorise des sanctions économiques à deux conditions : que le droit d'un Etat ait été violé par un autre Etat et que la sanction soit proportionnée à la violation subie. « Lorsque la Russie a annexé la Crimée, de lourdes sanctions économiques ont été prises unilatéralement par l'Union européenne et les Etats-Unis. Je pense qu'ils pourraient faire de même avec la Chine », observe Thibaut Fleury-Graff. ■

Les Echos
WEEK-END
MARDI 12 MAI / MARDI 13 MAI / MARDI 14 MAI

Jeudi avec Les Echos

ACTION !
Pour l'Europe, la crise sanitaire se double d'un choc économique qui l'oblige à agir ou périr. Après deux mois sous haute tension, l'Union et sa présidente, Ursula von der Leyen, ont su relever le défi.

SOCIÉTÉ
Les enfants face au Covid-19

BEETHOVEN
Les neuf symphonies revisitées par les chefs

REPORTAGE
L'introuvable traque des chasseurs de virus

VIDEZ-VOUS LA TÊTE AVEC UN MAGAZINE QUI LA REMPLIT

Les Echos
BIENVENUE DANS LA NOUVELLE ECHOSNOMIE

CORONAVIRUS

Le Brésil s'enfonce dans la crise politique et sanitaire

- L'armée tente de calmer le jeu après des déclarations incendiaires de Jair Bolsonaro.
- Le bilan sanitaire s'alourdit. Le Brésil compte officiellement davantage de victimes du coronavirus que la Chine, sans même avoir atteint le pic de la maladie.

AMÉRIQUE DU SUD

Thierry Ogier

@ThierryOgier

—Correspondant à São Paulo

Un petit groupe de blouses blanches protestait samedi sur la place des Trois-Pouvoirs, à Brasilia, la capitale politique du Brésil. Porteurs de croix noires en hommage à leurs collègues décédés, ils protestaient contre le manque d'équipements de protection individuelle en milieu hospitalier. Mais très vite, des militants d'extrême droite sont venus les chasser et les repousser violemment en les traitant de « gauchistes ».

Le lendemain, sur les mêmes lieux, ce sont plusieurs centaines de militants « patriotes », vêtus de jaune et de vert, qui se sont rassemblés devant le palais présidentiel en signe de solidarité à Jair Bolsonaro, en dépit des consignes de distanciation sociale. Beaucoup de drapeaux brésiliens au milieu de banderoles en faveur d'une « intervention militaire » ou contre la Cour suprême, mais également un drapeau américain et un autre israélien... Cette fois-ci, ce sont des journalistes, insultés et chassés à coups de pied, qui deviennent l'objet de la colère des sbires du président. Peu après, Jair Bolsonaro lui-même émerge du palais du Planalto et se dirige, au côté de sa fille, âgée de neuf ans, vers la foule.

« La Constitution, c'est moi ! »

« Le peuple est à nos côtés. Les forces armées sont aux côtés du peuple », lance-t-il. Isolé politiquement, accusé d'ingérence dans les affaires de la police fédérale par son ancien ministre de la Justice, Sergio Moro, désormais qualifié de « Judas », Jair Bolsonaro ne décolère pas. La Cour suprême, le Congrès, tous des ennemis, à ses yeux. « La Constitution, c'est moi ! », avait-il déjà déclaré récemment.

Même si l'armée a officiellement réitéré son attachement à « la loi, l'ordre, la démocratie et à la liberté », certains analystes ne cachent pas leurs craintes. Face à un « processus d'érosion de la démocratie », selon l'expression

d'Oliver Stuenkel, professeur de relations internationales de la Fondation Getulio Vargas (FGV), et d'instabilité chronique, « le désordre ne peut pas durer très longtemps », souligne l'ancien président, Fernando Henrique Cardoso. Il y a un moment où quelqu'un doit rétablir l'ordre. Les militaires supportent la situation jusqu'au moment où il n'y a plus de solution », a-t-il déclaré lors d'un débat organisé par le journal « Valor Economico ».

1,3 million de cas, selon des chercheurs

Refusant toujours de rendre publics les résultats de ses propres tests de dépistage, Jair Bolsonaro ne se montre pas inquiet outre mesure des effets de la pandémie. Même si la courbe de victimes (avec 7.300 morts et plus de 100.000 contaminés, soit plus que la Chine, selon les données officielles) continue de grimper, le président brésilien a récemment démontré qu'il ne se sentait guère concerné par la crise sanitaire : « Et alors ? Je regrette. Que voulez-vous que j'y fasse ? »

En raison du manque de tests réalisés, le véritable nombre de cas de coronavirus est sans doute encore plus élevé (1,3 million, selon une estimation des chercheurs de l'université de São-Paulo). La situation est d'autant plus préoccupante que les services publics de santé sont désormais débordés, notamment à Rio, dans le Nordeste et en Amazonie. ■

« Le désordre ne peut pas durer très longtemps. Il y a un moment où quelqu'un doit rétablir l'ordre. Les militaires supportent la situation jusqu'au moment où il n'y a plus de solution. »

FERNANDO HENRIQUE CARDOSO
Ex-président du Brésil



Des partisans du président Bolsonaro protestent contre les mesures de quarantaine et de distanciation sociale, le 3 mai, à Brasilia.

Les Amérindiens, les plus vulnérables parmi les vulnérables

Vivant de manière isolée, ils n'ont pas de défenses immunitaires et seraient très exposés en cas de contagion de Covid-19. Un manifeste appelle le gouvernement brésilien à les protéger.

Attention fragile. La santé des Amérindiens du Brésil inquiète au plus haut point par temps de pandémie. Ils sont « les plus vulnérables parmi les vulnérables ». Pourquoi ? Parce que les peuples indigènes, notamment ceux qui vivent en isolement dans la forêt amazonienne, ne possèdent pas de défenses immunitaires. Des épidémies de grippe, de rougeole et de varicelle ont déjà décimé plusieurs communautés dans le passé.

Il y a un peu plus d'un mois, un adolescent de l'ethnie Yanomami est décédé dans un hôpital de Roraima après avoir été testé positif. C'était officiellement la première victime amérindienne de l'épidémie de Covid-19. Aujourd'hui, selon l'Association des peuples indigènes du Brésil (Apib), 28 Amérindiens y ont succombé et 139 cas ont été recensés au sein de 26 ethnies.

Le scénario catastrophe, mais réaliste, est « une propagation rapide de la maladie avec de nombreux malades », estime Douglas Rodrigues, médecin spécialisé en santé indigène de l'université fédérale de São Paulo (Unifesp). Deux raisons à cela : au sein des communautés, la distanciation sociale est très difficile à mettre en place, en

raison du mode de vie collectif. De plus, l'accès à l'eau n'est pas toujours aisé, et l'assainissement est « extrêmement précaire », souligne Douglas Rodrigues. Surtout, note-t-il, les territoires amérindiens sont fréquemment « envahis » par des orpailleurs ou des bûcherons. Un groupe de défense des droits de l'homme a récemment dénoncé, à l'ONU, la présence de 20.000 orpailleurs dans une « réserve » yanomami.

« Risque de génocide »

Sebastião Salgado vient de rentrer dans la danse. Le photographe brésilien, auteur de plusieurs essais sur l'Amazonie et ses habitants, a lancé un manifeste pour inciter les gouvernants brésiliens à « protéger les peuples et les indi-

gènes du Covid ». « Sans aucune protection contre ce virus extrêmement contagieux, les Indiens sont exposés à un risque réel de génocide à cause des contaminations provoquées par des envahisseurs qui pénètrent illégalement sur leurs terres », affirme le texte, déjà signé par plus de 200.000 personnes, dont de nombreuses stars comme Paul McCartney, Caetano Veloso et Juliette Binoche. « Sebastião se sert de son prestige international pour attirer l'attention sur ce problème », explique Oskar Metsavah, designer brésilien qui a effectué plusieurs expéditions en Amazonie, et qui a également signé ce manifeste pour dénoncer « la négligence » des autorités envers les Amérindiens. — T. O.

Le Royaume-Uni et les Etats-Unis entament des négociations pour un accord commercial

BILATÉRAL

Londres et Washington ont ouvert mardi le premier round de négociations, qui doit durer environ deux semaines.

Alexandre Couinis

@alexandrecoinis

—Correspondant à Londres

Pendant le virus, les travaux continuent. Ou plutôt, ils commencent. Malgré la pandémie qui continue de sévir dans les deux pays, le Royaume-Uni a ouvert mardi ses négociations en vue de conclure un accord commercial avec les Etats-Unis. Un

signal politique envoyé par le gouvernement de Boris Johnson à l'aile droite de son parti, les hard Brexiters conservateurs ayant toujours vu la conclusion de nouveaux accords commerciaux comme l'un des principaux avantages du Brexit. Un message adressé aussi aux Européens, Londres espérant faire pression sur eux en menant de front les négociations avec Washington et celles en cours avec Bruxelles.

La ministre britannique chargée du Commerce international, Liz Truss, et le représentant américain au Commerce, Robert Lighthizer, ont entamé par vidéoconférence le premier round, qui doit durer deux semaines. Les cycles suivants se tiendront toutes les six semaines. Comme pour les discussions avec

l'UE, une centaine de personnes seront impliquées de chaque côté. Les pourparlers seront dirigés par Oliver Griffiths, directeur des négociations avec les Etats-Unis au ministère britannique du Commerce international, et par Daniel Mullaney, représentant adjoint au Commerce américain pour l'Europe.

Priorité aux PME

Le Royaume-Uni compte sur un accord pour accroître de 15,3 milliards de livres par an, « à long terme », ses échanges avec les Etats-Unis. Ils représentaient 220,9 milliards de livres (253 milliards d'euros) l'an dernier, les Etats-Unis représentant près de 20 % des exportations britanniques. Le gouvernement de Boris Johnson a néan-

moins reconnu, début mars, qu'un accord ne doperait le PIB britannique que de 0,07 % à 0,16 % sur les quinze prochaines années, loin des 2 % à 8 % de réduction du PIB que le Brexit coûtera sur la même période.

Donald Trump a un temps indiqué que l'accès des entreprises américaines au service public de santé, le National Health Service, serait « sur la table », avant de se raviser.

« Nous voulons conclure un accord ambitieux qui ouvre de nouvelles opportunités pour nos entreprises, génère plus d'investissements et crée de meilleurs emplois partout dans le pays », a indiqué Liz Truss. Le gouvernement britannique est convaincu que les retombées les plus intéressantes devraient concerner l'Ecosse, le nord-est de l'Angleterre et la région centrale des Midlands. L'accent sera mis sur les nouveaux débouchés commerciaux qui pourraient s'offrir aux 5,9 millions de PME britanniques, prévient le document où Londres a fixé début mars ses objectifs de négociation.

Bien que le commerce de marchandises soit la priorité, Londres espère aussi donner un coup de fouet à ses exportations de services

numériques. Il compte également conclure rapidement un accord sur les services financiers, un secteur sur lequel il mènera des discussions en parallèle afin de renforcer les liens entre la City et Wall Street.

Parmi les sujets les plus polémiques devrait figurer l'agroalimentaire, à propos duquel les Etats-Unis devraient pousser à la dérégulation mais où l'opposition travailliste crie déjà au loup, redoutant l'arrivée de bœuf aux hormones et de poulet javellisé américains. La santé s'annonce aussi un dossier politiquement sensible, Donald Trump ayant un temps indiqué que l'accès des entreprises américaines au service public de santé, le sacro-saint National Health Service, serait « sur la table », avant de se raviser. ■

idées & débats

Une crise qui modifie notre rapport au progrès

Sophie Amsili
@samsili

Depuis plusieurs semaines, sur une grande partie de la planète, les usines sont restées portes closes, les voitures n'ont pas quitté les garages, le ciel s'est quasiment vidé de ses avions et la pollution de l'air a chuté, tout comme le bruit des villes. Des canards ont réinvesti des rues de Paris, quand celles de San Francisco voyaient réapparaître quelques coyotes. Qui n'a pas entendu un proche se réjouir de cette « pause » ? D'un retour à la nature qui serait, somme toute, une contrepartie bienvenue à la crise générée par la pandémie de coronavirus. « La pause actuelle donne l'impression d'une rupture dans un cycle et l'occasion de mettre à plat ce qui est utile dans la société et ce qui ne l'est pas », confirme Vincent Bontems, philosophe et chercheur au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA). Pour le chercheur, ces questionnements sont les « symptômes d'une crise culturelle », notamment autour d'une notion qu'il a beaucoup étudiée : le progrès.

Le progrès nous a-t-il menés trop loin ? Qu'attend-on encore de lui ? Le Larousse le définit comme l'« évolution régulière de l'humanité, de la civilisation vers un but idéal ». Avant le XVI^e siècle, le progrès désignait une simple avancée, mais Francis Bacon lui a ajouté une dimension qui ne l'a jamais quitté : l'accumulation de connaissances pour aller vers le meilleur. Qu'il s'agisse du confort, de la santé, la paix, la liberté, la sécurité ou encore la morale. L'idée a de quoi faire rêver. Pourtant ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les chercheurs Etienne Klein et Gérard Bronner ont étudié ses occurrences dans les discours publics français : à partir des années 1980, le terme se fait plus rare pour céder la place à un autre, plus ancien : « l'innovation ». D'après leurs travaux, en 2007, tous



L'ANALYSE DE LA RÉDACTION
Promesse de bienfaits pour les générations futures, l'idée de progrès ne semble plus faire rêver aujourd'hui. La « pause » économique imposée par le confinement est l'occasion de remettre à plat ce qui est utile à notre société et de redéfinir un avenir commun profitable à tous.



Les points à retenir

- A partir des années 1980, le terme se fait plus rare, pour céder la place à un autre, plus ancien : « l'innovation ».
- C'est le pessimisme grandissant sur l'avenir de l'humanité qui a détrôné l'idée de progrès.
- Le progrès n'a pas fait disparaître les inégalités. Il n'a pas non plus mis à terre les régimes autoritaires.
- Il nous faut revoir notre définition du progrès qui a dérivé au cours de l'histoire.

les candidats à la présidentielle évoquaient encore la notion de « progrès ». Ce n'est plus le cas en 2012.

« L'innovation est pourtant une conception très dégradée de l'idée de progrès », explique Etienne Klein, philosophe des sciences et également chercheur au CEA. « Le progrès, c'est accepter de sacrifier son présent personnel au nom des générations futures. Il s'appuie sur l'idée que le temps est notre allié », poursuit-il. A l'inverse, l'innovation est perçue comme une « condition de survie » pour répondre aux défis de l'avenir.

C'est le pessimisme grandissant sur l'avenir de l'humanité qui a détrôné l'idée de progrès. Interrogé sur le bilan de la décennie 2010-2020 qui vient de s'achever, Pierre Dockès, spécialiste de l'histoire de la pensée économique, évoque une « rupture eschatologique » : « Jusqu'à la fin du XX^e siècle, malgré des périodes de doutes, on avait tendance à croire que l'âge d'or était devant nous, expliquait-il. Aujourd'hui, on pense que demain sera moins bien et que nos enfants auront moins que nous. »

Le progrès n'a pas fait disparaître les inégalités. Il n'a pas non plus mis à terre les régimes autoritaires. Surtout, il est désormais posé comme « contre la nature », en puisant et épuisant les ressources de la planète dans une fuite en avant sans issue. L'avenir inquiète, au point qu'on ne l'évoque même plus. « L'horizon temporel s'est rétréci, on ne parle plus de 2050 ni de 2100 », note Etienne Klein. Si ce n'est sur d'effrayants graphiques montrant les catastrophes écologiques à venir.

Pour croire de nouveau en notre avenir, il faut revoir notre définition du progrès qui a dérivé au cours de l'histoire, argumente Vincent Bontems : les machines, qui étaient censées nous faire effectuer autant de tâches avec moins d'énergie et en moins de temps, nous servent en fait à en faire toujours plus, explique-t-il. Le progrès technique doit



Kristelle Roudau pour « Les Echos »

nous permettre de « décélérer », et non l'inverse, résume le chercheur, s'appuyant sur les travaux du philosophe Gilbert Simondon. Mais d'autres logiques sont entrées en jeu : la compétition, la recherche de puissance et de profit... et le progrès a fini par se confondre avec la croissance économique.

Doit-on alors se réjouir de la décelération brutale imposée par le confinement, et prôner la décroissance ? Pour Vincent Bontems, cette opposition entre croissance et décroissance est « simpliste ». Le

progrès n'est en effet ni le retour au silence et à l'air pur que nous connaissons actuellement, ni l'accumulation continue à l'œuvre depuis des décennies. Le « monde d'après » la crise du coronavirus, s'il émerge un jour, doit en forger sa propre définition. « Nous savons ce que nous voulons éviter – les épidémies, le changement climatique... –, mais nous ne savons pas ce que nous voulons », résume François Gemenne, chercheur en sciences politiques à l'université de Liège et membre du GIEC, le groupement international

d'experts sur le climat. « On a associé le progrès à l'idée de plus, alors que le grand défi est de l'associer à celle de mieux », poursuit-il.

La crise actuelle pourrait nous y aider. « En quelques semaines, elle a modifié notre rapport au futur », salue Etienne Klein, qui note qu'« on n'entend plus les climatocceptiques et collapsologues, car on pense à l'après-crise et non plus à la fin du monde ». Un premier pas vers une vision plus optimiste d'un destin commun qui pourrait profiter à tous. ■

LE COMMENTAIRE

d'Hippolyte d'Albis

Coronavirus : pourquoi personne n'a rien vu venir

Le 4 novembre 2008, peu après le déclenchement de la première crise financière du XXI^e siècle, la reine d'Angleterre rencontra les économistes de la London School of Economics. Lors de cet événement historique – la dernière visite royale remontant à 1920 –, celle qui venait de perdre 25 millions de livres dans la tempête demanda d'un air faussement candide et franchement agacé pourquoi, parmi tous ces brillants esprits, « personne n'avait rien vu venir ». Contrairement à la plupart des interventions de la reine, qui, reconnaissons-le, ont peu de postérité, cette question fit le tour du monde et son à-propos agita, pendant plusieurs années, les économistes et ceux qui les critiquent.

Le drame avec la crise sanitaire qui nous affecte aujourd'hui est que

l'on serait bien en peine de savoir à qui adresser la question posée autrefois par la reine aux économistes. Les critiques pleuvent, bien sûr, mais les cibles sont toujours faciles et pas vraiment pertinentes. Les « politiques » prennent évidemment leur part, mais il n'est pas crédible de penser que MM. Macron et Philippe auraient eu le temps de s'inquiéter de l'état du stock de masques ou de respirateurs avant la crise. L'OMS, ensuite, parce que cela ne mange pas de pain de critiquer une organisation internationale. La Chine, enfin, parce que tout est toujours de sa faute.

Mais où étaient les experts français en santé publique et en épidémiologie ? Leur absence des cercles de décision est devenue aveuglante lorsque l'on décida de créer ex nihilo un conseil scientifique le 11 mars,

soit 71 jours après que l'épidémie a été officiellement signalée... Ce conseil porte utilement la voix de la science au débat, en fondant ses avis sur des articles publiés dans des

Les cibles sont toujours faciles et pas vraiment pertinentes.

revues académiques. Mais, comme tout comité d'expertise placé auprès du pouvoir politique, il fait face à une demande d'avis univoques. Mais les scientifiques sont bien plus sujets au doute que ceux qui habituellement hantent les allées du pouvoir et, surtout, ne disposent que de peu d'études pertinentes.

Il y a certes eu quelques rares évaluations du nombre de décès que

l'on aurait déploré si l'on n'avait rien fait et, par différence, du nombre de vies sauvées par les mesures de confinement. Mais les questions restent nombreuses : le confinement est-il réellement plus efficace sur le moyen terme que les stratégies de distanciation volontaire à la suédoise ? La restriction de la mobilité entre les régions est-elle réellement utile ?

Il serait peut-être opportun de chiffrer aussi le coût des différentes options, car à trop dépenser aujourd'hui on risque d'avoir du mal à bien soigner demain. Mais tout ceci ne doit pas se faire dans l'urgence : la recherche demande du temps et le risque est grand que la frénésie actuelle accouche d'une science bâclée.

Sans réel appui scientifique, la plupart des décisions sanitaires ont

été prises à l'aide de deux boussoles. La première est l'Italie, dont nous suivons les décisions avec une semaine de décalage ; la seconde est la gestion optimale des places en réanimation. Sans étude d'impact, il sera difficile de savoir si notre réponse à la crise fut la meilleure, mais le plus important est de tirer les leçons de cette période et de préparer la prochaine crise sanitaire. Il faut réfléchir à constituer des équipes scientifiques auprès des lieux de pouvoir de ces économistes qui, dans les banques centrales et les ministères, font le pont entre la recherche et les lieux de décision. La prochaine fois, on saura ainsi à qui adresser nos éventuels reproches.

Hippolyte d'Albis Ecole d'économie de Paris, CNRS, Cercle des économistes.

opinions

LE MEILLEUR DU CERCLE DES ÉCHOS

Redémarrer le système judiciaire français

Le cours de la justice s'est brutalement interrompu en France en raison du Covid-19. Ailleurs en Europe la justice civile est certes ralentie, mais elle se poursuit néanmoins. Il faudrait s'en inspirer, écrit l'avocat Emmanuel Larere.

VIDEO CONFÉRENCE « Quoique la situation allemande varie selon les Länder, aucun "lockdown" du système judiciaire fédéral n'a été prononcé. Il est ainsi toujours possible d'introduire une action civile en Allemagne, y compris des demandes de mesures d'interdiction provisoire en cas d'urgence. Les audiences de plaidoiries peuvent même se tenir par vidéoconférence. C'est notamment ce que privilégie la Cour régionale de Düsseldorf, le juge, les avocats, les parties mais aussi le public pouvant se connecter à la salle d'audience virtuelle. »

TÉLÉTRAVAIL « En Angleterre le gouvernement a souligné que les juridictions sont un service public essentiel qui doit être maintenu, et les juges s'entretiennent facilement avec les avocats par téléphone depuis leurs domiciles pour faire avancer les dossiers. En Autriche aussi les magistrats travaillent de chez eux, et continuent à rendre les jugements en dépit du "lockdown" qui a vu la suspension des audiences et l'extension des délais de procédure. »

VACANCES « Enfin, en Italie et en Espagne, les deux pays les plus sévèrement touchés par la pandémie, la justice s'est totalement arrêtée sauf pour les affaires les plus urgentes. Il est néanmoins intéressant de relever que le ministre espagnol de la Justice vient d'adopter un texte qualifiant l'enregistrement des demandes en justice par les tribunaux à partir du 15 avril de "service essentiel devant être rendu par l'administration judiciaire pendant le confinement" et que son gouvernement réfléchit à écarter les vacances judiciaires espagnoles en faisant du mois d'août un mois travaillé. »



Lire l'intégralité sur Le Cercle
lesechos.fr/idees-debats/cercle

DANS LA PRESSE ÉTRANGÈRE

Chine-Etats-Unis : un vent de guerre froide souffle sur l'Italie

la Repubblica

● L'Italie a connu pendant la guerre froide, entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, une division idéologique entre communistes et anticommunistes. D'autant plus profonde que ce pays avait le plus puissant parti communiste du monde occidental et était devenu le pilier de l'opération « Gladio » mise en place par la CIA. Aujourd'hui, en pleine épidémie de Covid-19, les tensions entre l'Amérique de Donald Trump et la Chine de Xi Jinping pourraient réveiller d'anciennes fractures dans la politique italienne. En surface, la coalition au pouvoir qui agglutine, sous le président du Conseil Giuseppe Conte, le M5S (Mouvement cinq étoiles), le PD (Parti démocrate) et la petite alliance de gauche LeU (Libres et Egaux), « répète sa fidélité à l'Alliance Atlantique. Mais, note le quotidien "la Repubblica", avec des accents bien différents, à y regarder de plus près ». Le secrétaire américain à la Défense, Mark Esper, avait affirmé que la Chine et la Russie « profitent du virus pour avoir plus de pouvoir en Italie ». Ce qui a amené le chef du gouvernement à affirmer qu'il maintenait bien « la politique étrangère d'hier ». Mais l'un des responsables du M5S, Pino Cabras, souligne, lui, qu'aucune puissance ne doit être dominante. « Nous devons dialoguer avec tout le monde, à commencer avec Pékin. Comme le font d'ailleurs les autres pays européens : l'Allemagne vend deux fois plus en Chine qu'à l'intérieur de ses frontières. » Quant à Emanuele Fiano du PD, plus prudent, il s'en remet au soutien de l'Europe pour éviter de devenir « la proie des nouvelles puissances ». Nuances ? En tout cas, selon un sondage de l'institut de Trieste, 52 % des Italiens pensent que la Chine est le pays « le plus ami » de l'Italie, devant la Russie (32 %), et les Etats-Unis. La guerre froide par un autre nom. — **J.H.-R.**



Le Vietnam et le Cambodge ont restreint leurs exportations de riz, préférant le stocker dans cette période incertaine. Photo iStock

La faim sans les moyens

A la pandémie sanitaire va s'ajouter une pandémie de la faim. Celle-ci reste un fléau mais il n'est plus dû à une insuffisance de production. C'est sa répartition qui est en cause.

LA CHRONIQUE de Sabine Delanglade



Lorsque voici quelques mois Pierre Le Roy a publié son livre « La Famine vaincue ? » (1), il a bien fait d'y mettre un point d'interrogation. Aucun expert n'en met plus à ce qui est aujourd'hui une certitude. La pandémie sanitaire va devenir une pandémie de la faim, et celle-ci risque d'être bien plus meurtrière que le coronavirus. Regardez comment celui-ci s'est attaqué à la filière horticole mondiale, 8,5 milliards de dollars de chiffre d'affaires annuel. Fini les réceptions fleuries, les mariages, les festivals qui font les jolis mois de mai. Le fleuriste du coin de la rue est fermé. Les Néerlandais détruisent leurs tulipes par millions chaque jour ! Et que croyez-vous que vont devenir les dizaines de milliers de femmes qui toute l'année pour 70 dollars par mois cueillent, après avoir plongé leur sécateur dans une solution stérile, puis emballent les quelques cent millions de roses produites chaque année par le Kenya ? Il n'est guère probable qu'elles bénéficient du chômage partiel. Elles ne pourront tout simplement plus nourrir leurs familles et ne risquent pas de se rattraper sur le tourisme, troisième ressource du pays derrière les roses (la première vient du thé).

« Famines aux proportions bibliques »

On ne fleurit plus les couronnes des mariées, on ne boit plus non plus son petit noir au bistrot, celui-ci est fermé. « La baisse de consommation de café (comme de bière) est drastique », indique Sébastien Abis, directeur du Club Demeter. En Ethiopie, par exemple, cette culture fait vivre 15 millions de personnes. Même punition pour les agriculteurs indiens dont les exportations de raisin de table à contre-saison, blanc, sans pépins, étaient depuis plusieurs années en train de grimper en flèche et qu'ils sont obligés, selon Bloomberg, de brader au sixième de leur prix

pour les exportateurs de fruits et légumes d'Afrique du Nord. Les Egyptiens continueront d'attendre désespérément les touristes. Pour tous ceux-là, ces populations déjà très fragiles, cette crise c'est, outre la menace sanitaire, une double peine. Non seulement, il y a cette chute de revenus qui les prive des ressources nécessaires pour acheter leur nourriture. Mais c'est aussi son simple accès qui devient problématique. En période de confinement, de fermeture des frontières, de problèmes logistiques qui renchérissent le coût des transports, les denrées qui arrivent à destination sont à la fois plus rares et plus chères. Ainsi, le Vietnam et le Cambodge ont restreint leurs exportations de riz, préférant le stocker dans cette période incertaine. Or, le tiers du com-

La situation est d'autant plus désespérante que la planète a de quoi se nourrir.

merce mondial de riz va vers l'Afrique subsaharienne très importatrice de céréales. Résultat le Programme alimentaire mondial (PAM) craint d'ici fin 2020 le doublement de personnes souffrant de famine très sévère. Elles sont aujourd'hui 135 millions, le chiffre pourrait monter à 250 millions. Le directeur du PAM évoque la survenue de « multiples famines aux proportions bibliques » faisant ainsi référence à celles qui émaillent les récits de la Bible.

La situation est d'autant plus désespérante que la planète a de quoi se nourrir. Depuis une vingtaine d'années, ses terres et ses mers fournissent en moyenne à ses habitants 2.800 kilocalories par personne, le niveau nécessaire pour que chacun vive en bonne santé. Fils lui-même de paysans bretons, très pauvres, l'économiste Pierre Le Roy dans un petit livre passionnant montre comment en 10.000 ans, les paysans ont « fait le job ». La lutte fut millénaire pour combattre la famine, ce fléau symbolisé par le troisième cavalier de l'Apocalypse. Elle excusa tous les excès. Ulysse et Achille pardonnent la mendicité, le bri-

gandage, la violence quand ils évitent « les cris d'un ventre affamé, ce pernicieux ventre qui cause tant de maux aux hommes ». Les famines ont accompagné toute notre histoire. Au V^e siècle avant notre ère, de nombreux Romains préférèrent se jeter dans le Tibre que mourir à petit feu désespérés d'attendre les céréales d'Egypte qui n'arrivaient pas. Au Moyen-Age la population française fut quasi divisée par deux. N'oublions pas les deux records mondiaux en termes de nombre de décès par rapport à la population : l'Irlande de 1846 et la Chine de Mao.

Première cause de mortalité

Au final, les paysans ont vaincu Malthus, sont parvenus au gré des innovations et des gains de productivité à alimenter la planète. Depuis vingt ans les rendements ont encore doublé. Pour Pierre Le Roy, les causes structurelles de la faim sont éradiquées, restent les conjoncturelles : « Les famines seront de moins en moins naturelles et de plus en plus politiques » nées de la folie des hommes, instabilité politique, terrorisme, crises économiques, des accidents climatiques, sécheresses, inondations. Les émeutes de la faim, prémisses du printemps arabe, naquirent de la hausse des prix des céréales, fruit à la fois de mauvaises récoltes et de la crise financière de 2008. Des essais de crickets sont en train de ravager l'Ethiopie. Aujourd'hui résumé Sébastien Abis : « La planète ne manque pas de nourriture mais celle-ci ne se trouve pas au bon endroit. » En moyenne, 800 millions d'hommes souffrent encore de la faim, 135 millions d'entre eux de façon très grave : la faim reste la première cause de mortalité dans le monde, tuant 20.000 personnes chaque jour. Les populations du Congo, du Yémen, du Soudan, de Syrie, du Nigeria, des dizaines de millions de personnes souvent déplacées sont des damnés de la terre. Avec le Covid-19 « c'est une crise qui s'ajoute à une autre et la situation pourrait devenir incontrôlable », alerte le directeur régional du PAM pour l'Afrique de l'Ouest. L'agriculture a fait son travail, reste aux responsables politiques à faire le leur.

(1) Editions France Agricole

LE LIVRE DU JOUR

Divertissement post-confinement

LE PROPOS Nous vivons habituellement dans des sociétés du temps libre et du loisir. Avec le grand confinement, nous avons vécu, à l'invitation même d'Emmanuel Macron, un retour au soin de soi et de ses proches. D'où les achats en ligne de jeux de société et les visites virtuelles de musée. Mais tout ceci lasse rapidement et révèle en réalité des inégalités bien ancrées. Alors tous nous attendons le déconfinement, qui ne doit pas se muer en orgies de bars et de spectacles. Et qui d'ailleurs ne le pourra pas pour des raisons sanitaires. Surtout, le retour au divertissement sera très inégalitaire, car tout le monde ne pourra pas aisément prendre du bon temps. D'où un appel à de la sobriété et à de la pudeur (sur les réseaux sociaux).

L'AUTEUR Jérémie Peltier, directeur des études à la Fondation Jean-Jaurès, produit ici un petit texte enlevé, documenté, en plein dans l'actualité.



Se divertir demain

De Jérémie Peltier,
Ed. L'Observatoire, 2020,
31 pages, 1,99 euro.

INTÉRÊT Les Editions de l'Observatoire ont pris l'excellente initiative de publier pour les confinés. Sortent ainsi en format numérique original, de courts ouvrages, réunis dans une collection « Et après ? » pour envisager le monde de demain.

— **Julien Damon**

Toutes les équipes travaillent désormais à distance pour assurer la parution de votre journal



LE POINT DE VUE

d'Hervé Hatt

Ce que sera le marché immobilier après le gel

Depuis plusieurs semaines, et pour des raisons compréhensibles, le marché immobilier national est largement gelé. Les vendeurs potentiels renoncent provisoirement. Les principaux sites d'annonces connaissent une perte de fréquentation entre 50 et 70 %. Les agences sont fermées, les visites de biens n'ont plus lieu. Et si les courtiers en crédit restent opérationnels, en traitant les demandes à distance, les banques, elles, n'étaient pour la plupart et jusqu'à aujourd'hui plus en capacité de prendre en charge les dossiers de crédit aux particuliers. Quant aux notaires, la signature à distance n'est pas généralisée.

Et malgré ces contraintes, la demande est toujours là : opérations déjà commencées, achats sur plans, contraintes familiales, besoin de déménager. Chez meilleurtaux.com, elle représente 40 % d'avant mars. Mais comment finaliser une transaction ? Et quelles seront les tendances des taux et des prix de l'immobilier « à la sortie » ?

En Allemagne, le marché n'est pas gelé, les prix se maintiennent ; les visites ont lieu, sous conditions ; les annonces sont publiées ; de nombreux agents immobiliers travaillent ; presque toutes les banques sont opérationnelles et mettent en place les crédits ; les notaires réalisent les actes. De nombreux clients accélèrent leurs acquisitions, redoutant la hausse des taux.

En France, le marché immobilier va dépendre essentiellement de l'inten-

sité de la reprise économique, liée au rythme du déconfinement, mais il sera à coup sûr bien en deçà du million de transactions enregistré en 2019.

Une reprise rapide se traduirait par un volume moindre mais des prix stables car le marché souffre d'un déficit de logements. Une lente reprise, jusqu'en 2021, aurait en revanche un impact à la baisse sur les prix, les acquéreurs potentiels, salariés du privé, étant touchés par le chômage et les baisses de revenu. L'incertitude économique poussera certains à retarder un projet d'agrandissement, mais

Bien malin qui peut d'ores et déjà prédire l'évolution des prix.

En revanche, la tendance des taux est nette : début avril, les hausses variaient de +0,10 % à +0,50 %.

d'autres à se « réfugier » dans la pierre, pour une résidence secondaire ou un investissement locatif. Mais bien malin qui peut d'ores et déjà prédire l'évolution des prix.

En revanche la tendance des taux est beaucoup plus nette. Entre 0,8 % et 1,3 % sur 20 ans avant le 16 mars, nous avons atteint des valeurs historique-

ment basses. Aujourd'hui, la tendance est à la hausse.

De grandes banques françaises viennent de se refinancer sur les marchés sans difficulté avec des « spreads » légèrement rehaussés. Les nouveaux barèmes que meilleurtaux.com a reçus depuis début avril font état de hausses variant de +0,10 % à +0,50 %.

Dans un contexte de risques et d'endettement accrus, c'est logique. Et au fond, pas dramatique : nous ne ferions que revenir aux niveaux de 2017, déjà très compétitifs. Mais tout dépendra de la vitesse de cette hausse, car la tension sera forte avec un besoin de rétablissement des marges bancaires.

Pour un emprunt moyen de 200.000 € sur 20 ans qui évoluerait, par exemple, de 1,35 à 1,85 %, la mensualité passerait de 951 € hors assurance à 997 €, soit 46 € en plus par mois. C'est acceptable. Les emprunteurs peuvent-ils néanmoins absorber davantage d'ici douze mois ?

D'autant plus qu'un piège redoutable se profile : le taux d'usure, un taux maximum d'emprunt fixé par la loi, vient de baisser. La conséquence immédiate sera d'exclure à court terme du crédit des Français moins fortunés. Il est urgent de revoir le texte qui fixe le taux d'usure pour ne pas compromettre le redémarrage du marché de l'immobilier dès la sortie de la crise actuelle.

Hervé Hatt est président de Groupe Meilleurtaux.

LE POINT DE VUE

de Michel Kempinski

Délais de paiement : et si les collectivités locales respectaient enfin la loi...

En période de crise, la clé de la survie pour les entreprises, c'est la gestion du cash. Le gouvernement et le président de la République l'ont bien compris d'entrée de jeu en mettant à disposition une palette d'outils pour aider les entreprises à faire face aux temps difficiles qui s'annoncent. C'est bien. Un comité de crise a même été installé sous l'autorité du gouverneur de la Banque de France, afin de veiller au strict respect des délais de paiement des entreprises. C'est très bien. A un détail près : ils ont omis de se surveiller eux-mêmes, et notamment la commande publique émanant des collectivités locales. Montrer du doigt les entreprises est de bonne guerre dans notre pays, et tous les ministres y vont de leur couplet moral à l'encontre des pratiques des entreprises, qu'il s'agisse de la politique des dividendes ou de la politique salariale à promouvoir.

Rien, en revanche, sur le respect des délais de paiement par les organismes étatiques, para-étatiques ou des collectivités territoriales. La règle des 45 jours à compter de la date d'émission de la facture vaut pourtant pour tout le monde. La commande publique représentait 78,4 milliards d'euros en 2018, dont 58 % pour les collectivités territoriales, représentées par les communes (48 %), les intercommunalités à fiscalité propre (21 %) et les syndicats intercommunaux (11 %).

Des montants considérables, qui induisent des actes administratifs non moins considérables : réception des factures, contrôle au centime près, vali-

dation par les élus, mandatement, recontrôle au sein des services du Trésorier payeur général, et enfin... virement à destination du fournisseur. Il ne s'agit pas de jeter la pierre aux personnels : très perturbés ces dernières années par les réformes successives liées aux efforts de décentralisation censés renforcer les intercommunalités, les agents territoriaux ont eux-mêmes parfois du mal à s'y retrouver.

La simplification du « mille-feuille » administratif, si souvent invoquée par nos gouvernants, a généré en fait une complexification des processus, aboutissant, dans certains cas, à des

La commande publique représentait 78,4 milliards d'euros en 2018, dont 58 % pour les collectivités territoriales.

embouteillages, voire des impasses. L'incertitude sur l'issue des élections municipales constitutives des renouvellements de la gouvernance au sein des intercommunalités brouille un peu plus encore le décor et, de surcroît, fige les projets locaux.

Dans un courrier datant de mars 2016 au ministre de l'Économie de l'époque, Emmanuel Macron, le président de l'AMF, François Baroin, relevait ce point : « La réforme territoriale, en imposant l'élargissement des structures intercommunales, entraîne une série de fusions, de bouleversements qui peuvent

pénaliser la continuité de l'action publique. La mise en œuvre de la loi NOTRe conduit aux changements des interlocuteurs habituels des entreprises locales et notamment des comptables publics. »

En 2020, il pourrait réécrire la même lettre à Bruno Le Maire, le locataire actuel de Bercy. Même s'il ne s'agit pas d'une généralité, le constat désarmant s'impose pour beaucoup d'entreprises en métropole et, pis encore, aux Antilles, où la pratique atteint des abus condamnables. N'y a-t-il pas mieux à faire, en cette période, pour les artisans, les PME que de consacrer du temps et des ressources pour réclamer son dû ? « Les collectivités locales sont garanties par l'Etat. Vous serez payés de toute façon ! » Pour y avoir cru, beaucoup d'entreprises ont coulé. Puisqu'il est prêt à tout faire pour sauver l'économie en injectant des dizaines de milliards d'euros, pourquoi l'Etat n'exige-t-il pas que toutes les factures reçues dans le cadre de l'exécution de marchés publics par les collectivités locales soient réglées (virement sur le compte de l'entreprise et pas seulement mandatement) sous dix jours. Et ce pendant une période encadrée (la fin de l'année ?). Quitte à exercer un contrôle a posteriori.

C'est simple : on ne crée pas de dispositif supplémentaire, et surtout, on n'endette pas plus un pays qui emprunte chaque année un peu plus pour rembourser les intérêts d'une dette abyssale. Trop simple peut-être ?

Michel Kempinski est président de Sulo Group.



Yves Hermann/Reuters

On peut tout faire en virtuel, sauf l'essentiel

LIBRE PROPOS
Par Gaspard Koenig



Il est entendu que les outils numériques nous ont permis de maintenir, durant ces mois de confinement, un minimum d'activité sociale et économique. Nous avons découvert toutes sortes d'applications et de services en ligne pour converser, trinquer, organiser des réunions, faire cours, suivre des sessions de yoga ou même draguer : les sites de rencontre ont connu un succès croissant.

Les négociations du Brexit, déjà assez irréfutables, ont pu se poursuivre de manière virtuelle. Les chefs d'Etat se sont réunis par visioconférence pour le Conseil européen. Une compétition de saut à la perche s'est déroulée par webcams interposées. Des marathons virtuels ont permis de lever des fonds contre le Covid. Les assemblées générales des entreprises comme les commissions du Parlement débattent en ligne. Les traders ont continué, depuis leurs chambres à coucher ou leurs maisons de campagne, à faire danser les Bourses mondiales...

Pour assurer tous ces nouveaux usages, l'infrastructure d'Internet a dans l'ensemble résisté, malgré une augmentation de 30 % des flux sur la bande passante. Des chercheurs d'Harvard, constatant cette résilience du réseau, s'avancent même à prédire que « ces nouveaux comportements vont devenir des comportements permanents », pérennisant l'augmentation du trafic Internet. Pourquoi les acteurs de l'économie de la connaissance ne pourraient-ils pas rester définitivement chez eux, le réseau assurant la mise en relation des cerveaux ? Le Covid ne préfigure-t-il pas l'ère de la 5G, qui nous permettra de tout faire à domicile, le travail comme l'amour ? Ne serait-ce pas l'avènement de la « noosphère », cette fusion mondiale des consciences anticipée il y a déjà un siècle par Teilhard de Chardin ? A-t-on vraiment besoin de se déconfiner ?

Or, ce que ces dernières semaines nous ont aussi et surtout permis de constater, ce sont les limites du virtuel. Les enfants veulent rentrer en classe. Les adultes veulent revoir leurs collègues. Les politiques veulent serrer des mains. Les fans veulent aller au stade. Les consommateurs veulent flâner dans les boutiques. Pourquoi ? Quel est cet indéfinissable supplément d'âme qui nous manque tellement ?

Serait-ce la chair et les odeurs ? La « présence », comme disent les heideggériens illuminés ? Les rites collectifs chers à l'anthropologie ? N'exagérons rien. On se passerait bien souvent de la proximité organique de nos semblables. Pour ma part, je me réjouis d'ailleurs que les gestes barrières me dispensent enfin de faire la bise aux garçons, une mode chez les trentenaires qui coïncidait avec celle des barbes hirsutes.

Ce qui nous manque, c'est plutôt tout ce qu'on ne peut pas prévoir : un geste décalé, un chahut en classe, un aparté entre chefs d'Etat, un verre mal posé, un accusé qui regarde au plafond... En abstrayant du réel ce qui nous est utile à un moment donné et pour une fin déterminée, le virtuel élimine par construction l'intempestif, l'aléa et le débordement : une visioconférence ne peut être perturbée par des gens qui n'y sont pas invités, les bavardages y sont impossibles, et la distribution de la parole interdit toute spontanéité. Un appel vidéo ne peut s'accommoder des longueurs, des mots

Le virtuel élimine par construction l'intempestif, l'aléa et le débordement.

hasardeux, des silences indispensables à l'amitié. Les outils numériques avouent leur raison d'être : l'utilité. Ils révèlent du même coup leur principale faiblesse : l'incapacité à intégrer le mouvement sinueux et chaotique de la vie. En optimisant nos activités, ils leur ôtent toute saveur. En exigeant à chaque instant d'ouvrir des comptes et de taper des mots de passe, ils nous enferment dans notre propre identité. En séquençant la temporalité, ils nous empêchent de prendre notre temps. Comment s'étonner que les apéros virtuels restent, selon une étude du cabinet Nielsen, un phénomène marginal ?

De manière plus générale, le Covid devrait amener l'écosystème technologique, qui hier encore prétendait changer le monde et sauver l'humanité, à davantage d'humilité. La mort fait son grand retour et les algorithmes de Google Health n'ont pas trouvé le moindre remède contre le Covid. En revanche, il serait légitime de s'interroger sur l'usage que le géant américain fera des données de nos enfants accumulées sur Google Classroom.

Le déconfinement devrait s'accompagner de la déconnexion. Au premier apéro réel, éteignez votre téléphone !

Gaspard Koenig est philosophe et président du think tank GenerationLibre.

Découvrez
notre magazine digital
« Les Echos Planète »
sur planete.lesechos.fr



LE POINT DE VUE

d' Olivier Dassault

Je ne sais pas s'il y aura un monde d'après

Je sais que je ne sais rien ». Ce principe socratique, est un bon postulat de départ à notre époque. Je ne sais pas s'il y aura un monde « d'après » la crise sanitaire que nous vivons actuellement, en revanche il y aura bien un monde « avec » ce virus que nous connaissons si mal. Ce Covid-19 inconnu et sous-estimé nous a renvoyés à nos fragilités, celles de nos corps et de nos certitudes. Implacable, cet exécuteur invisible s'en est pris principalement aux plus affaiblis dans leur chair, que ce soit par la maladie ou l'âge. Il s'est ensuite attaqué à nos institutions au sens large. Comme nous, ils ont subi les coups de boutoir de l'épidémie, comme nous, ils ont vacillé, certains sont tombés et se sont relevés, d'autres sont toujours à terre. La question est pour combien de temps ?

L'Etat, si décrié, a tenu, porté par les solides institutions de la V^e République et par ses collectifs territoriaux. Qui est vraiment responsable de la situation aberrante dans laquelle la France s'est retrouvée sans masques, sans tests et sans lits de réanimation suffisants ? Celle-ci n'est-elle pas un héritage des décennies précédentes qui ont amené l'Etat à oublier la notion même de « réserves stratégiques » ? Dans leur sagesse légendaire, les sénateurs avaient pourtant commis deux rapports, en 2009 et 2015, sur ce sujet précis mais notre décision stratégique fut de nous en remettre à la Chine. Le pays d'où sont issues quasiment toutes les pandémies qui ont frappé le monde depuis soixante-dix ans. Pourquoi ? Je ne sais pas. En 2000, l'OMS concluait sur le fait que la France fournissait les meilleurs soins de

santé généraux suivit de l'Italie et de l'Espagne. Nous en avons déduit que nous avions le meilleur système au monde. Cette légende nationale a permis d'éviter de mener une réflexion véritable sur l'efficacité de notre système de santé. Nous sommes le pays d'Europe où les dépenses qui y sont liées sont les plus élevées avec 11,5 % du PIB et nous avons 5 fois plus de morts que nos voisins allemands qui dépensent un peu moins. Quelque chose ne fonctionne pas et cela sans enlever une once de mérite à tous les personnels soignants qui aujourd'hui se démènent avec un grand courage.

La logique voudrait que nous réfléchissions entre pays européens à remédier à cette sino-dépendance.

Je ne sais pas pourquoi cette crise sanitaire nous a fait oublier les autres : la grippe asiatique de 1957-1958, la grippe de Hong Kong en 1968 qui firent, ensemble, 3 millions de morts dans le monde. Notre histoire est pourtant remplie d'épidémies à travers les siècles, sommes-nous devenus à ce point spectateurs et non acteurs ? Je ne sais pas non plus pourquoi l'on s'est tellement moqué de la prévoyance de Roselyne Bachelot lors de la crise du H1N1. Ce rapport à l'histoire inexistant, cette incapacité à prévoir des stocks au nom de leur inefficacité économique démontre notre grande difficulté de continuer à penser le monde.

Dans l'imaginaire récent, il n'y avait qu'une seule mondialisation, elle était heureuse, fluide et financière, elle assignait à la Chine le rôle d'usine unique du monde et aux pays occidentaux la propriété intellectuelle des idées géniales, des concepts de demain, sans oublier leur rôle de destinations touristiques. Evidemment, l'inverse se produisit, la Chine tomba en panne et les pays occidentaux, les cigales de la fable, se retrouvèrent fort dépourvus lorsque la bise fut venue. La logique voudrait donc que nous réfléchissions entre pays européens à remédier à cette sino-dépendance. La logique voudrait également que la seconde mondialisation à venir soit celle de l'intelligence, la seule qui permettra de vaincre le virus. Et enfin, la logique voudrait que nous réfléchissions à nos politiques publiques en fonction de l'intérêt supérieur de la nation ou intérêt général et pas uniquement en fonction de l'intérêt budgétaire.

Je ne sais pas s'il y aura un monde d'après s'il y aura par définition un après, la seule question qui vaille est celle posée par Sylvain Tesson « *que ferons-nous de cette épreuve ?* ». La seule chose dont je sois certain c'est que ce grand confinement, version moderne et mondiale du mur de la peste érigé dans le Vaucluse pour combattre l'épidémie de 1720, est une épreuve dont nous pouvons sortir plus sages ou plus fous, le choix nous en revient.

Olivier Dassault, député LR de l'Oise, est président de Génération Entreprise - Entrepreneurs Associés, qui rassemble plus de 160 parlementaires.

LE POINT DE VUE

de Jean-Luc Mélenchon et un collectif de personnalités

En Europe, le mur de la dette doit tomber !

La pandémie de Covid-19 a conduit à une situation extraordinaire. Plus de la moitié de la population mondiale s'est retrouvée confinée. L'activité mondiale a été réduite dans des proportions inédites. La récession s'annonce incomparable avec tout ce que nous avons connu depuis un demi-siècle. Pour faire face, les gouvernements sont déjà obligés d'engager des dépenses très importantes. Cela a même conduit la Commission européenne à abandonner temporairement la règle des 3 % de déficit, c'est dire si la situation est grave ! Dans les prochains mois, les dettes publiques en Europe vont logiquement exploser.

Que faire ? Rembourser la dette ne peut pas devenir l'horizon unique des peuples européens. Les gouvernements se servent de cette prétendue épée de Damoclès pour imposer de nouvelles cures d'austérité aux peuples européens. Le Medef utilise déjà cet argument pour demander que l'on travaille plus. C'est une voie sans issue. Il ne faut pas que la crise sanitaire se transforme en une vague de misère sociale pour nos peuples : ce n'est pas à eux de payer la crise ! Nous observons dans les Etats membres que de larges secteurs de l'opinion et des décideurs trouvent légitime de désobéir aux consignes de la Commission européenne quand elle ordonne des mesures conduisant au démantèlement du service public et à la négation de la volonté du peuple exprimée dans la démocratie des institutions.

Il y a tant de dépenses utiles à engager ! Nous devons reconstruire nos sys-

tèmes de santé publique, dont nous payons aujourd'hui le démantèlement par des années d'austérité absurde. Sans compter les investissements nécessaires pour rétablir notre souveraineté industrielle et amplifier la conversion écologique de nos économies. Regardons la vérité en face : les dettes souveraines accumulées ne seront jamais remboursées. Nous devons trouver le moyen de les annuler de manière rationnelle, pacifique et civilisée. Un chemin existe pour annuler la dette. La Banque centrale européenne

Rembourser la dette ne peut pas devenir l'horizon unique des peuples européens.

possède déjà le cinquième des dettes des Etats européens dans ses coffres. Elle peut transformer ces titres en « dette perpétuelle ». Ou, si l'éternité fait peur, en dettes à très long terme : 50 ans, 70 ans ou 100 ans. Du fait de leur taux d'intérêt nul et avec l'inflation, elles fonderaient progressivement, et sans douleur. Dans un premier temps, nous pouvons donc annuler ces dettes à hauteur de ce que les Etats ont dû dépenser pour faire face aux crises sanitaire et sociale, ainsi que pour engager la relance et la bifurcation de leurs systèmes de production.

Dans un second temps, la banque centrale devrait continuer de racheter des dettes souveraines à leurs créan-

ciers privés, comme elle le fait depuis 2015. Dès lors, elle pourrait répéter la même opération avec ces dettes, lorsque cela est nécessaire et par exemple pour financer des investissements durables. De plus en plus d'économistes défendent cette solution comme la seule viable à cette heure. Cependant, nous resterions dépendants des marchés financiers, puisque la dette des Etats continuerait d'être rachetée en premier lieu sur ces marchés... A l'avenir, la BCE doit pouvoir financer directement les Etats, comme le font déjà ses homologues britanniques et américains. Pour ce faire, il est nécessaire de réécrire entièrement les traités et de sortir du cadre actuel néfaste. Les statuts de la banque centrale devront être modifiés afin de permettre à son argent d'aller directement dans des projets publics d'intérêt général, sans nourrir la bulle financière spéculative. L'Europe est enfoncée dans une crise sanitaire, économique et sociale. Les règles de conduite du libéralisme économique nous ont conduits à ce désastre. Nos sociétés doivent s'appuyer sur l'entraide, la coopération et leurs Etats pour surmonter les difficultés plutôt que l'égoïsme social et la compétition. Mais il y a auparavant une condition : nous libérer du boulet de la dette.

Jean-Luc Mélenchon, président du groupe La France insoumise à l'Assemblée nationale française.

Retrouvez l'ensemble des signataires sur www.lesechos.fr

art&culture

Matteo Garrone rate son rendez-vous avec Pinocchio

Thierry Gandillot
@thgandillot

FILM ITALO-FRANCO-BRITANNIQUE
Pinocchio

de Matteo Garrone avec Roberto Benigni, Federico Ielapi, Gigi Proietti, Rocco Papaleo, Massimo Ceccherini. 2 h 05 Sur Amazon Prime Video

Il y a un grillon, une chouette, un escargot, un chat, un thon, un renard, un lapin, un gorille, un corbeau, un escargot dans le « Pinocchio » de Matteo Garrone ; mais pas de furet. Pourtant, le furet pourrait être son animal totem : il est passé par ici, il repassera par là. Sa filmographie impressionnante par son éclectisme - de « L'Etrange Monsieur Peppino » à « Gomorra », de « Reality » à « Tale of Tales », de « Premier Amour » à « Dogman ». Même si l'on peut y suivre un fil rouge : un goût récurrent pour l'étrange, le décalé, l'onirique. Qu'il plonge au cœur de la mafia napolitaine (« Gomorra »), dans les coulisses de la télévision (« Reality ») ou les bas-fonds des banlieues italiennes (« Dogman »), Garrone a toujours une façon personnelle d'explorer les lisières du réel et de l'imaginaire, de tirer son histoire vers la caricature ou le grotesque. Bref, d'inquiéter.

Dans ce registre « Pinocchio » s'impose. Mais comment s'emparer de ce personnage qui a donné lieu à tant d'interprétations depuis les six minutes du premier court-métrage muet de 1911 ? On compte une quarantaine de « Pinocchio » dans tous ses états : animation, série télé, images de synthèse, film d'horreur ou dans l'espace en l'an

3000 qui se déclinent en anglais, japonais, allemand, américain, canadien, soviétique, russe...

Benigni « benignise » Garrone, qui admire la version de Luigi Comencini pour la télévision (1972, six épisodes et 320 minutes), est conscient du piège dans lequel il est allé se fourrer : « *Je sais qu'un nouveau "Pinocchio" suscite des attentes folles. Je savais que j'allais au-devant des ennuis. Beaucoup de ceux qui l'ont approché se sont autorisés à le réinventer ou à l'actualiser, même à se l'approprié, comme dans la période fasciste.* » Il décide donc de surprendre ceux qui pensent connaître l'histoire par cœur. « *J'ai fait le pari de le raconter de manière inédite car beaucoup du texte n'a jamais été adapté.* »

L'intention est louable, pas le résultat. Qu'importe qu'il y ait deux fées dans le texte original et non une seule comme on le croit. Car on ne retient du film que les passages obligés, et on les connaît par cœur. Certes, les décors, les costumes, les maquillages sont merveilleux. Mais le rythme, l'émotion, l'angoisse même que distille le conte de Colodi, succombent sous ces trouvailles visuelles. Roberto Benigni en Geppetto « benignise » de façon besogneuse. Seule la fée n°2, Marine Vach, poétesse la partition. ■



Geppetto (Roberto Benigni) sermonne Pinocchio. Photo Greta De Lazzaris

Des superpouvoirs pour changer l'Amérique

Jean-Philippe Louis
@JPLouis

ROMAN AMÉRICAIN
Les Ribkins, héros de père en fils
de Ladee Hubbard Traduit de l'américain par Romain Guillou Belfond, 284 p., 20 euros. Disponible en numérique.

Qui est Johnny Ribkins ? S'interroger sur l'identité du protagoniste du premier roman de l'Américaine Ladee Hubbard, c'est s'interroger sur son passé. Le problème, c'est que ce passé, Johnny passe beaucoup de temps à en réparer les accros. A soixante-douze ans, le voici sommé de rembourser une dette 100.000 dollars en une semaine. Lancé dans un road-trip à la recherche de cette somme, déterrée de l'argent laissé sur les routes à l'époque où il évoluait comme maître des cartes et des plans au sein d'un comité de lutte pour les droits civiques, Johnny Ribkins fait une rencontre qui va changer sa vie, en la personne de Meredith, la fille de son frère... et ancien acolyte.

« **Le dixième talentueux** », En réalité, tout le monde connaît Johnny Ribkins - du moins son nom de famille. Dans la Floride dépeinte par Ladee Hubbard, Ribkins rime avec superpouvoirs : un oncle cracheur de feu, un frère qui peut escalader n'importe quel mur, Johnny, lui-même, susceptible de tracer des plans de lieux où il n'a jamais mis les pieds... Et enfin, Meredith, la nièce oubliée, capable d'attraper tout ce qu'on lui lance. A travers ses personnages surdoués, Ladee Hubbard remet au goût du jour un concept, « le dixième talentueux »,

décrié par l'historien et activiste W.E.B. Du Bois. Selon ce dernier, les Afro-Américains avaient besoin de plus qu'une formation industrielle pour vaincre les inégalités. « *La race noire, comme toutes les races, va être sauvée par ses hommes exceptionnels...* » disait-il. En 2020, malgré l'émergence d'une élite afro-américaine, l'élection d'un président noir, force est de constater que l'idée de Du Bois n'a pas encore abouti et que les inégalités persistent.

Ladee Hubbard va donc plus loin dans ce roman engagé et drôle, qui s'inscrit dans la lignée du prix Nobel Toni Morrison et de Colson Whitehead (tout juste récompensé d'un deuxième prix Pulitzer). Mêlant la réalité cruelle de la vie des Afro-Américains et un univers fantastique, son road-trip facétieux étend le concept du sauveur talentueux jusqu'aux limites de la physique. Une famille américaine dotée de superpouvoirs et luttant pour les droits civiques ? Malgré leurs superpouvoirs, les Ribkins n'ont pas réussi jusqu'ici à faire triompher la cause des Noirs américains, utilisant davantage leurs talents pour des petites arnaques. Mais, ça, c'est le passé. Il y a Meredith, désormais. Portant les espérances d'une nouvelle génération d'Afro-Américains. Dotés de superpouvoirs bien à eux, ces derniers ont les clés d'un avenir meilleur. Pour peu qu'à l'instar de Meredith ils s'intéressent à leur passé. ■

enquête

A Pékin, la vie d'après

REPORTAGE // Les Pékinois ont repris le chemin du travail et des magasins. Mais sous haute surveillance. L'accès à l'espace public est conditionné à leur état de santé et leur historique de déplacement. Montrer un QR code vert est le sésame indispensable.



Des Pékinois scannent un QR code afin de prouver qu'ils peuvent circuler dans les rues de la capitale chinoise, le 2 mai dernier.

Photo Gregg Baker/AFP

Frédéric Schaeffer
@fr_schaeffer
—Correspondant à Pékin

La Cité n'est plus interdite. Au nord de la place Tian'anmen, la résidence des empereurs chinois vient de rouvrir ses grandes portes pourpres. Ce lundi matin, le visiteur n'est pas seulement frappé par la beauté des immenses cours pavées et des pavillons rouges et tuiles jaunes vernissées. S'il découvre la Cité interdite comme il ne l'avait jamais vue, c'est qu'elle est quasiment déserte. Pour la réouverture du site, seuls 5.000 billets quotidiens ont été mis en vente sur Internet, contre 80.000 habituellement. Les places se sont arrachées en quelques heures à l'occasion des congés du 1^{er} mai. « *Maintenez vos distances, protégez-vous. Nous vous souhaitons une agréable visite* », crache un haut-parleur aux premiers visiteurs. Le palais impérial avait fermé ses portes le 25 janvier, lorsque a été décrétée la fermeture des attractions touristiques et que les Pékinois ont commencé à se cloîtrer chez eux par peur d'un mystérieux coronavirus, dont le régime communiste venait à peine de révéler la transmission interhumaine.

Alors qu'une grande partie du monde reste confinée, la Chine a repris le travail, levé les restrictions de circulation et commencé à rouvrir les écoles. Le pays ne fait état, officiellement, d'aucun décès depuis le 15 avril. Preuve de confiance de l'Etat-Parti chinois dans sa maîtrise de l'épidémie, le Parlement vient d'être convoqué le 22 mai pour sa grande-messe annuelle. « *« Xi Jinping veut dire au peuple que la Chine a vaincu l'épidémie »* », indique Willy Lam, professeur à l'université chinoise de Hong Kong. Réunissant à Pékin quelque 5.000 délégués venus de tout le pays, l'événement avait dû être reporté en pleine crise épidémique, par peur d'une flambée du virus dans la capitale.

Exercice de propagande

Cœur du pouvoir, Pékin fait l'objet d'une surveillance suprême. Le régime communiste, qui vante au monde entier l'efficacité de ses mesures de lutte contre l'épidémie, ne peut pas se permettre de perdre la face avec une résurgence de l'épidémie dans la capitale. « *Tout doit être nickel à Pékin pour saluer la victoire contre le virus et la supériorité du système chinois dans un bel exercice*

de propagande », indique un diplomate européen. Avant même que la Chine se ferme au monde en interdisant l'entrée aux étrangers et en ordonnant aux compagnies aériennes de se limiter à une liaison internationale par semaine et par pays, la ville de Pékin a pris des mesures drastiques pour éviter les cas dits « importés » : depuis le 23 mars, tous les vols internationaux à destination de la capitale chinoise sont détournés vers d'autres villes, où les passagers subissent des contrôles médicaux. Au moindre doute, les voyageurs sont obligés de subir une quarantaine de 14 jours dans une chambre d'hôtel (à leurs frais) dans la ville d'escale. Les autorités ne prennent aucun risque : en moyenne, seul un passager sur dix est autorisé à poursuivre son vol vers Pékin... où il fera une quarantaine !

Allant plus loin que le reste du pays, Pékin a également imposé une quarantaine à toute personne arrivant d'une autre province chinoise, même testée négative au coronavirus. Une mesure forte visant à dissuader tout mouvement de population et à limiter le retour des travailleurs migrants partis dans leur famille pour le Nouvel An lunaire. La quarantaine obligatoire a été levée à la veille des congés du 1^{er} mai (sauf pour les personnes de retour de Wuhan), déclenchant une ruée sur les billets d'avion et de train. C'est au prix d'une ville muée en Cité interdite que la capitale chinoise est progressivement sortie de sa léthargie et que les 21 millions d'habitants ont repris un semblant de vie normale. Aujourd'hui, les embouteillages sont revenus sur le deuxième périphérique entourant le centre-ville, les Pékinois se pressent dans les boutiques chics de Sanlitun, et les livreurs ont à nouveau le droit d'entrer dans les résidences. Mais la vie d'après n'est pas la vie d'avant. Dans la rue, le métro, les magasins, les habitants sortent tous masqués et les contrôles de température sont incessants.

A cela s'ajoute un contrôle numérique de plus en plus pressant, via les applications mobiles et l'usage massif du Big Data. Les QR Code à scanner s'affichent partout à l'entrée des bâtiments et des commerces. L'accès des habitants à l'espace public est conditionné à leur état de santé ou leur historique de déplacement. Mise en service le 1^{er} mars, l'appli santé officielle de la mairie de Pékin a été téléchargée par près de 15 millions de personnes et utilisée environ

60 millions de fois en moins de deux mois.

Difficile de connaître le nombre précis de ces applications développées par les mastodontes Tencent et Alibaba, ainsi que les trois grands opérateurs mobiles et d'autres acteurs privés. Difficile aussi de savoir comment elles fonctionnent et quelles sont les données partagées avec les pouvoirs publics. « *Ces applications ont un impact considérable sur la vie des utilisateurs, mais nous ne savons pas comment elles ont été conçues ni quelles sont les informations récupérées et utilisées pour catégoriser les habitants* », s'inquiète Maya Wang, chercheuse à l'ONG Human Rights Watch. Un samedi matin, les ressortissants étrangers à Pékin ont eu la surprise de voir leur code santé passer à l'orange, un statut qui les oblige en théorie à rester confinés à domicile. Le code est repassé au vert quelques heures plus tard, sans aucune forme d'explication.

Caméras thermiques

Ces applications sont censées faciliter le retour au travail. Si le taux d'activité dans les grandes entreprises de la capitale est officiellement revenu à 99,9 %, la réalité est plus nuancée, toutes les sociétés n'ayant pas récupéré leurs effectifs au complet. Même lorsque les employés ont repris le chemin du travail, la vie de bureau n'est pas celle d'avant l'épidémie. Pour pénétrer dans les locaux de Cloudminds, une start-up spécialisée dans les robots intelligents, présenter un code QR vert à l'entrée de l'immeuble n'est qu'une première étape. Au 33^e étage, chaque employé doit passer devant une caméra thermique intelligente qui l'identifie, mesure sa température et vérifie qu'il porte un masque. Après s'être fait pulvériser un désinfectant sur ses vêtements, il peut entrer dans les bureaux, où il doit respecter une distance de 1,5 mètre avec ses collègues.

A l'intérieur, les fenêtres sont ouvertes malgré la pollution, car la ventilation a été coupée dans la tour pour éviter la propagation du virus. Les salles de réunion sans fenêtre sont fermées. « *Des inspecteurs viennent régulièrement vérifier que nous respectons bien les consignes* », explique Henri Ge, le vice-président de la société. Deux mois se sont écoulés entre la réouverture du bureau et l'autorisation de faire revenir l'intégralité des 300 employés. Dans les usines aussi, la réouverture a été assortie de strictes conditions sanitaires. « *En plus des*

contrôles de température systématiques et du port du masque obligatoire, il a fallu mettre en place une distanciation de plus d'un mètre entre les postes, établir des procédures de désinfection du site deux fois par jour et être prêt à mener des tests en cas de suspicion de contamination», explique Guillaume Bernard, directeur général Bernard Controls, fabricant français de servomoteurs électriques ayant une usine proche de Pékin. La cantine a également été fermée, remplacée par la livraison de repas que chaque employé consomme séparément. »

Pékin a également imposé une quarantaine à toute personne arrivant d'une autre province chinoise, même testée négative au coronavirus.

Pour éviter les rassemblements, les lieux publics ne sont ouverts qu'au compte-gouttes. De premiers musées viennent tout juste de l'être, mais les cinémas et les théâtres restent fermés. Il faut désormais réserver vingt-quatre heures à l'avance sur Wechat en donnant sa carte d'identité pour aller se promener dans l'un des grands parcs de la ville, où la capacité d'accueil est limitée à 30 %. Dans le parc Chaoyang, les cerfs-volants sont désormais interdits. « *Cela dissuade certains de venir* », glisse un gardien. Dans les clubs de gym, les tapis de jogging ne sont pas autorisés, les piscines fermées, les inscriptions obligatoires. Contrairement à d'autres villes, seuls les élèves de terminale sont revenus en classe le 27 avril pour préparer le « gaokao », l'examen d'entrée à l'université. Avec, là aussi, masque obligatoire et camarades à bonne distance.

Renouer avec une vie sociale demande quelques compromis. Dans les restaurants, les tables sont espacées, il est recommandé de ne pas être plus de trois par table et de ne pas partager les plats. Dans un bar du vieux Pékin prisé des étrangers, une caméra de surveillance a été placée par la police du quartier pour s'assurer que les employés portent leur masque et que le nombre maximal de clients est respecté. Dans un autre, le patron est obligé d'envoyer des photos de la

salle au commissariat toutes les deux heures. Les habitudes changent. Même devant un distributeur automatique. Pour éviter de mélanger les billets, certains ne gèrent plus que les dépôts et d'autres n'assurent plus que les retraits de coupures préalablement désinfectées.

Ces contrôles et mesures de prévention ont plutôt tendance à rassurer la population. La peur du virus est toujours là. Tout le monde ne fait pas confiance aux statistiques officielles. « *Avec ma femme, on ne va plus au restaurant et je ne sors plus avec mes collègues après le travail* », confie Dai Yue, conseiller financier de trente et un ans. Leur fille de deux ans n'est pas retournée jouer au parc depuis janvier. « *Avec les cas asymptomatiques, on ne sait pas qui nous pourrions croiser* », poursuit-il. Freelance de vingt-huit ans, Ting n'est pas du tout sortie de chez elle depuis trois mois. « *Au début, j'ai respecté la quarantaine, car je revenais de Shanghai, puis j'ai trouvé cela plus sécurisant, explique-t-elle sur Wechat. Je commande mes courses en ligne et elles arrivent en trente minutes !* » Si la vie reprend le dessus, les autorités ne cessent d'appeler la population à rester vigilante. Au nom de la lutte contre l'épidémie, la surveillance des citoyens s'est considérablement renforcée. Élément essentiel du système totalitaire chinois, les comités de quartier ont repris du poil de la bête, filtrant les entrées des résidences, voire de rues entières, refusant le retour de travailleurs migrants, décidant du droit de réouverture de commerces ou restaurants, etc.

Petits chefs zélés

« *Un pouvoir important a été confié à des petits chefs zélés*, observe un diplomate. *Vat-on leur retirer ? Les faire retourner à leur table de mah-jong ne sera pas simple.* » Côté « Big Brother », les applications mobiles de santé pourraient bien être une nouvelle étape dans la surveillance des masses. Certaines municipalités laissent entendre que les données de santé récoltées pourraient abonder le système de crédit social censé être généralisé à tout le pays cette année. « *La peur du virus, tout comme la peur du terrorisme, a donné aux autorités la main libre pour imposer des mesures extraordinairement intrusives* », souligne Maya Wang. Les mesures de contrôle et de prévention sont là pour durer, ont prévenu les autorités de Pékin. ■



« Tous masqués » par Fagostudio pour « Les Echos »



L'ÉDITORIAL
DES « ÉCHOS »

La Chine a perdu une bataille, mais...

Malgré sa mobilisation pour inonder la planète de masques et d'appareils médicaux, la Chine n'a jamais suscité autant d'hostilité dans le monde. Trente ans après la répression du mouvement étudiant de Tiananmen qui s'était traduite par une rupture des relations diplomatiques avec les pays occidentaux, le régime de Xi Jinping a réussi l'exploit de susciter une défiance tout aussi universelle. Son offensive contre les valeurs occidentales a été menée de manière grossière et maladroite, provoquant l'effet inverse à celui escompté : la Chine a uni les puissances libérales contre elle, alors que les excès de Donald Trump lui ouvraient une fenêtre, celle d'une puissance bienveillante et prête, elle, à jouer le jeu du multilatéralisme. Ce paravent est tombé. De Canberra à Washington, de Bruxelles à Paris, les appels se multiplient pour faire la transparence sur les responsabilités du régime communiste dans la propagation du virus. L'Europe, d'ordinaire si frileuse, a durci les conditions imposées aux investisseurs chinois. Certains s'emballent et imaginent des sanctions mondiales contre Pékin, voire une confrontation militaire avec Washington. La Chine est pourtant loin d'avoir dit son dernier mot. Elle a encore plusieurs cartes en main – au moins trois – pour espérer tirer profit de la crise. Elle met les bouchées doubles pour remporter la course au vaccin. Des 40 candidats qui se sont lancés dans cette grande bataille mondiale, le laboratoire chinois Sinovac Biotech semble l'un des plus avancés. Quelle belle revanche ce serait pour Pékin que de terrasser la pandémie, après en avoir été jugé premier responsable. Sa



Par **Lucie Robequain**

Xi Jinping a plusieurs cartes en main pour espérer sortir gagnant de la crise.

deuxième carte se joue en Afrique, au Moyen-Orient et plus généralement dans tous les pays ayant besoin de devises pour surmonter la crise. Elle a eu l'intelligence d'adoucir sa position à l'égard de ses créanciers, en leur offrant un moratoire sur leur dette. A défaut de mobilisation européenne et américaine, c'est bien à Pékin que l'Algérie, l'Égypte ou le Pakistan risquent de faire encore appel ces prochains mois. Sa troisième carte est, évidemment, industrielle. L'Union européenne promet de rapatrier certaines chaînes de valeur stratégiques, dans les domaines de la pharmacie et des matières premières notamment. Mais ces corrections ne peuvent se faire qu'à la marge. Il serait illusoire de vouloir ressusciter l'industrie européenne telle qu'elle existait il y a cinquante ans. Et tout aussi illusoire de proclamer notre indépendance logistique vis-à-vis de la Chine. Il va falloir vivre avec cette puissance aux vues hégémoniques, sans jamais perdre de vue sa nature profonde, que la crise actuelle rappelle cruellement au monde.

Lire nos informations Pages 6-7

DERNIÈRE HEURE

Première édition d'un Paris-Roubaix féminin en octobre

🕒 CYCLISME - Le légendaire Paris-Roubaix aura son équivalent féminin, qui se courra le 25 octobre en ouverture de la prestigieuse classique cycliste, a annoncé mardi l'Union cycliste internationale. La course est inscrite au calendrier 2020, chamboulé en raison du coronavirus. Les femmes emprunteront une partie du parcours précédant les hommes. Avant la « reine des classiques », de grandes courses ont obtenu une déclinaison féminine, notamment le Tour des Flandres et Liège-Bastogne-Liège.

L'Etat poussé à moderniser sa politique migratoire

IMMIGRATION - La France peut prendre exemple sur le « modèle canadien » pour relancer son immigration professionnelle, a suggéré mardi la Cour des comptes dans un rapport qui préconise une « modernisation » de la politique migratoire française. « Si l'institution de quotas globaux portant sur l'ensemble des voies d'immigration ne présente aucune vraisemblance, le contexte des prochaines années pourrait, en revanche, se prêter à l'expérimentation » de ces quotas pour la migration de travail, juge la Cour.

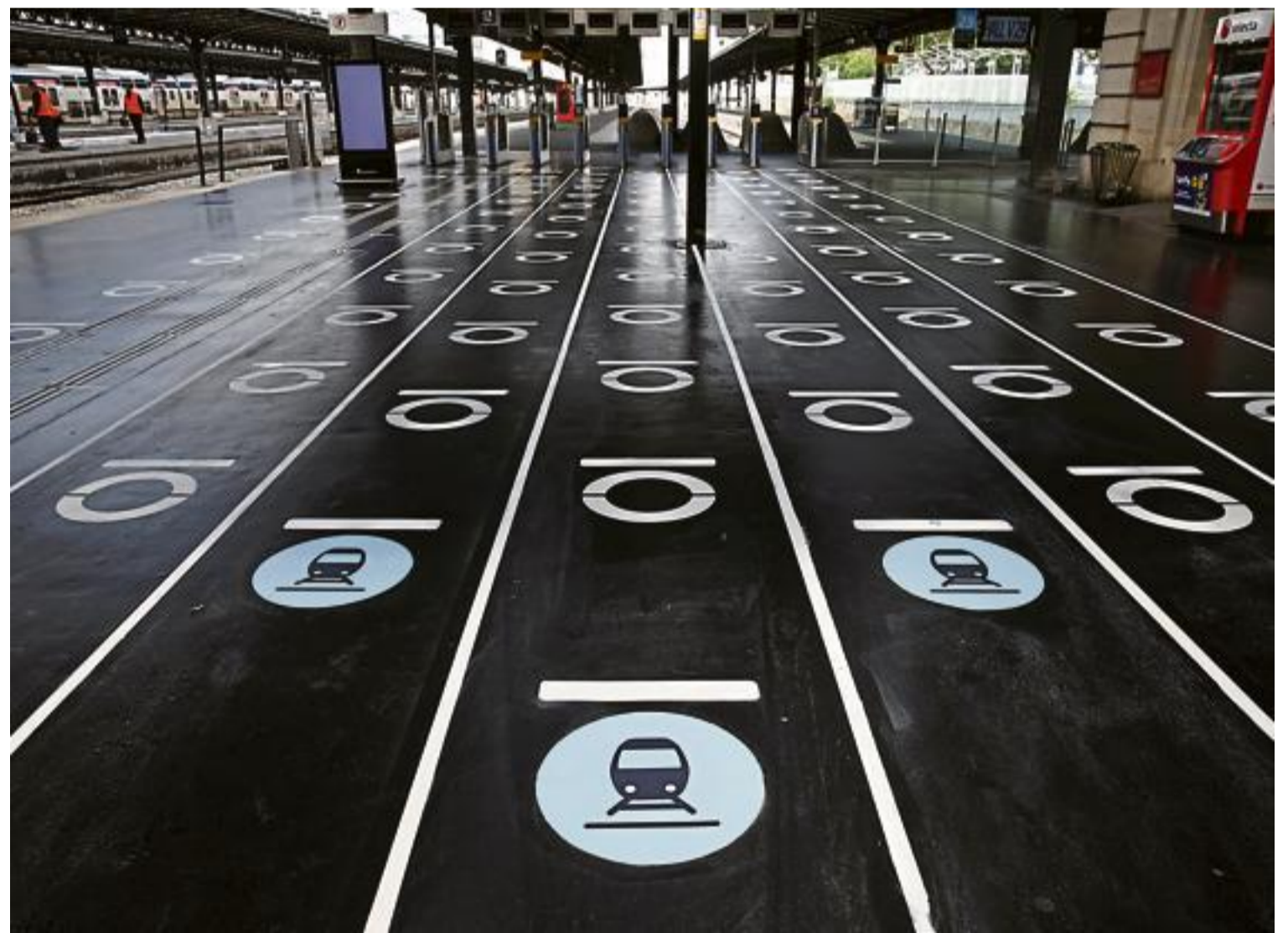
La CEDH déboute des réfugiés syriens

ASILE - La Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a estimé mardi irrecevable la requête de Syriens contre le refus de l'ambassade de Belgique à Beyrouth de leur délivrer des visas humanitaires, notant qu'ils n'avaient aucun lien familial ou personnel préalable avec la Belgique. C'était la première affaire de ce type jugée par la CEDH, qui ne rend que très rarement des décisions d'irrecevabilité. Les requérants étaient un couple de réfugiés syriens et leurs enfants, originaires d'Alep, qui voulaient demander l'asile à la Belgique.

Coalition de centre droit en Irlande

POLITIQUE - Les deux grands partis traditionnels irlandais de centre droit, Fianna Fail et Fine Gael, et les Verts se sont mis d'accord mardi pour tenter de former un gouvernement sans le parti nationaliste Sinn Fein, pourtant arrivé en tête du vote populaire aux législatives de février. Les négociations devraient commencer dès jeudi, alors que le gouvernement provisoire se débat avec la crise du Covid-19. Depuis les élections du 8 février, qui n'ont débouché sur aucune majorité claire. Le Premier ministre sortant, Leo Varadkar, assure l'intérim.

LA PHOTO DU JOUR



VOYAGER À DISTANCE Assurer le respect des mesures de sécurité dans les transports en commun, qui ne reprendront que progressivement, s'annonce comme un casse-tête. Gare de l'Est, à Paris, des marquages sont disposés sur les quais afin de faire respecter la distanciation sociale entre les voyageurs. La présidente de la région, Valérie Pécresse, pense qu'il sera possible de transporter jusqu'à deux millions de personnes par jour à partir du 11 mai, à condition de lisser les horaires de travail.
Photo Benoit Tessier/Reuters

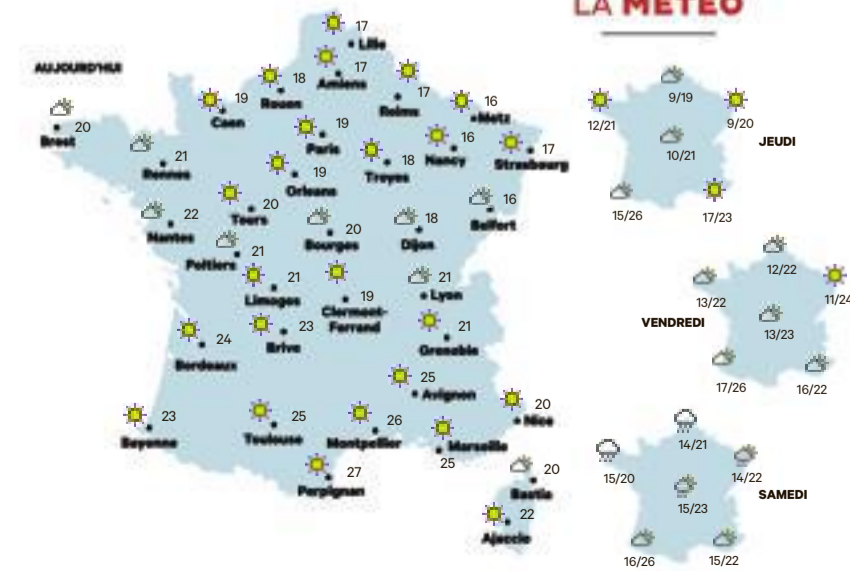
RETROUVEZ
L'ÉDITO ÉCONOMIQUE
DE **FRANÇOIS VIDAL**
TOUS LES JOURS À 7H10

Les Echos
— SUR —



Et votre journée devient plus belle.

LA MÉTÉO



AILLEURS	CE JOUR	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE
AMSTERDAM	5/15 ☀️	5/17 ☀️	9/20 ☁️	11/21 ☁️	9/11 ☁️
ATHÈNES	13/24 ☀️	14/17 ☀️	11/21 ☀️	11/22 ☀️	13/24 ☀️
BERLIN	6/15 ☀️	7/16 ☀️	7/19 ☀️	9/22 ☀️	11/12 ☁️
BRUXELLES	5/17 ☀️	7/20 ☀️	10/22 ☀️	12/23 ☀️	12/15 ☁️
DUBAÏ	22/37 ☀️	25/37 ☀️	26/35 ☀️	24/35 ☀️	26/37 ☀️
FRANCFORT	5/16 ☀️	7/20 ☀️	9/23 ☀️	11/23 ☀️	14/20 ☀️
HONGKONG	26/30 ☀️	26/30 ☀️	27/30 ☀️	27/30 ☀️	26/30 ☀️
ISTANBUL	12/20 ☀️	9/15 ☀️	12/14 ☀️	7/18 ☀️	10/21 ☀️
LONDRES	6/17 ☀️	8/22 ☀️	11/23 ☀️	13/22 ☀️	10/11 ☁️
MADRID	10/23 ☀️	14/26 ☀️	15/27 ☀️	14/23 ☀️	13/17 ☁️
MILAN	14/22 ☀️	14/24 ☀️	14/25 ☀️	15/26 ☀️	15/26 ☀️
MOSCOU	14/20 ☀️	13/17 ☀️	11/12 ☀️	8/15 ☀️	9/15 ☀️
NEW YORK	10/11 ☀️	7/17 ☀️	9/13 ☀️	4/9 ☀️	6/15 ☀️
RIO DE JANEIRO	21/31 ☀️	19/19 ☀️	18/22 ☀️	15/24 ☀️	15/25 ☀️
SAN FRANCISCO	12/18 ☀️	13/19 ☀️	12/20 ☀️	13/18 ☀️	13/16 ☀️
SHANGHAI	17/22 ☀️	18/23 ☀️	20/24 ☀️	23/27 ☀️	20/26 ☀️
SINGAPOUR	25/32 ☀️	26/30 ☀️	26/30 ☀️	26/30 ☀️	26/29 ☀️
SYDNEY	14/18 ☀️	11/20 ☀️	11/21 ☀️	16/24 ☀️	18/24 ☀️
TOKYO	15/19 ☀️	13/20 ☀️	11/21 ☀️	16/22 ☀️	18/25 ☀️
TOKYO	4/12 ☀️	3/10 ☀️	0/9 ☀️	-1/6 ☀️	0/9 ☀️
ZÜRICH	7/16 ☀️	6/19 ☀️	7/23 ☀️	12/23 ☀️	13/24 ☀️



Les Echos

Entreprises & Marchés

CAC 40
4.483,13 points
2,3959 %

DOW JONES
24.136,44 points
1,6281 %

EURO/DOLLAR
1,0847 \$
-3,9112 %

ONCE D'OR
1.699,55 \$
-0,5588 %

PÉTROLE (BRENT)
30,41 \$
8,7236 %

Mercredi 6 mai 2020
www.lesechos.fr

DEVISES | EUR/GBP 0,8706 | EUR/JPY 1,1548 | EUR/CHF 1,0545 | GBP/USD 1,2455 | USD/JPY 1,0651 | USD/CHF 0,9724 **TAUX** | EONIA -0,446 | LIFFE EURIBOR 3 MOIS -0,286 | OAT 10 ANS -0,0574 | T-BONDS 10 ANS 0,6181

Crédit immobilier : la hausse des taux va s'accélérer

CRÉDIT

Eric Benhamou
ebenhamou@lesechos.fr

C'est une légère progression mais qui confirme une tendance. Le taux moyen des crédits immobiliers en avril, marqué par un effondrement de la production de prêts, ressort à 1,17 %, selon l'étude mensuelle du Crédit Logement/CSA, publiée mardi. Loin d'une hausse brutale, le taux moyen augmente régulièrement d'un ou deux points de base depuis décembre, à des niveaux qui restent cependant proches du plancher de novembre dernier (1,12 %).

« Ce n'est que la partie émergée de l'iceberg. Cette hausse mesurée ne prend pas en compte les mouvements récents sur les taux, qui sont appliqués sur les nouveaux dossiers », prévient Ludovic Huzieux, cofondateur d'Artémis Courtage. En clair, les chiffres de Crédit Logement ne reflètent pas les nouveaux barèmes des banques et le prochain baromètre, en mai, devrait afficher des hausses plus conséquentes.

Chute des nouveaux prêts

Cette tendance haussière s'explique à la fois par un renchérissement, certes modéré, du coût de refinancement des banques et par des anticipations de hausse du coût du risque. En attendant le déconfinement, la production de nouveaux prêts reste, sans surprise, atone.

De février à avril, le nombre de prêts recule d'un quart et la production de 23 %. De fait, c'est toute la chaîne de production qui a été bloquée depuis la mi-mars, de la visite d'un bien à la signature chez le notaire, en passant par l'étude du dossier de crédit par les banques.

Aujourd'hui, tous les maillons de la chaîne délivrent des signaux plutôt positifs sur leur capacité à reprendre l'activité, y compris les notaires qui peuvent désormais



Le dernier baromètre Crédit Logement/CSA confirme une lente remontée des taux de crédit immobilier.

Photo Lionel Bonaventure / AFP

authentifier les signatures à distance. Du côté des banques, après avoir géré l'urgence, elles se déclarent prêtes à étudier de nouveaux dossiers. « La principale incertitude concerne le comportement des ménages vis-à-vis de l'achat immobilier et surtout le nombre de candidats qui vont devoir renoncer à leur projet immobilier compte tenu de la crise qui s'annonce », souligne Hervé Hatt, président de Meilleurtaux.com.

L'accès au crédit immobilier, alors que les banques avaient déjà durci leurs conditions avant le confinement, sera également au

cœur du redémarrage du marché. « Nos discussions avec les banques portent autour de trois thèmes : la capacité à traiter les demandes ; la mise en place de nouveaux barèmes pouvant franchir le taux d'usure qui a baissé en avril et les conditions plus générales d'octroi de crédit, avec le risque que les banques privilégient dans un premier temps les dossiers les plus simples », explique Hervé Hatt.

Le taux d'usure, qui s'établit désormais à 2,51 % sur un crédit de 20 ans, risque, avec la remontée des taux, d'exclure un certain nombre d'emprunteurs. En effet, ce taux

inclut également l'assurance emprunteur, les frais de dossiers et les garanties. « Or, il n'est pas rare de voir un taux de crédit sur 20 ans autour de 2 % pour des dossiers de primo-accédants ou à faible apport, ce qui laisse peu de marge », constate Ludovic Huzieux.

L'Association des courtiers immobiliers Apic vient d'ailleurs d'alerter Bercy sur ce « frein » à la reprise de l'activité. « Après un rebond prévisible de l'activité à court terme, lié aux dossiers déjà avancés, je redoute une période de latence pour les nouveaux projets », prédit Ludovic Huzieux. ■

Lourdes pertes pour Fiat Chrysler, le fiancé de PSA

AUTOMOBILE

Véronique Le Billon
@VLeBillon
— Bureau de New York

A Kingston, à deux heures de route au nord de New York, le grand concessionnaire de Fiat Chrysler (FCA) offre 500 dollars en cash aux « first responders », ces travailleurs en première ligne de la lutte contre l'épidémie de coronavirus. Un petit geste commercial qui permet de garder le lien avec les clients qui reviendront un jour acheter des Jeep ou des RAM, mais qui n'a pas empêché le constructeur automobile de subir déjà très durement la crise. Au premier trimestre, le chiffre d'affaires de FCA a reculé de 16 %, à 20,56 milliards d'euros, et le groupe a enregistré une perte nette de 1,7 milliard d'euros au premier trimestre, alors que les analystes anticipaient malgré tout un petit bénéfice. Le taux de marge opérationnelle, qui était de 6,2 % l'an dernier, a littéralement fondu, n'atteignant plus que 0,3 % au premier trimestre.

FCA ne fait pas exception : Ford a publié fin avril une perte nette de 2 milliards de dollars au premier trimestre, une baisse du chiffre d'affaires de 15 % (à 34,3 milliards de dollars) et une baisse du nombre de véhicules vendus de 21 %. Les résultats du dernier des Big Three, le leader américain General Motors, seront quant à eux publiés ce mercredi.

Le deuxième trimestre devrait être encore moins bon pour FCA, qui réalise les deux tiers de son chiffre d'affaires et tous ses bénéfices ou presque en Amérique du Nord, où l'activité s'est réellement arrêtée à partir de mi-mars. A ce stade, le mariage avec le français PSA est néanmoins maintenu, a assuré le groupe américano-italien. « Malgré cette situation inattendue et sans précédent, FCA et le groupe PSA restent engagés à mener une fusion à parité (50-50), pour créer un leader mondial de la mobilité. Ensemble, nous continuons à faire avancer les différents volets pour finaliser la fusion et nous confirmons notre engagement à terminer l'opération d'ici la fin 2020 ou le début 2021 », a indiqué Fiat Chrysler dans son communiqué. Il y a quelques jours, PSA avait fait la même communication.

Assurer la liquidité

A court terme, l'enjeu pour le patron, Mike Manley, est d'assurer la liquidité de FCA et de pouvoir redémarrer les usines, alors que le résultat net du groupe avait déjà chuté de 19 % l'an dernier, à 2,7 milliards d'euros. Le constructeur a négocié une facilité de crédit de 3,5 milliards d'euros en avril, qui s'ajoutent aux 18,6 milliards disponibles à fin mars. Et il a indiqué mardi travailler à de nouvelles pistes pour consolider ses finances.

Les usines se préparent de leur côté à rouvrir. FCA a redémarré ses activités avec sa coentreprise en Chine, et son usine italienne de véhicules utilitaires légers d'Atessa fonctionne désormais à 70 %, une semaine après son redémarrage, assure le groupe. Ford avait, de son côté, annoncé la reprise de ses activités en Europe à partir du 4 mai.

Après plusieurs reports, le retour des ouvriers dans les usines d'assemblage américaines s'organise aussi avec le puissant syndicat UAW. Mais FCA, qui avait retiré ses prévisions d'activité le 18 mars, n'en publiera de nouvelles que lorsqu'il aura « une meilleure visibilité », a-t-il indiqué mardi. ■

l'essentiel

La filière automobile fait le forcing pour son plan de relance

D'abord annoncées pour septembre, les mesures de soutien au secteur pourraient être annoncées dès juin. Les acteurs de la filière réclament des décisions le plus rapidement possible pour éviter des faillites. // P. 17

Total maintient son dividende dans la tempête

Le pétrolier français va réduire ses investissements de 25 % cette année et triple le montant de son plan d'économies. Mais le dividende est maintenu. Le salaire du PDG, Patrick Pouyanné, sera réduit d'un quart. // P. 18

Les courses hippiques vont repartir à huis clos

A moins d'un revirement, l'organisation de courses hippiques en France, suspendue depuis le 17 mars, va reprendre dès le 21 mai. Une reprise vitale pour une filière au bord de l'asphyxie puisque financée par la PMU, lui-même ébranlé par la crise sanitaire. // P. 21

Les vignerons indépendants en quête de nouveaux marchés

Les petits vignerons, qui pèsent plus de la moitié des ventes de la filière, dépendent fortement de l'hôtellerie restauration. Ils cherchent leur salut dans l'e-commerce et l'export. // P. 24

Ryanair ne veut pas qu'on aide ses rivales

AÉRIEN

Alexandre Counis
@alexandrecounis
— Correspondant à Londres

En annonçant vendredi la suppression de 3.000 postes (soit 15 % de ses effectifs) à cause de l'épidémie de coronavirus, le patron de Ryanair, Michael O'Leary, avait prévenu qu'il contesterait les aides d'Etat apportées en Europe à ses concurrents.

Le directeur général de la première compagnie low cost européenne n'a pas tardé à joindre le geste à la parole : il a déposé plainte le jour même auprès de la Cour de justice de l'Union européenne contre le feu vert accordé par Bruxelles aux aides d'état suédoises. Un programme de 455 millions d'euros de garanties publiques apportées sur les créances des compagnies, dont SAS a raflé la grande part.

La concurrence faussée à long terme

Ryanair, qui ne demandera pas de soutien des pouvoirs publics, estime que de telles aides fausseront la concurrence pour plu-

sieurs années, et pourrait multiplier les recours dans les semaines qui viennent. La France, qui a autorisé un plan d'aide massif en faveur d'Air France il y a quelques jours, pourrait se retrouver dans son viseur.

Un rôle crucial dans la connectivité en Europe

Pour Ryanair, la Suède a d'abord violé la législation européenne en restreignant le champ de son aide aux seules compagnies disposant au 1^{er} janvier d'une licence délivrée par les autorités suédoises. Ce qui fermait d'emblée la porte à leurs concurrents opérant en Suède mais basés ailleurs en Europe, au premier rang desquels la compagnie irlandaise. Ces compagnies paneuropéennes jouent pourtant un rôle crucial « dans la connectivité entre pays de l'UE », relève le low cost. Ryanair a émis les mêmes critiques sur les plans d'aides mis en place par la France et le Danemark.

La compagnie irlandaise reproche aussi à la Commission européenne d'avoir manqué à ses obligations de surveillance des aides d'Etat, en échouant à examiner scrupuleusement le programme suédois. ■

LES ENTREPRISES CITÉES

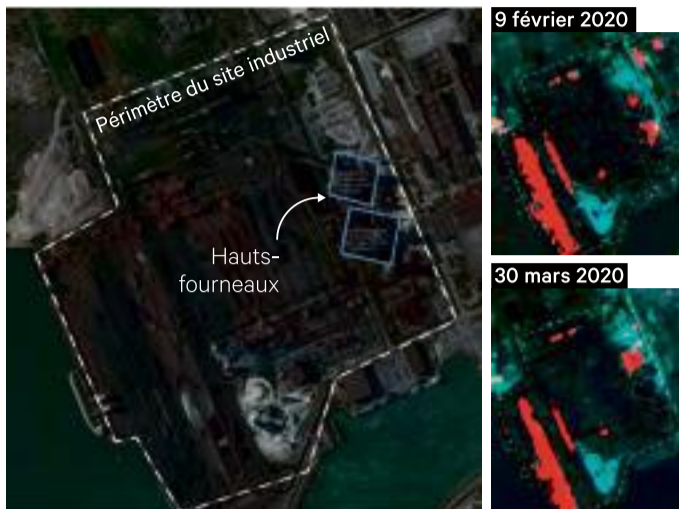
Airbus 19	Eiffage 27	Peugeot 32	Veolia 27
Apple 23	France Galop 21	Plastic Omnium 27	Virgin Atlantic 19
AstraZeneca 21	France Médias Monde 22	PSA 17	Vivendi 23, 27
Audi 17	France Télévisions 22	Renault 17	YesWeHack 28
AXA 28	Google 23	Safran 19	
BNP Paribas 25	Lagardère 23, 32	Sanofi 27	AVIS FINANCIERS
British Airways 19	La Poste 27	Schneider 27	Dassault Systemes 18
Crédit Agricole 32	LeTrot 21	Société Générale 25, 32	Nicox SA 27
Daher 19	M3 Groupe 24	TF1 22	Orpea 19
Daimler 17	M6 22	Thales 19	Saint Jean Groupe 27
Dassault 19	Natixis 25	Total 18, 27, 32	Valeo 23

CORONAVIRUS

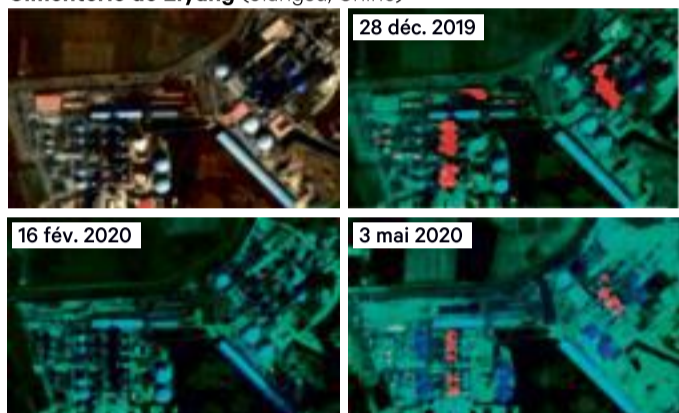
Une baisse d'activité détectée par satellite

A droite : images Sentinel-2 indiquant les zones de chaleur en rouge

Acierie de Fos-sur-Mer (ArcelorMittal)



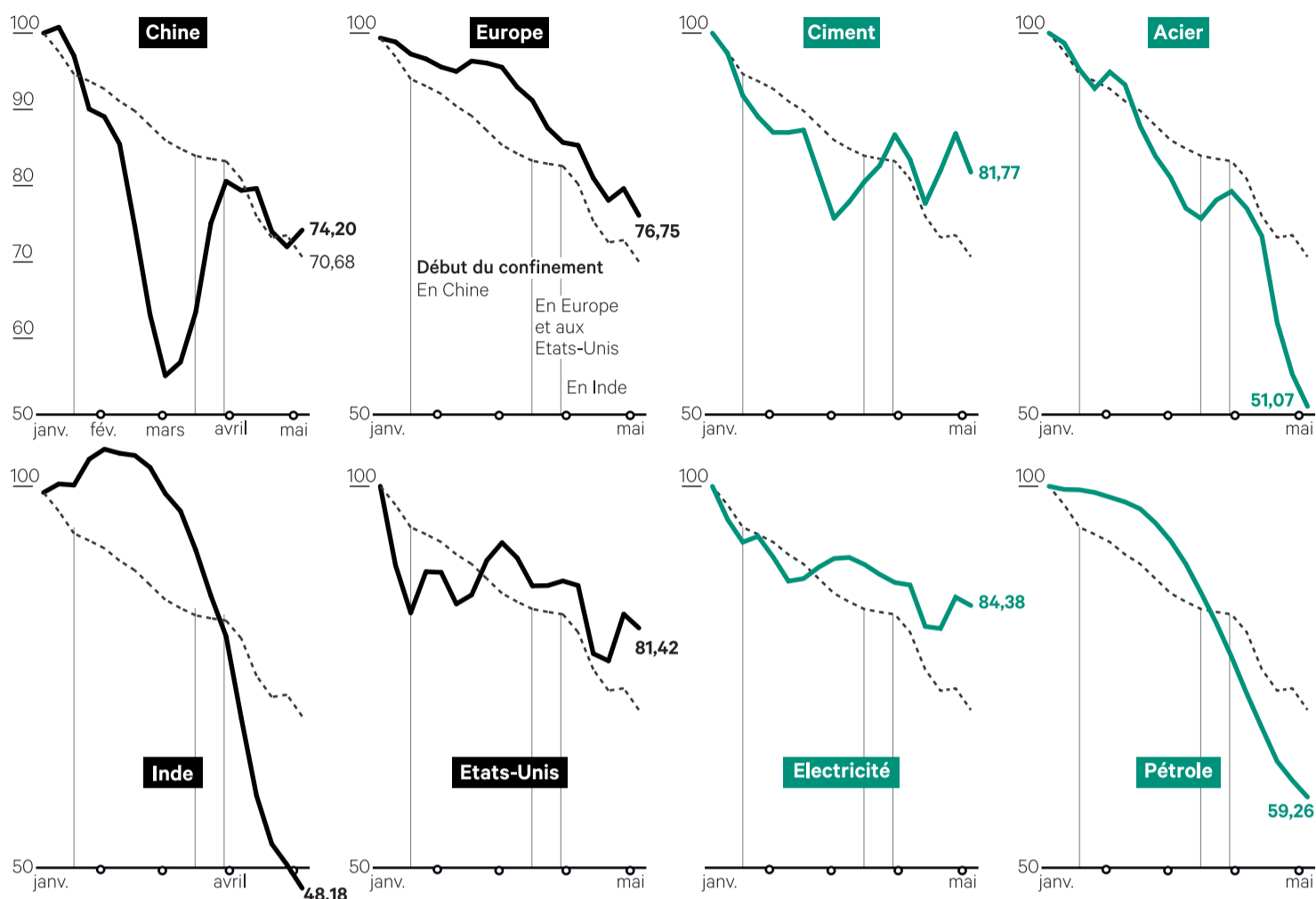
Cimenterie de Liyang (Jiangsu, Chine)



La crise sanitaire continue de peser sur l'activité économique

Evolution en base 100, par secteur et par zone géographique, de janvier à mai 2020

--- Courbe mondiale tous secteurs confondus



LES ECHOS / SOURCE : EYCK RECOVERY INDEX / CRÉDIT PHOTO : SENTINEL-2 / AGENCE SPATIALE EUROPÉENNE - MAPBOX - KAYRROS

La chute de la production mondiale vue de l'espace

- Pour saisir l'ampleur et la dynamique de ce qui s'avère déjà la plus grande crise industrielle du siècle, « Les Echos » lancent « l'indice de la reprise EY Consulting-Kayrros ».
- Celui-ci permet le suivi hebdomadaire de l'activité de l'industrie des principales zones économiques de la planète – la Chine, les Etats-Unis, l'Union européenne et l'Inde. Grâce aux images des satellites.

INDUSTRIE

Julien Dupont-Calbo
@jdupontcalbo

On pensait ce genre d'images réservé aux militaires désireux de savoir ce qui se passe exactement de l'autre côté du rideau de fer, aux espions jetés dans des opérations spéciales dans les théâtres les plus dangereux ou aux scientifiques d'élite disposant de tous les moyens. Raté : les captations satellite peuvent désormais faire partie du quotidien des entreprises.

Pour saisir l'ampleur et la dynamique de ce qui s'avère déjà la plus grande crise industrielle du siècle, « Les Echos » lancent « l'indice de la reprise EY Consulting-Kayrros », qui permet le suivi hebdomadaire de l'activité de l'industrie des principales zones économiques de la planète – la Chine, les Etats-Unis, l'Union européenne et l'Inde. Cet indice

repose sur les données récoltées et analysées par Kayrros, un spécialiste français de la « data » industrielle, versé à la base dans le monde pétrolier mais qui élargit son terrain de jeu à la faveur de la pandémie. En traçant au mètre près les niveaux d'activité de l'industrie lourde (acier, production d'électricité, pétrole et ciment) des zones choisies (Chine, Etats-Unis, Europe, Inde), on parvient à un indice robuste permettant de comparer la situation quasiment en temps réel des uns et des autres. En amont, même, puisque ces secteurs clés se trouvent au démarrage de la grande chaîne industrielle.

Calendriers déphasés

« L'idée, c'est de disposer d'un indice de la vitesse de redémarrage de l'industrie lourde, avec des informations qui ne sont pas retenues ou filtrées par les Etats ou les entreprises. Les données que nous avons sont fiables, et en avance de phase », affirme Bertrand Baret, associé d'EY Consulting.

Le résultat ? Depuis début janvier, l'activité de l'industrie mondiale chute – de 30 % jusqu'à présent. L'indice a connu un plateau dans la seconde moitié du mois de mars, quand la Chine commençait à déconfiner et quand l'Europe n'avait pas encore tiré le rideau, avant de s'enfoncer à nouveau durant tout le mois d'avril. La bascule des Etats-Unis dans la crise, sans doute.

« Même si la Chine reprend, cela ne suffit pas à tirer le système : la demande mondiale est en berne », constate Antoine Rostand, président et fondateur de Kayrros. « Le déphasage des calendriers de confinement entraîne tout le monde vers le bas », précise Bertrand Baret. Le fait que l'acier continue de plonger n'incite personne à l'optimisme. Les tenants de la « reprise en V » en seront pour leurs frais...

Dans le détail, on s'aperçoit logiquement que la situation diffère selon les zones étudiées et du calendrier de dissémination du coronavi-

rus. La Chine, par exemple, a connu un point bas début mars, avec un indice de 45 % inférieur à début janvier. Puis l'atelier du monde a rebondi, retrouvant des couleurs jusqu'à début avril. Mais depuis, le niveau stagne à environ à -20 %. Le ciment a presque retrouvé son niveau initial, mais l'acier connaît une rechute. Sur le Vieux Continent, la tendance était légèrement bais-

sière jusqu'à fin février avant de glisser en avril et jusqu'à aujourd'hui. Ces derniers jours, l'Union européenne se situe aux environs de -25, et la courbe ne semble pas s'infléchir. L'acier est en grande souffrance et le ciment semble le rejoindre sur cette courbe.

Aux Etats-Unis, les affres ont commencé véritablement vers la mi-avril, à constater la dégringolade

de l'acier made in USA. Mais ce n'est pas (encore ?) la Bérézina, l'indice ayant perdu moins de 20 % à l'heure actuelle. Enfin, l'Inde vit une grave crise, attestée par Kayrros. Au pays de Gandhi, tous les indicateurs sont à la baisse et le niveau d'activité est inférieur de moitié à ce qu'il était début janvier. « C'est assez inquiétant », juge Patrick Pudduy, un autre partner d'EY Consulting. ■

La méthodologie employée

Pour construire l'indice de la reprise EY Consulting-Kayrros, « nous utilisons un outil européen incroyable, la constellation Copernic et ses satellites Sentinelles, qui nous permettent de détecter les fumées, les températures ou les émissions de gaz à effet de serre sur les sites industriels du monde entier à intervalle de trois jours ou une semaine », détaille Antoine Rostand, fondateur de cette grosse start-up créée en 2015 et disposant d'investisseurs prestigieux. Ces ima-

ges, couplées avec des données mobiles anonymes et des captations radar, donnent une vision quasi en temps réel de la situation d'un haut-fourneau ou d'un réservoir de pétrole, et donc d'apprécier, après quelques calculs, le degré d'activité d'un site, d'un pays ou d'un secteur. Notre indice est pondéré en fonction de l'importance des secteurs d'activité et du poids de chaque pays, et dispose d'une base 100 à la date du 6 janvier 2020.

La photo satellite pessimiste de l'industrie lourde

Vincent Collen
@vcollen
et J. D.-C.

Ce sont les précurseurs de l'industrie. L'acier, l'électricité, le pétrole, le ciment, des filières lourdes sans quoi rien ne se passerait dans les usines. L'indice de la reprise lancé par « Les Echos », EY Consulting et Kayrros permet de suivre à la loupe l'activité réelle de ces écosystèmes chamboulés par l'irruption du coronavirus.

● LA CHUTE DU PÉTROLE
La chute de la consommation de

pétrole illustre de façon spectaculaire l'ampleur de la crise. En analysant les données de 15.000 installations de stockage à terre et de 10.000 tankers en mer, EY Consulting et Kayrros obtiennent un indice inférieur de plus de 40 % à la normale pour le secteur pétrolier. Aucun signe de reprise n'est visible. La demande est bien répartie en Chine, mais le niveau des stocks est tel qu'il prendra de longs mois avant d'être résorbé.

● ÉLECTRICITÉ : UN FORT IMPACT EN INDE ET EN CHINE

En Inde et en Chine, les images satellite des fumées dégagées par les centrales électriques montrent une chute d'activité particulièrement forte, et un indice qui reste inférieur de 20 % à la situation d'avant-crise. En Europe et aux Etats-Unis, le recul n'est « que » de 10 % environ. « Cela s'explique par le poids de l'industrie dans chaque pays », décrypte Antoine Rostand, PDG de Kayrros. En Chine et en Inde, l'industrie manufacturière à l'arrêt a fait chuter la demande. En Europe et en Amérique du Nord, le poids de l'industrie dans le PIB est moins important. Les

ménages, confinés, ont continué à consommer autant d'électricité que d'habitude, voire plus.

● LE PLONGEON DE L'ACIER
La sidérurgie va mal, les images d'espace la chaleur dégagée par 76 hauts-fourneaux, l'indice permet d'établir que la production mondiale d'acier est inférieure de 49 % à ce qu'elle était début janvier. Surtout, la glissade semble ne pas s'arrêter. En Chine, en Europe, aux Etats-Unis, en Inde, les aciéries sont en berne. Il faut dire que le confinement plané-

taire a gelé nombre de grands chantiers et surtout l'industrie automobile. « La demande locale et mondiale n'existe plus. C'est pour cela qu'en Chine, la production a augmenté à la fin du confinement pour de nouveau décrocher, avec l'arrivée de la pandémie en Europe et aux Etats-Unis », relève Patrick Pudduy, chez EY Consulting.

● LE CIMENT RESTE FRIABLE
Côté ciment, l'analyse des traces de chaleur des fours rotatifs dresse un bilan temporaire contrasté. En janvier et en février, la production a

chuté du fait du blocage chinois, avant de se reprendre début mars... jusqu'à ce que les confinements soient instaurés en Europe, puis aux Etats-Unis. Aujourd'hui, la baisse de l'activité dans le ciment est légèrement inférieure à 20 % comparée au 6 janvier. La production sur le Vieux Continent tourne à peine au-dessus de 60 % par rapport à début janvier. En revanche, l'indice est revenu à 100 aux Etats-Unis et en Chine, signe que la construction est là-bas moins affectée qu'en Europe. Début mars, la chute du ciment en Chine était tout de même de 60 %... ■

La filière automobile fait le forcing pour son plan de relance

- D'abord annoncées pour septembre, les mesures de soutien au secteur, notamment pour l'achat de véhicules neufs, pourraient finalement être annoncées dès le mois de juin.
- Les acteurs de la filière réclament des décisions le plus rapidement possible pour éviter des faillites.

AUTOMOBILE

Lionel Steinmann
 @LionelSteinmann
 avec Anne Feitz
 @afeitz

Le gouvernement n'envisage pas de lancer son plan de relance de l'économie avant la rentrée, mais ce tempo ne convient pas du tout à l'industrie automobile, qui fait le forcing pour obtenir un soutien public dès que possible. Au point que des mesures ciblées à l'horizon du mois de juin ne sont plus à exclure.

Mercredi dernier, lors de son audition devant l'Assemblée nationale, Bruno Le Maire avait affiché clairement la position de l'exécutif : pour organiser « le temps de la relance économique », il importe « que nous prenions un peu de temps, afin de se poser, réfléchir et tracer des orientations politiques », avait plaidé le ministre de l'Économie. Le futur plan, qui comportera le soutien à des secteurs spécifiques comme l'automobile, « sera enclenché à partir de la rentrée 2020, pas avant ».

Outre la volonté de ne pas confondre vitesse et précipitation, Bruno Le Maire avait mis l'accent sur la nécessaire coordination européenne : « Rien ne serait pire que d'avoir la France, qui prend certaines dispositions pour son plan de relance, et l'Allemagne, qui ne prendrait pas des dispositions similaires. »

Urgence, pour Luc Chatel

Une petite minorité d'acteurs soutient ce calendrier, jugeant qu'une énième prime à l'achat ne ferait que reculer les problèmes et déstabiliser le marché. Mais pour une grande partie de la filière, déjà déçue de ne pas avoir obtenu la possibilité de rouvrir les concessions avant le 11 mai, il est inconcevable d'attendre septembre.

Il y a quelques jours, le président de la Plateforme automobile (PFA), Luc Chatel, souhaitait dans une interview aux « Echos » « des décisions rapides, dans les jours à venir, afin que l'on soit prêt pour le 11 mai ». Le gouvernement n'étant pas sur cette ligne, la PFA est revenue à la charge au lendemain des déclarations de Bruno Le Maire, avec un



Si la sortie de crise est trop molle, les TPE et PME pourraient bien ne pas avoir les reins assez solides pour attendre l'automne. Photo Pascal Rossignol/Reuters

communiqué soulignant « l'urgence d'un plan de relance [...] face aux risques très préoccupants d'une vague de défaillances d'entreprises. »

Un industriel enfonce le clou : « Même dans les pays où les concessions rouvrent ou sont restées ouvertes, la reprise qui se dessine est très molle. Le risque est que l'activité soit soutenue pendant deux mois, le temps d'écluser les commandes enregistrées avant mars, puis qu'elle s'effondre ensuite. »

« La pire des situations »

Le CNPA, qui regroupe les services liés à l'automobile, demande de la même manière « un plan de sauvegarde des entreprises qui puisse être accepté à très court terme, d'ici à l'été. » Si la sortie de crise est trop molle, les TPE et PME n'auront pas les reins assez solides pour attendre l'automne, explique en substance l'organisation. En outre, pour les concessionnaires, promettre

des mesures pour septembre est contre-productif. « C'est le meilleur moyen de pourrir nos ventes d'ici là ! Si je veux acheter une voiture, j'ai tout intérêt à attendre pour bénéficier de la prime. Pour nous, c'est la pire des situations », avance Jérôme Daumont, président du groupe Altaïr, qui regroupe des concessions Renault et Nissan.

La plus grande difficulté va consister à assurer la concertation avec les principaux pays européens.

Les discussions se sont-elles intensifiées en coulisse ce week-end ? Lundi, Bruno Le Maire a en tout cas infléchi sa position en indiquant sur France Inter qu'il lancerait

cette semaine la réflexion sur le plan de soutien à l'automobile, qui pourrait contenir des « soutiens à la consommation pour des véhicules électriques et propres ». Avec des décisions qui pourraient être prises dès juin.

Du côté du gouvernement, on assure que la ligne reste la même. Il ne faut pas confondre plan de relance et mesures de soutien spécifiques, explique-t-on en substance à Bercy. Si le besoin s'en fait sentir, des décisions dans ce second domaine pourront être avancées. Mais ce ne sera pas sans contrepartie, et ce ne sera pas « open bar », affirme-t-on au ministère. Le secteur est prévenu.

La plus grande difficulté consistera à assurer la concertation avec les principaux pays européens. Les industriels sont eux aussi convaincus qu'un plan coordonné à l'échelle européenne serait bien plus efficace. Mais trouver un accord en quelques semaines sur un sujet aussi sensible paraît une gageure. ■

Berlin réfléchit à un soutien à l'innovation

Alors que les constructeurs s'apprentent à verser des dividendes à leurs actionnaires, leurs demandes de prime à la casse divisent l'Allemagne.

Nathalie Steiwer
 @natbxltec

— Correspondante à Berlin

« Feu de paille » ou « contre-productives », les demandes de primes à la casse des constructeurs automobiles allemands ne suscitent pas l'unanimité outre-Rhin. A vélo et à coups de sonnettes, les militants pour le climat ont fait entendre tout le mal qu'ils en pensent en défilant mardi devant les arches de la chancellerie. Au même moment, la chancelière Angela Merkel, ses ministres de l'Économie, des Finances et de l'Environnement s'entretenaient par vidéoconférence avec les représentants des constructeurs allemands, les syndicats et les présidents des régions concernées.

In fine, le gouvernement se donne le temps de la réflexion d'ici à juin pour englober la question dans son futur plan de relance économique. D'ici là, un « groupe de travail » va réfléchir à des mesures qui contribuent à « l'innovation du secteur automobile », a indiqué le porte-parole du gouvernement à l'issue de la rencontre.

La demande de l'industrie automobile était plus large. Le patron de Daimler, Ola Källenius, voulait « une prime simple et forfaitaire ». Une prime « pour toute la gamme de produits », avait complété le patron de Volkswagen, Herbert Diess. La manœuvre aurait permis d'écouler aussi les stocks de modèles diesel et essence actuels.

La réflexion est maintenant circonscrite aux modèles « innovants », sans se limiter aux voitures électriques. Pistes défendues par les présidents de Bavière,

patrie de BMW et Audi, de Basse-Saxe, où un emploi sur six dépend de VW et Continental, et du Bade-Wurtemberg, territoire de Daimler. La veille, ils avaient plaidé pour une prime « à l'innovation » allant jusqu'à 4.000 euros.

Hôteliers ou constructeurs ?

L'argument est « un non-sens écologique », tonne Claudia Kemfert, économiste de l'institut allemand de recherche économique (DIW). Les 5 milliards de la prime à la casse mise en place lors de la crise en 2009 avaient en réalité encouragé tous les modèles, écologiques ou pas. Aujourd'hui, une nouvelle prime à la casse « mettrait davantage l'accent sur la production de voiture classique ou hybride », estime la DIW. L'appel des constructeurs est d'autant plus mal perçu qu'une prime allant jusqu'à 6.000 euros pour l'achat de véhicule électrique a déjà été mise en place en novembre.

Eric Heymann, analyste de la Deutsche Bank, comprend que « les politiques deviennent nerveuses » face aux demandes d'un secteur qui assure 10 % des emplois et « 50 % des instruments de R&D » du pays. Pour autant, d'autres secteurs comme l'hôtellerie et la restauration ont été plus directement affectés par le confinement. De fait, la requête a été accueillie plus que froidement par le ministre des Finances, Olaf Scholz. « Aux yeux de l'opinion, prendre les aides de l'État pour le chômage partiel et distribuer des dividendes et bonus est déjà très compliqué », a-t-il ironisé.

Plus résilients que prévu, VW dispose d'environ 25 milliards de liquidités, Daimler 18 milliards et BMW au moins 12 milliards. La firme au damier compte annoncer des dividendes équivalents à 1,64 milliard pour 2019. ■

Les concessionnaires ne se font guère d'illusions

Les concessions automobiles se préparent à ouvrir leurs portes à compter du 11 mai. Les premières prises de rendez-vous portent toutefois davantage sur des opérations de réparation ou d'entretien que sur de nouvelles commandes.

Dans les starting-blocks. Comme tous les commerces, les concessions automobiles se préparent à rouvrir leurs portes le 11 mai. « Nous sommes prêts », assure Christophe Maurel, président de la branche correspondante du CNPA (Centre national des professions automobiles). Depuis plusieurs semaines, les protocoles sanitaires ont été définis et les équipements nécessaires commandés. Masques, gel hydroalcoolique ou encore matériel de désinfection des voitures sont enfin arrivés.

Il a parfois fallu batailler. « Sur les masques, par exemple, au départ il n'y avait pas d'offre. Puis il a fallu déjouer les escroqueries. Finalement, nous en

avons reçu 60.000 la semaine dernière », raconte Jean-Patrice Bernard, président du groupe éponyme basé à Bourg-en-Bresse (Ain), qui emploie 2.800 personnes dans la distribution de voitures et véhicules industriels.

Désinfecter les véhicules

D'autres ont choisi la débrouillardise. « Les prix se sont envolés : ceux des lingettes ou des pulvérisateurs ont été multipliés par 6, celui du Plexiglas par 2 », témoigne ainsi Jérôme Daumont, président du groupe Altaïr, un gros concessionnaire Renault-Nissan de la région parisienne. « A 9 euros le pulvérisateur, ça commençait à faire un budget ! Du coup, j'ai demandé aux 800 salariés du groupe de regarder ce qu'ils avaient chez eux, pour jardiner. »

Qu'il s'agisse de réparer ou de vendre des véhicules, l'activité des concessions requiert des procédures particulières. « Il faut désinfecter le véhicule deux fois : à la réception, puis avant de le rendre à son propriétaire »,

rappelle Jérôme Daumont. Les protocoles à imaginer pour la vente sont tout aussi complexes. « Les vendeurs ne peuvent plus faire essayer les voitures tout en étant présents dans l'habitacle. Mais il est compliqué de confier à des inconnus les clés de véhicules dont la valeur va de 10.000 à 80.000 euros ! Il va falloir s'adapter », relève de son côté Jean-Patrice Bernard.

La plupart des concessionnaires ne misent toutefois pas vraiment sur une reprise immédiate de l'activité commerciale. « Les plannings se chargent, on sent une nette accélération des demandes de rendez-vous, mais pour des opérations d'après-vente, de mécanique ou d'entretien », témoigne Jérôme Daumont.

« En mai et juin, nous nous attendons surtout à livrer les clients qui attendent leur voiture depuis mars. La prise de nouvelles commandes sera très lente », avance pour sa part Ivan Segal, le directeur commercial France de Renault, qui prévoit un taux de retour au travail de 35 à 40 % des effectifs du réseau la semaine

prochaine. Après un plongeon des ventes de voitures neuves de 88 % dans l'Hexagone en avril, le dirigeant se dit favorable à un plan de relance de la demande.

« Si le gouvernement peut faire quelque chose, cela aidera clairement le réseau à faire face à la chute de son chiffre d'affaires », poursuit-il. Renault prévoit aussi un vaste plan de promotions propres à la marque, comportant notamment le report d'échéances de financement.

Redémarrage des usines

En réalité, toute la filière est concernée, y compris l'amont. « Ce qui déterminera notre rythme de production, c'est la vigueur de l'activité commerciale », a ainsi insisté, lundi, Yann Vincent, le directeur industriel de PSA, en commentant le redémarrage des usines européennes du groupe à compter de cette semaine. Pour la marque au lion, la réouverture des concessions était d'ailleurs une condition indispensable à la reprise de la production. — A. F.

CORONAVIRUS

La Poste tarde à reprendre un rythme régulier

SERVICES

La Poste a dévoilé, mardi, son plan de réouverture.

Ses 7.700 bureaux, dont la plupart étaient fermés en raison de la pandémie de Covid-19, vont progressivement rouvrir d'ici à fin mai.

Hélène Gully
@Gullylen

« Le facteur n'est pas passé, il ne passera jamais... » La comptine pour enfants était devenue, depuis quelques semaines, plus ou moins le quotidien de nombreux Français. Mais c'est une époque révolue, a rassuré La Poste mardi en dévoilant son plan de réouverture. Ses 7.700 bureaux, dont la plupart étaient fermés en raison de la pandémie de coronavirus, vont progressivement rouvrir d'ici à fin mai. La tournée du samedi sera, elle aussi, rétablie.

A partir du 11 mai, le facteur retrouvera ainsi petit à petit son rythme habituel, soit six jours par semaine, pour « distribuer les colis, les lettres recommandées et prioritaires [avec des timbres rouges, NDLR], la presse quotidienne, collecter le courrier et assurer les services de proximité », a indiqué le groupe dans un communiqué. Et les autres courriers ? Ils seront distribués du lundi au vendredi, a précisé La Poste.

Réouvertures sous conditions

Mais prudence. L'entreprise publique a expliqué n'envisager la réouverture des bureaux de poste que « dans le strict respect des directives gouvernementales et des mesures de protection pour les postiers et clients ». Ce qui signifie que les horaires d'ouverture et les services assurés dépendront d'abord de la situation sanitaire locale. La

fréquentation du bureau rendra également pertinente (ou non) son ouverture.

Les mesures de reprise d'activité « seront déclinées en fonction de la réalité opérationnelle et des activités en territoires, en concertation avec les instances locales de représentation du personnel. Elles évolueront en fonction de la situation sanitaire », a ainsi résumé La Poste dans son communiqué.

Le service public a également indiqué qu'une collecte de courrier à domicile serait organisée pour les personnes considérées comme vulnérables (personnes âgées, diabétiques ou souffrant de maladies chroniques, etc.) Un service gratuit et simple : il suffira, pour les bénéficiaires, de se signaler au facteur ou apposer un mot sur la boîte aux lettres.

Une collecte de courrier à domicile sera organisée pour les personnes considérées comme vulnérables.

Concernant l'affranchissement, deux options existent. Soit la personne paie le timbre directement à l'agent (par chèques ou en espèces), soit elle l'imprime après l'avoir acheté sur le site Internet de La Poste. L'entreprise publie aussi rappelé que « les services de proximité comme le portage de repas, de médicaments ou les visites de lien social sont maintenus du lundi au samedi depuis le début de la crise ».

Après être tombé à quelque 1.600 bureaux de poste ouverts en début de confinement, le groupe est à ce jour parvenu à relever le rideau d'environ 5.000 d'entre eux. La Poste compte également 2.985 agences postales communales ouvertes et 2.113 points postaux chez les commerçants. Soit un total de 10.000 points de contacts accessibles sur le territoire national. ■

à suivre

Europcar prévoit 850 millions d'euros de réduction des coûts d'ici fin 2020

TRANSPORT Le leader européen de la location de voitures, qui vient de se donner un peu d'air grâce à un prêt de 220 millions d'euros garanti par l'Etat, a annoncé mardi un chiffre d'affaires en baisse de 10 % au premier trimestre, et un résultat net négatif de 105 millions. Le plan d'économies, qui s'annonce drastique, touchera les charges variables et fixes, avec notamment une réduction d'un tiers de la flotte en juin par rapport à 2019.

AVIS FINANCIERS

DASSAULT SYSTEMES

Société européenne au capital de 132 127 159,50 €
Siège social : 10 rue Marcel Dassault - 78140 Vélizy-Villacoublay - 322 306 440 R.C.S. Versailles

Chers Actionnaires,

Vous êtes invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte de Dassault Systèmes
mardi 26 mai 2020 à 15 heures.

Dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19, cette assemblée générale se déroulera à huis clos et sera retransmise en direct via un webcast audio. Pour plus d'informations, rendez-vous à la rubrique « Informations sur l'événement » de l'adresse suivante : <https://investor.3ds.com/fr/shareholders-meeting/home>

Vous pouvez consulter tous les documents relatifs à cette assemblée générale sur le site www.3ds.com, rubrique « Investisseurs/Assemblées générales/Documents juridiques ».

Total maintient son dividende dans la tempête

- Le pétrolier français va réduire ses investissements de 25 % cette année.
- Il triple le montant de son plan d'économies, mais le dividende est préservé.

ÉNERGIE

Vincent Collen
@VincentCollen

Face à l'effondrement des cours du brut, Total se serre la ceinture d'un cran supplémentaire. « Le groupe fait face à des circonstances exceptionnelles », a souligné mardi le PDG, Patrick Pouyanné. Les compagnies pétrolières subissent un double choc : « La crise sanitaire du Covid-19, qui affecte l'économie mondiale et crée des incertitudes majeures, et la crise des marchés pétroliers avec un prix du pétrole en très forte chute ». Au premier trimestre, le résultat net ajusté de Total a baissé de 35 %, à 1,8 milliard de dollars, et le reste de l'année sera bien pire.

Patrick Pouyanné avait déjà annoncé un « plan d'actions » fin mars : réduction des investissements, économies, gel des embauches... Ces mesures ont été jugées insuffisantes, et un effort supplémentaire est annoncé aujourd'hui.

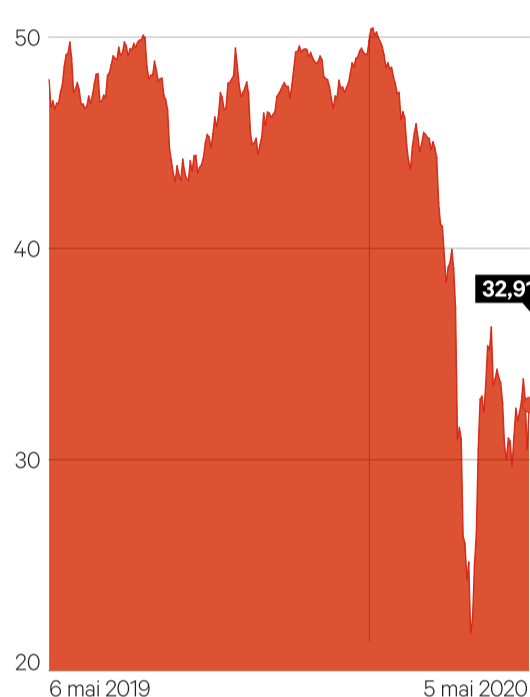
Dividende en actions

Les investissements seront réduits de 25 % en 2020. Ils ne dépasseront pas 14 milliards de dollars. Le programme d'économies pour abaisser les coûts est triplé, passant à 1 milliard. Contrairement à Shell, Total n'annonce pas de réduction de son dividende. Le premier acompte versé au titre de l'exercice 2020 sera stable. Néanmoins, pour préserver les liquidités de l'entreprise, le dernier acompte versé au titre de 2019 pourra être payé en numéraire ou en titres, au choix des actionnaires.

Une mesure similaire avait été mise en place par les grands groupes du secteur entre 2015 et 2018, au lendemain du précédent krach pétrolier. Cela permet de contenir la dette, mais la dilution du capital

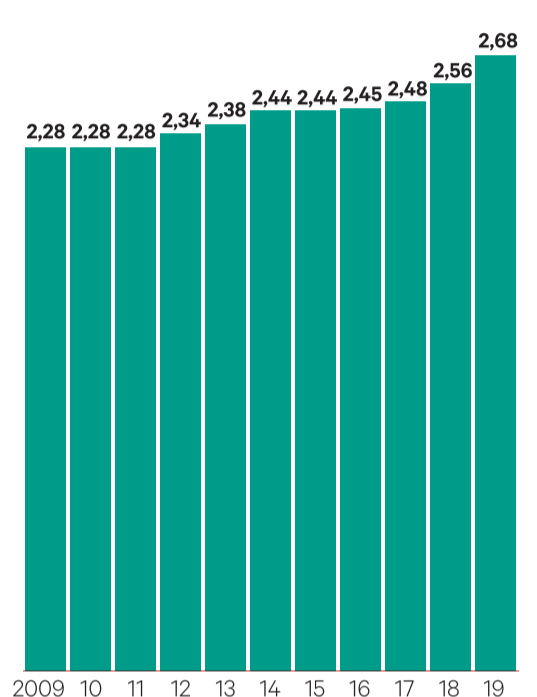
Le cours de Total

En euros



Le dividende par action

En euros



* LES ÉCHOS / SOURCES : BLOOMBERG, TOTAL

qu'elle entraîne est peu appréciée des investisseurs institutionnels.

La Bourse soulagée

La décision de verser le dividende en actions, qui ne concernera pas l'exercice 2020, « n'est pas idéale, et détruit de la valeur sur le long terme, souligne Biraj Borkhataria, chez RBC Capital Markets. Le marché sera toutefois soulagé que Total ne réduise pas son dividende à l'image de Shell ». L'action Total a bondi de près de 8 % mardi. « Verser une partie du dividende en actions permettra au groupe de préserver son bilan », approuve Sandrine Cauvin, analyste gérante chez Otéa Capital.

La dette du groupe a déjà gonflé,

passant de moins de 17 % des fonds propres à plus de 21 % en trois mois. Les analystes de Citi jugent que l'entreprise est néanmoins « bien capitalisée » pour traverser la crise. Le groupe devra-t-il réduire son dividende à l'avenir ? « Je ne le pense pas, répond Cédric Besson, gérant du fonds Gaspal Croissance Dividendes. Par rapport à Shell ou BP, Total est moins endetté, et les cours du pétrole devraient remonter. »

Total n'a pas touché au montant de son dividende depuis trente-cinq ans. Même après la chute des cours en 2014 et 2015, le pétrolier français a toujours augmenté ou au moins maintenu au même

niveau la rémunération de ses actionnaires. Les dividendes représentent en effet un atout important pour attirer les investisseurs, alors que le parcours boursier des majors est moins bon que la moyenne du marché actions depuis des années.

Le management a aussi tenu à montrer qu'il participait aux efforts. Le salaire fixe de Patrick Pouyanné sera amputé de 25 % pour le reste de l'année, celui du comité exécutif de 10 %. Les administrateurs renoncent au quart de leurs jetons de présence. « Un message d'exemplarité », a estimé le PDG. ■

Le pétrolier vise la neutralité carbone en 2050

Le pétrolier français s'est fixé de nouveaux objectifs, plus ambitieux, de réduction de ses émissions de CO₂. Il s'adapte aux politiques mises en œuvre par la plupart des pays européens. Des annonces insuffisantes, critiquent les ONG.

V. C.
et Gabriel Nedelec
@GabrielNedelec

Comme Shell le mois dernier, Total a confirmé mardi qu'il s'inscrivait fermement dans la transition énergétique, malgré la crise sans précédent que subit le secteur pétrolier.

Et la major française s'est même fixée des objectifs plus ambitieux, en visant le « net zéro carbone ».

Le groupe vise la neutralité carbone en 2050 pour les émissions de CO₂ issues de sa production, qui s'élèvent à plus de 40 millions de tonnes par an. Cela signifie qu'elles devront être réduites – de moitié environ selon Total – et que le solde sera compensé par la plantation de forêts absorbant le carbone (une stratégie dont l'efficacité est contestée par les ONG) ou encore la capture et le stockage du CO₂, une technologie qui doit encore faire ses preuves à grande échelle.

Electricité et renouvelables

Plus ambitieux, le pétrolier promet aussi d'atteindre la neutralité, en Europe seulement, pour les émissions de gaz à effet de serre des produits qu'il commercialise. C'est-à-dire l'essence consommée par les automobilistes, le gaz brûlé dans les chaudières, etc. Soit 200 millions de tonnes de CO₂ par an.

La plupart des pays européens visent la neutralité carbone d'ici au milieu du siècle et Total s'inscrit dans cette trajectoire. « Il n'y aura plus beaucoup de véhicules thermiques en Europe en 2050, a expliqué le PDG, Patrick Pouyanné. Nous devons nous adapter. » Les investissements dans l'électricité et les énergies renouvelables passeront de 10 % du total aujourd'hui à 20 % d'ici à 2030.

Après Shell et BP, « Total rejoint le club "zéro net carbone" des majors européennes, commente Valentina Kretzschmar, analyste du cabinet Wood Mackenzie. C'est une annonce positive pour la transition énergétique du secteur pétrolier et gazier, qui devrait s'accélérer dans le monde post-coronavirus, particulièrement en Europe. »

Pour les défenseurs de l'environnement, ces engagements ne changeront pas la donne. « Les majors du pétrole restent déterminées à investir massivement dans les hydrocarbures », critique Mark van Baal de l'association Follow This. « Il ne s'agit que d'une tentative de plus de la part de Total pour verdir son image, a réagi de son côté Greenpeace. Cela ne modifie en aucun cas sa stratégie qui consiste à produire toujours plus de pétrole et de gaz. » Le plan de Total a cependant reçu le soutien de Cli-

mate Action 100+, l'influent groupe d'investisseurs internationaux engagé dans la transition écologique. « Cet accord est l'un des plus importants pour l'industrie en Europe », souligne Helena Viñes Fiestas, responsable Stewardship et Policy chez BNP Paribas (actionnaire de Total) et représentante de Climate Action 100+.

« Il manque un plan d'action »

Mais ces annonces ne font pas l'unanimité parmi les actionnaires du pétrolier tricolore. Onze d'entre eux ont en effet déposé, en avril, une résolution en vue de l'assemblée générale du groupe le 29 mai, demandant à Total de s'aligner totalement sur l'Accord de Paris.

« Nous accueillons favorablement ces annonces, mais à ce stade notre résolution reste nécessaire pour les compléter, explique Aurélie Baudhuin, directeur de la recherche ISR chez Meeschaert AM, l'investisseur à l'origine de la résolution. Il manque un plan d'action avec des objectifs intermédiaires chiffrés alignés avec l'Accord de Paris, notamment concernant les activités de Total hors Europe. » Pour l'heure, Total n'a pas encore accepté d'inscrire la résolution à l'ordre du jour de son AG. Mais le groupe d'investisseurs veut croire que son initiative a, au moins, poussé le géant du pétrole à faire un « premier pas ». ■

« Il n'y aura plus beaucoup de véhicules thermiques en Europe en 2050. Nous devons nous adapter. »

PATRICK POUYANNÉ
PDG de Total

« La crise est un accélérateur de beaucoup de choses »

CHRONIQUE
DU VIRUS

Jean-Luc
Petithuguenin



Jean-Luc Petithuguenin, 62 ans, est le fondateur et président de Paprec, groupe de recyclage de 10.000 salariés gérant 12 millions de tonnes de déchets par an.

Propos recueillis par
Myriam Chauvot

« Je visitais mes usines du Sud-Est quand le confinement a été annoncé. Résultat : depuis deux mois, ma femme est parisienne et je vis seul dans notre résidence secondaire d'Aix-en-Provence. Comme j'ai été opéré il y a quatre mois, rester là-bas était plus prudent. Au début, ma première décision a été que Paprec poursuivrait son activité. Il le fallait : en Europe, 90 % des cartons sont fabriqués à partir de recyclé.

Comme nous sommes propriétaires de nos 200 installations de recyclage et déchèteries, la décision nous revenait. Donc nous n'avons rien arrêté. On a été la première entreprise à importer des masques pour notre personnel. Quatre jours avant le confinement, on les avait commandés en Chine, quelques jours après, ils ont été reçus. Sur 10.000 salariés – dont 6.000 sur le terrain, le reste en télétravail ou au chômage partiel – seuls 25 ont eu le Covid. Et aucun ne l'a attrapé au travail.

« De la Formule 1 au Paris-Dakar »

Au début, les gens avaient peur. Et un inspecteur du travail nous a demandé de justifier qu'on ne pouvait pas relever les poubelles en télétravail ! L'affaire m'a rappelé Camus écrivant : "Il existait toujours un bureau qui pensait qu'il devait continuer d'agir comme s'il n'y avait pas la peste pour justifier son existence..."

J'avais l'impression de passer de la Formule 1 au Paris-Dakar. Tous les matins, il fallait lire le "roadbook", ce qui s'est passé la nuit dans mes usines, au gouvernement, etc. Mes informaticiens sont venus m'installer un routeur, une imprimante. Ils ont travaillé jour et nuit et, en dix jours, on était passés de 200 à 1.200 personnes en télétravail.

Mon fils Sébastien, qui assure la direction générale, faisait déjà des vidéoconférences avant le Covid, mais moi, je n'aimais pas ça. Les gens, je dois les voir, les toucher et Paprec était très restrictif sur le télétravail. J'ai complètement changé d'avis. Je suis épaté par la qualité des outils et du réseau ! On avait blacklisté Zoom bien avant le Covid, mais nous utilisons Microsoft Teams et StarLeaf. Ce sera un changement durable.

Le Covid est un accélérateur de beaucoup de choses. Paprec ne raisonnera plus de la même façon à l'avenir sur le télétravail. De même, j'ai un tempérament de directeur général, pas de président. Ayant 62 ans et Sébastien 42, je lui avais transmis en septembre la direction générale, mais j'avais du mal à lâcher certaines tâches. On a tous les deux évolué. Au déconfinement, mon rôle va changer. J'incarnerai davantage les causes auxquelles je crois : une planète plus verte et une société plus solidaire, notamment en rejoignant l'association des chiffonniers du Caire. Avec le Covid, l'Afrique va avoir besoin de notre solidarité. » ■

L'aéronautique et la défense sous étroite surveillance

AÉRONAUTIQUE

Pour préserver l'aéronautique civile et militaire, les industriels et le ministère des Armées multiplient les « task forces ».

Anne Bauer
@annebauerbrux

C'était hier et cela semble déjà une éternité. « Le secteur aéronautique craint que les difficultés de recrutement n'entament sa croissance », expliquaient les dirigeants du Gifas, le groupement des industries aéronautiques, en juin dernier au Salon du Bourget. A présent, Eric Trappier, président du groupement des industries aéronautiques (Gifas), estime que le secteur ne pourra pas survivre sans plans sociaux.

Pour l'heure, un tiers des salariés de la filière sont retournés sur site, un tiers est en télétravail et un tiers en chômage partiel. Mais celui-ci ne va pas durer et après avoir embauché 15.000 personnes par an au cours des deux dernières années et créé 8.000 emplois nets sur deux ans, l'industrie aéronautique française va devoir vite réduire la voilure.

Deuxième terre mondiale de l'aéronautique derrière les Etats-Unis avec un chiffre d'affaires de 65,4 milliards d'euros, dont 85 % de ventes à l'export, la filière souhaite sauver ses compétences. Le patron de Dassault, Eric Trappier, souligne



La filière aéronautique française emploie 195.000 salariés dans quelque 400 entreprises.

que la filière forme un tout : si les PME dépendent des grands donneurs d'ordre, ceux-ci ne peuvent se passer de leurs sous-traitants.

Aussi, les principaux patrons de l'aérien, de Guillaume Faury (Airbus) à Eric Trappier (Dassault) en passant par Philippe Petitcolin (Safran), Patrice Caine (Thales), Patrick Daher (Daher) et quelques autres ont constitué un groupe de pilotage présidé par Didier Evrard,

l'ancien responsable des programmes d'Airbus, pour prendre le pouls des 400 entreprises membres du Gifas et évaluer celles qui sont en danger. « Elles se comptent par dizaines », convient Eric Trappier.

Selon lui, si la première étape est bien de sauver les compagnies aériennes pour préserver le secteur, il faudra néanmoins créer des fonds capables d'investir plusieurs milliards d'euros pour soutenir les four-

nisseurs aéronautiques et préserver cette industrie de pointe. La filière depuis longtemps trop éclatée devra se consolider.

Sauver la souveraineté

Interrogé sur un rapprochement entre Safran et Thales, Eric Trappier a estimé qu'il serait sans intérêt, mais que l'enjeu a plutôt lieu dans la consolidation des PME. Il plaide pour un plan de relance européen,

notamment pour maintenir les efforts de recherche pour l'aviation « verte ».

Le ministère des Armées est aussi attentif au caractère dual (civil et militaire) des entreprises aéronautiques. Il a monté sa propre « task force » sous le pilotage de l'ancien numéro deux de la Direction générale de l'armement (DGA), Vincent Imbert, afin de cartographier le tissu des fournisseurs de la défense. « On est très attentif à ce qu'aucune entreprise indispensable à notre autonomie stratégique ne soit en danger de disparition ou de rachat hostile », explique-t-on dans l'entourage de la ministre des Armées, Florence Parly. A l'heure où les excès des délocalisations font débat, le ministre veut être sûr de pouvoir continuer à travailler en sortie de crise avec les grands fournisseurs de l'armée comme Safran, Thales ou Ariane-Group, mais aussi avec la myriade de PME et ETI qui ont vu leurs ailes coupées au moment où elles investissaient des sommes importantes pour augmenter leurs productions.

Avec la DGA, la BPI, le ministère de l'Economie, et en lien avec le Gifas (aéronautique), le Gican (construction navale) et le Gicat (fournisseurs de l'armée de terre), le but est de pouvoir secourir les plus faibles. Soit en jouant sur le levier de la commande publique des Armées, soit en créant des fonds de recapitalisation avec des investisseurs, comme Tikehau ou ACE Management, dirigé par l'ancien dirigeant d'Airbus Marwan Lahoud. ■

Richard Branson rogne les effectifs de Virgin Atlantic

AÉRIEN

La compagnie du milliardaire dit néanmoins être toujours à la recherche de financements, et continue de discuter avec le gouvernement.

Alexandre Couinis

@alexandrecouinis

— Correspondant à Londres

« Nous avons traversé beaucoup de tempêtes depuis notre premier vol il y a trente-six ans, mais aucune n'a été aussi dévastatrice que la Covid-19. » Shai Weiss, le patron de la compagnie aérienne britannique Virgin Atlantic, n'a pas mâché ses mots en annonçant mardi la suppression de 3.150 postes, soit environ un tiers des effectifs. Une décision prise pour « préserver l'avenir de l'entreprise ».

La compagnie détenue à 51 % par le milliardaire britannique Richard Branson, qui l'a fondée en 1984, n'a pas eu le choix. Le gouvernement britannique continue de se faire tirer l'oreille pour voler à son secours. L'homme d'affaires réclame depuis son île privée des Caraïbes un sauvetage à 500 millions de livres sous la forme de prêts et de garanties de l'Etat. Une demande d'autant plus délicate à satisfaire, sur le plan politique, que 6,3 millions de Britanniques ont basculé sur le plan gouvernemental de chômage partiel et que l'épidémie a fait perdre leur emploi à de nombreux autres.

Virgin Atlantic dit néanmoins être toujours à la recherche de financements. « Il est clair que tout investisseur potentiel, y compris le gouvernement, attend que nous prenions d'abord toutes les mesures possibles, et en fait une précondition à tout financement », a expliqué Shai Weiss dans un billet interne.

Arrêt des activités sur Gatwick

Pour abaisser ses coûts, la compagnie a décidé de stopper ses activités sur l'aéroport londonien de Gatwick et de se concentrer sur ceux d'Heathrow et de Manchester – afin de pouvoir y revenir plus tard, elle a loué ses créneaux à d'autres compagnies. Elle abaisse aussi le nombre de ses avions de 43 à 36 et resserre sa gamme d'appareils en abandonnant les Boeing 747-400 et, à partir de début 2022, les Airbus 330-200. Elle va aussi fermer cette année 15 % des surfaces de vente de sa branche d'agences de voyages, Virgin Atlantic Holidays, pour se concentrer sur son partenariat avec le distributeur Next et la vente en ligne.

Sur la sellette depuis plusieurs semaines, Virgin Atlantic n'est pas le premier à annoncer des licenciements outre-Manche : British Airways a prévenu qu'il pourrait supprimer jusqu'à 12.000 postes (près du tiers de ses effectifs), l'irlandais Ryanair 3.000 emplois (15 % de son personnel). L'horizon du secteur est si bouché que le plan de chômage partiel du gouvernement, prévu pour durer jusqu'en juin, ne suffira pas à l'épauler : Virgin Atlantic juge désormais qu'il faudra jusqu'à trois ans pour revenir aux niveaux de trafic de 2019. ■

ORPEA

GROUPE

UN ENGAGEMENT TOTAL DANS LA LUTTE CONTRE LE COVID-19 POUR PROTÉGER LES RÉSIDENTS, PATIENTS, FAMILLES ET COLLABORATEURS

- Une prime exceptionnelle accordée aux salariés d'ici fin juin
- Suspension temporaire des objectifs 2020

ff La pandémie actuelle de Covid-19 qui touche le monde entier est exceptionnelle et sans aucun précédent. Nous souhaitons, tout d'abord, adresser toutes nos pensées les plus sincères aux familles et aux proches des résidents qui ont été touchés, et remercions les familles pour leur soutien aux équipes.

Bien entendu, nous avons aussi une pensée toute particulière pour nos 65 000 collaborateurs qui nous impressionnent par leur dévouement, leur engagement et leur mobilisation quotidienne auprès des résidents, patients et familles. Ils en seront financièrement remerciés avant la fin de ce semestre.

Depuis 3 mois, le Groupe a alloué tous les moyens financiers et humains possibles, afin de limiter l'impact et surtout de protéger nos 80 000 résidents et patients et nos 65 000 collaborateurs.

Bien entendu, cette crise affecte temporairement l'activité du Groupe. Toutefois, la stratégie du Groupe, les fondamentaux du secteur, liés au vieillissement de la population, à la médicalisation renforcée des établissements, nous permettent d'être confiants sur l'avenir.

Depuis 30 ans, ORPEA a traversé plusieurs crises liées à des facteurs externes et en est toujours ressorti plus fort et plus soudé, notamment grâce à la fidélité de ses collaborateurs et l'expérience de longue date de son équipe de Direction.

L'essentiel reste et restera, pour ORPEA, de maintenir un lien fort entre ses résidents, patients, familles, collaborateurs et l'ensemble des parties prenantes qui ont décidé de nous faire confiance. **ff**

Yves LE MASNE - Directeur Général





Retrouver le communiqué dans son intégralité sur www.orpea-corp.com



CORONAVIRUS

La crise pousse l'immobilier à se digitaliser

IMMOBILIER

Signature d'actes de vente notariés à distance, visites virtuelles de logements, assemblées générales de copropriété en visioconférence...

Le digital a permis au secteur de l'immobilier de maintenir un minimum d'activité durant le confinement.

Elsa Dicharry
@dicharry_e

Le 21 mars, moins d'une semaine après l'instauration du confinement pour cause d'épidémie de Covid-19, le torchon brûle entre les notaires et les agents immobiliers de la Fnaim. Le président de l'organisation, Jean-Marc Torrollion, s'inquiète d'un quasi-gel des transactions. « Nous constatons sur le terrain que certaines études ont été capables de s'organiser, d'avoir recours à la dématérialisation et, donc, de signer des actes [à distance, NDLR]. Alors que d'autres [...] ne signent plus », indique-t-il. Sans l'exprimer aussi clairement, il sous-entend que certains offices n'ont peut-être pas su prendre le virage des nouvelles technologies.

Un peu plus tard, c'est au tour des services d'urbanisme d'être pointés du doigt. Certains d'entre eux n'ont même pas pu mettre en place de télétravail. Quant à la dématérialisation des documents, elle n'est pas d'actualité. « Le dépôt et l'instruction des permis de construire sont pratiquement stoppés », alerte à plusieurs reprises Alexandra François-Cuxac, la présidente de la Fédération des promoteurs immobiliers (FPI).

Signature électronique
Avec d'autres, elle plaide pour « ouvrir les chantiers de la simplification et de la digitalisation de l'instruction des permis de construire ». « Aujourd'hui, pour un permis de construire, il faut déposer la demande sur papier et en sept exemplaires. On pourrait énormément progresser ! », estime aussi Yannick Borde, le président du réseau immobilier Prociavis. La loi Elan de 2018 le prévoit pour les communes de plus de 3.500 habi-

tants... mais pas avant 2022 ! Durant le confinement, le gouvernement a par ailleurs adopté un décret temporaire afin de faciliter la signature électronique des actes notariés à distance. Agents immobiliers comme promoteurs souhaiteraient qu'il puisse être pérennisé. « Cela apporterait de la fluidité et permettrait d'entrer dans une ère plus moderne », estime Yannick Borde. Les notaires temporisent. Ils rappellent qu'ils sont responsables de l'authentification des parties et estiment que le dispositif mis en place dans l'urgence reste à affiner. Le débat est en tout cas lancé.

Cette crise aura aussi poussé certains offices notariés à s'équiper en systèmes de visioconférence cryptés. « Là encore, il s'agit d'une avancée nécessaire. J'avais 180 actes en préparation avant le confinement. Il doit m'en rester 150 non signés », témoigne le président de Prociavis. Dans l'impossibilité d'entrer en contact direct avec

C'est au tour des services d'urbanisme d'être pointés du doigt. Certains d'entre eux n'ont même pas pu mettre en place de télétravail.

leurs clients, les réseaux d'agences immobilières ont également fait davantage appel aux nouvelles technologies pendant la crise sanitaire. À l'image de Laforêt Immobilier avec ses Visio Visit', qui permettent à un propriétaire de faire découvrir son logement à un futur acquéreur ou locataire, en présence virtuelle d'un agent immobilier.

Plus largement, les start-up du secteur rivalisent d'idées. Côté syndicats, Homeland a ainsi annoncé avoir organisé, le 20 mars, sa première assemblée générale en visioconférence. Thomas Rivoire, le directeur général d'Unlatch, qui propose aux promoteurs une solution digitalisée pour vendre leurs logements, indique que ses clients lui ont « confié 25 % de programmes immobiliers en plus pendant le confinement [...] ». « Beaucoup d'entreprises se rendent compte que si elles n'avaient pas eu le digital pendant cette crise, elles auraient été bloquées », note-t-il. De quoi convaincre les retardataires de s'y mettre rapidement. ■

Avec Tony Parker, Colizey veut défier Decathlon

- La start-up tricolore vient de boucler une levée de fonds de 2,5 millions d'euros, notamment auprès de l'ancien basketteur Tony Parker.
- Elle prend le géant Decathlon à contre-courant en s'associant aux marques et aux boutiques spécialisées pour les aider à se digitaliser.

E-COMMERCE

Guillaume Bregeras
@gbregeras

Voilà une ligne qui va encore fortement bouger en sortie de crise. Sur un chiffre d'affaires de 13 milliards d'euros en France, 13 % du commerce d'articles de sport passent déjà via Internet. Présente sur ce segment, la start-up Colizey a pu mesurer l'effet du confinement sur ses ventes et cette toute jeune place de marché a su convaincre les investisseurs de lui confier 2,5 millions d'euros pour accélérer son développement.

Aglaré Ventures, Cassius Family, Kima Ventures, l'ancien basketteur Tony Parker ainsi que les entrepreneurs Thomas Rebaud et Jean-Baptiste Hironde estiment qu'avec l'accélération de la transformation digitale et le virage stratégique de Decathlon, le schéma « market place » peut répondre durablement aux nouvelles habitudes des consommateurs.

Des pics au début du confinement

« Nous pensons que ce modèle est pertinent dans le sport car les marques de produits premium et techniques rencontrent des problèmes de distribution », assure Cyril Guenoun, « general partner » d'Aglaré Ventures. En Europe, la raison principale tient au fait que Decathlon a décidé de recentrer son offre sur ses propres marques et produits. Colizey a fait le pari inverse de mettre en avant grandes marques et marques de niche premium à travers des partenariats directs ou via des boutiques physiques qui ont peu de débouchés en ligne. « D'ailleurs, durant cette période du confinement, nous étions dans certains cas la seule source de revenus pour ces boutiques », explique Maxime Maffini-Scialom, cofondateur et PDG de la jeune pousse. Les deux premiers jours ont été les meilleurs, avec des pics de demandes sur le running, la musculation et le fitness. »

Pour marquer sa différence, la start-up joue sur un inventaire pointu, technique et resserré de 150.000 références, mais avec pour objectif de le doubler dans l'année à venir. Ces produits se répartissent dans une vingtaine de sports, avec un focus sur le running, l'outdoor et le tennis pour le moment. Sur ce point spécifique, Tony Parker, qui entre à l'occasion de cet investisse-



« J'ai toujours été intéressé par les nouvelles technologies, et j'ai besoin de m'entourer de personnes intelligentes et performantes », explique l'ancien basketteur. Photo Thomas Samson/AFP

ment au conseil d'administration, estime pouvoir apporter un appui très concret : « Je peux aider sur le choix de produits avec des avis techniques par exemple. Comme j'ai beaucoup de relations, je peux aussi faire intervenir des sportifs comme Teddy Riner ou Thierry Henri en fonction des disciplines concernées. »

La promesse du conseil produit est clé dans le positionnement de la start-up, qui veut accompagner l'explosion des différentes typologies de pratiquants, dont les femmes, qui peuvent peiner à trouver le bon interlocuteur digital. Pour assurer un haut niveau d'exigence, Colizey veut aussi s'assurer que la logistique est bien huilée entre ses différents partenaires et ses clients. Sur le modèle de ManoMano dans la revente de produits électroniques, cette place de marché spécialisée pilote la relation client.

Désormais, la question de la notoriété va devenir centrale pour engranger des parts de marché. Si l'ambition est mondiale, la priorité est pour le moment locale. La start-up va se focaliser sur l'acquisition client, le renforcement des fiches produit, avant d'envisager le lancement de nouveaux services visant à unifier sa communauté et, pourquoi pas, d'ouvrir son activité dans d'autres pays. ■

« Important de partager la même éthique de travail »

L'un des meilleurs sportifs de l'histoire du sport français vient d'investir dans Colizey, la place de marché française dédiée aux articles de sport. Il explique en exclusivité aux « Echos » comment il grandit dans cette nouvelle activité et ce qui motive cette deuxième participation dans le monde de la tech, après celle dans Vogo (cette sport-tech montpelliéraine cotée en Bourse a mis au point une solution de diffusion vidéo interactive). Moins d'un an après la fin d'une carrière durant laquelle il a multiplié les titres et qui l'a consacré meilleur basketteur français de l'Histoire, Tony Parker participe à une levée de fonds de 2,5 millions d'euros dans la start-up Colizey (place de marché d'articles de sport). Cette opération marque une étape supplémentaire dans la seconde vie de cet athlète, qui nourrit petit à petit un appétit grandissant d'investisseur.

Pourquoi avez-vous choisi d'investir dans cette start-up de la French Tech ?

Un ami commun m'a présenté à Cyril Guenoun, d'Aglaré Ventures, qui m'a parlé de Colizey. Je venais d'investir dans Vogo et je voulais établir un plan pour formaliser trois ou quatre investissements dans la tech. J'ai toujours été intéressé par les nouvelles technologies, et j'ai besoin de m'entourer de personnes intelligentes et performantes, et c'est le cas, ici. Cet investissement est cohérent avec

« Ce sont les entrepreneurs qui vont être en première ligne, j'ai besoin de percevoir leur engagement. »

TONY PARKER Investisseur

ce que j'ai réalisé dans ma vie d'athlète, il me permet aussi de redonner directement au monde du sport, ainsi qu'à mon pays.

Quels sont les éléments déterminants pour vous convaincre d'investir ?

Je marche beaucoup au feeling. Ce sont les entrepreneurs qui vont être en première ligne, j'ai besoin de percevoir leur engagement et de m'assurer de leur passion. Lorsque je pratiquais le basket, je ne comptais pas les heures, il est très important que je puisse constater que nous partageons les mêmes valeurs et la même éthique de travail. Avec Maxime (Maffini-Scialom, PDG de Colizey, NDLR), ça s'est très bien passé entre nous dès le premier rendez-vous.

Vous entrez à nouveau dans un conseil d'administration, pourquoi ce prérequis ?

J'aime bien faire partie du conseil d'administration, ce qui est le cas avec Colizey. C'est important pour moi de me tenir informé de la stratégie pour comprendre là où je peux aider concrètement.

Aux Etats-Unis, les athlètes et les célébrités investissent très régulièrement dans les start-up, êtes-vous aussi actif dans la Silicon Valley ?

Je m'inspire de ce qui se passe là-bas. J'ai toutes les connexions nécessaires pour adopter cette stratégie si je le souhaite, mais je ne suis qu'au début de cette nouvelle étape dans ma vie. Je ne veux pas trop en faire, cela reste un investissement très risqué, et à ce stade, je mise surtout sur des personnes. J'arrive à un point de ma vie où je ne m'engage pas dans ce type d'opération pour l'argent, mais pour l'aventure humaine.

Propos recueillis par G. B.

Europe 1

ECOUTEZ LE MONDE CHANGER DE 6H À 9H AVEC MATTHIEU BELLIARD

Du lundi au vendredi avec Sonia Mabrouk, Nicolas Canteloup et toute la rédaction.

Les courses hippiques vont repartir à huis clos

SPORT

A moins d'un revirement, l'organisation de courses hippiques en France, suspendue depuis le 17 mars, va reprendre dès le 11 mai.

Christophe Palierse
@cpalierse

L'heure est au soulagement pour la filière hippique. A moins d'un revirement des pouvoirs publics, elle s'achemine vers une reprise des courses dès le 11 mai, à « huis clos renforcé ». De quoi, malgré tout, relancer le pari hippique en France, la source de financement de la filière par l'intermédiaire de la PMU, ébranlé par la crise sanitaire.

Dès le premier jour du déconfinement progressif, des courses de galop doivent se tenir à l'hippodrome parisien de Longchamp, ainsi qu'à celui de Compiègne dans l'Oise, des épreuves de trot étant prévues à Vichy, sous réserve de l'autorisation de la préfecture de l'Allier. La filière engrange depuis près d'une semaine d'indispensables autorisations préfectorales.

Conditions drastiques

Hormis les préfectures de Paris et de l'Oise, celles du Bas-Rhin et de la Seine-Maritime ont déjà donné

leur feu vert. Les autorisations demandées par les hippodromes s'appuient sur un cahier des charges drastique, élaboré sur la base d'une expérimentation menée à Chantilly et Compiègne.

Concrètement, seuls les professionnels directement concernés par les courses pourront être présents dans les hippodromes, les chevaux étant accompagnés d'au plus trois personnes, dont leur jockey (propriétaires et éleveurs ne sont pas autorisés). De même, les personnes agréées devront arriver sur site le plus tard possible et n'y resteront que pour le seul exercice de leur fonction. En clair, les jockeys ou entraîneurs ne devront pas s'attarder. Un contrôle de température sera également effectué à l'entrée où le port du masque restera obligatoire, les jockeys étant seulement autorisés à l'abaisser pendant la course pour respirer.

Contrainte économique

La limitation du nombre de personnes sur site a conduit à supprimer la prise de paris sur place ou encore la restauration assise. « Nous avons maintenu l'effectif strictement pour la régularité des courses », résume Pierre Préaud, le secrétaire général de la Fédération nationale des courses hippiques, laquelle supervise les équipements hors ceux de France Galop et de LeTrot, les sociétés mères des sociétés de courses. Ce cadre drastique vaut a minima jusqu'au 15 juillet. « Nous verrons par la

suite dans quelle mesure nous pouvons accueillir du public », ajoute-t-il.

Conjugué à la contrainte économique, l'impératif sanitaire a aussi conduit à un choix d'hippodromes : au total, une centaine d'entre eux sera rouverte sur un total de 237. La reprise s'accompagne d'un réaménagement du calendrier, la saison ayant été perturbée par son brutal arrêt. Enfin, le PMU, que contrôlent de concert France Galop et LeTrot, a prévu des initiatives de relance. Le groupement d'intérêt économique, dont 95 % des 1.250 collaborateurs ont été mis au chômage partiel, a revu ses prévisions pour 2020, ramenant son objectif de résultat net de 770 millions d'euros à 450 millions, soit un retour dix-sept ans en arrière. Le redémarrage sera toutefois partiel pour le PMU, une partie des points de vente restant fermés. ■



Au total, une centaine d'hippodromes rouvriront pour les courses à huis clos, sur un total de 237.

AstraZeneca se lance dans la production d'un vaccin

PHARMACIE

Le groupe anglo-suédois produira le vaccin développé par l'Institut Jenner d'Oxford.

Catherine Ducruet
@CDucruet

Il y a eu beaucoup de premières à l'occasion de l'épidémie de coronavirus. Parmi les plus surprenantes, l'entrée d'AstraZeneca dans le monde des vaccins. Avec l'accord passé la semaine dernière avec l'Institut Jenner de l'université d'Oxford, il devient son partenaire industriel et commercial pour le développement d'un vaccin contre le Covid-19.

AstraZeneca dispose bien d'une expertise scientifique et technologique dans le développement d'anticorps monoclonaux, et il commercialise aussi le FluMist, un vaccin contre la grippe pour les enfants administré sous forme de pulvérisation nasale, mais c'est une technologie très différente de celle des vaccins classiques. Aussi se demande-t-on comment, en quelques mois, le laboratoire anglo-suédois va s'improviser fabricant de vaccins pour produire des millions voire des milliards de doses.

Pascal Soriot, son PDG, ne s'est pas montré très disert sur ce point, évoquant seulement dans un entretien avec « Les Echos » « une ligne de production qui existe déjà ». De fait, Serum Institute of India, grand fabricant de vaccins et de médicaments immunologiques indien, a annoncé qu'il en avait produit 40 millions de doses. Le dirigeant a aussi mentionné « un accord passé entre les fabricants de vaccins, afin que les lignes de remplissage de seringues, souvent goulet d'étranglement dans la production de vaccins, soient mises à disposition du premier qui

aura trouvé un vaccin efficace contre le Covid-19 ». D'autant que le calendrier prévu par AstraZeneca et son partenaire est très serré. « Si le vaccin effectuait un parcours clinique sans faute, des dizaines de millions de doses pourraient être mises à disposition en urgence, d'ici à fin 2020 », a expliqué Pascal Soriot.

L'Institut Jenner, qui a mis au point ce vaccin recombinant porté par un adénovirus atténué, disposait d'une longueur d'avance. Il avait déjà testé avec succès cette technologie contre d'autres coronavirus, ce qui lui a permis de basculer très vite sur le SARS-CoV-2 avec des résultats positifs chez 6 macaques.

Bien positionné

Le vaccin est depuis une dizaine de jours en essais cliniques chez plus de 1.000 volontaires sains âgés de 18 à 55 ans dans cinq centres du sud de l'Angleterre. « Les données de cet essai de phase I pourraient être disponibles le mois prochain », a indiqué Pascal Soriot. Puis il serait testé sur quelque 5.000 personnes à partir de juin. Cela le positionne bien dans la course, sachant que six autres candidats sont en phase I et un, celui de Moderna, en phase II. La société américaine vient de signer un accord avec un spécialiste de la bioproduction, le groupe suisse Lonza.

AstraZeneca est déjà présent dans la lutte contre le Covid-19, via le repositionnement de produits de son portefeuille. Il a lancé un essai clinique de phase II avec le Calquence, utilisé pour traiter certains lymphomes. Ses propriétés anti-inflammatoires pourraient être utiles pour éviter aux patients de basculer dans le syndrome immuno-inflammatoire qui les conduit en réanimation. L'antidiabétique Farxiga est aussi en essai de phase III pour évaluer son bénéfice potentiel sur les défaillances cardiométaboliques, chez les patients en réanimation. ■

Les Echos

ÉTUDES

WWW.LESECHOS-ETUDES.FR

DÉCOUVREZ NOS DERNIÈRES ÉTUDES DU SECTEUR PHARMACIE-SANTÉ

INCLUS LES IMPACTS DE LA CRISE



LA BLOCKCHAIN : QUEL POTENTIEL DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ ?

Échanges des données de santé, optimisation des essais cliniques, traçabilité des produits et modernisation de la supply chain

Juillet 2020

INCLUS LES IMPACTS DE LA CRISE



CPTS, MSP, ESP ET CENTRES DE SANTÉ : COMMENT LES COLLECTIFS DE SOINS REDESSINENT LA MÉDECINE DE VILLE

Coordination des soins, lutte contre les déserts médicaux, nouveaux modes d'exercice de la médecine : le regroupement des professionnels de santé annonce une révolution des soins primaires

Juin 2020

INCLUS LES IMPACTS DE LA CRISE



PHARMA 4.0 : TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE LA PRODUCTION ET DE LA SUPPLY CHAIN PHARMACEUTIQUE

Comment moderniser la production et la supply chain d'une filière hautement réglementée et quelles leçons tirer de la crise du COVID-19 ?

Mai 2020

INCLUS LES IMPACTS DE LA CRISE



LA STRATÉGIE D'AMAZON DANS LA SANTÉ

Vers un acteur de santé à part entière ?

Mai 2020



L'OBSERVATOIRE DES ENSEIGNES DE PHARMACIES

Services, MDD, approche phygitale, marketing relationnel, nouveaux espaces de vente... : les facteurs clés de succès du retail sont-ils suivis et applicables aux enseignes de pharmacies ?

Avril 2020

CORONAVIRUS

La rentrée tourne au casse-tête pour les chaînes de télévision

- Même si les chaînes assurent que la rentrée de septembre sera « normale », l'équation est complexe entre la nécessité de faire des économies et celle de proposer des nouveautés.
- Elles seront notamment confrontées à des reports de livraison de fiction.



La rentrée de la télévision risque de ne pas être tout à fait classique, compte tenu des problématiques d'approvisionnement en « produits frais » liées au confinement.

« France Médias Monde est un anticorps à la crise »

CHRONIQUE
DU VIRUS
Marie-Christine Saragosse



La PDG de France Médias Monde, Marie-Christine Saragosse, détaille comment France 24, RFI et MCD traversent la crise.

Propos recueillis par Nicolas Madelaine @NLMadelaine et Fabienne Schmitt @FabienneSchmitt

« Dans ce genre de crise, la hiérarchie des priorités s'impose à vous d'un seul coup. Depuis le début, la mienne, c'est la protection des salariés. Nous sommes un média international, nous avons vu partout dans le monde la tension monter et arriver chez nous. Cela nous a permis de réagir plus vite que d'autres. On a réduit à 15 % l'effectif présent sur site et on fait tourner 30 % des salariés une semaine sur l'autre. Plus de la moitié des effectifs est en télétravail. Les 15 % restants, ce sont des arrêts de travail pour garde d'enfants, des arrêts maladie, et aussi 1,5 % de collaborateurs qui sont dispensés de travail, mais dont la rémunération est maintenue, comme les maquilleuses.

AUDIOVISUEL

Marina Alcaraz
@marina_alcaraz

Septembre sera une véritable rentrée télévisuelle. C'est le message que veulent faire passer les chaînes de télévision. Mais dans les faits, la rentrée, moment phare du petit écran, risque de ne pas être tout à fait classique, compte tenu des problématiques d'approvisionnement en « produits frais » liées au confinement et aux économies annoncées par les groupes audiovisuels.

L'enjeu est de taille : en dépit d'une progression de la durée d'écoute de la télévision, les chaînes ont enregistré un énorme trou d'air de leurs recettes publicitaires, jusqu'à plus de 50 %, qui devrait durer au moins jusqu'en juin. Elles ont donc tout intérêt à réussir leur rentrée, qu'elles préparent activement. « Elles se doivent de rassurer le public et les annonceurs », résume Laurent Fonnet, ex-dirigeant de l'audiovisuel, aujourd'hui coach.

Une grille « quasiment normale » chez TFI

Chez TFI, on assure que l'on a été très réactif et que l'on a du stock. « Notre grille sera quasiment normale cet automne, avec le retour de grandes marques », expliquait récemment Ara Aprikian, directeur général chargé des contenus, au « Figaro ». TFI compte ainsi diffuser

« Koh-Lanta », « The Voice Kids » (déjà tournés), des films de cinéma, des séries américaines et françaises inédites. Certaines fictions, qui auraient dû être proposées au printemps, ont été conservées pour la rentrée de septembre.

Même son de cloche chez M6. « On fait tout pour que la rentrée comprenne les grands programmes forts que l'on met à l'automne habituellement », indique Guillaume Charles, directeur des programmes, citant « L'amour est dans le pré », « La France a un incroyable talent » et « Le Meilleur Pâtissier ». « Ce sont des tournages qui nécessitent peu de public et qui étaient habituellement réalisés durant l'été. »

L'équation est beaucoup plus compliquée dans la fiction que dans les magazines, divertissements, jeux... Dans cette deuxième catégorie, dite de « flux », « nous espérons pouvoir reprendre le chemin des studios dès le 11 mai, en prenant bien évidemment toutes les précautions nécessaires, même s'il y a encore beaucoup d'interrogations », assure Nicolas Coppermann, président d'EndemolShine en France et président du Spect (Syndicat des producteurs et créateurs d'émissions de télévision). « On pense faire des sessions courtes de tournage pour diminuer le risque. »

En revanche, l'approvisionnement des chaînes en séries nouvelles est un vrai sujet de préoccupation, d'autant qu'elles génèrent souvent de belles audiences. France

Télévisions, financé majoritairement par la redevance et qui est donc moins sensible qu'un TFI ou un M6 au recul de ses recettes publicitaires, a décalé sa véritable rentrée en janvier (lire ci-contre).

Les producteurs de fiction ne reprendront pas les tournages sans avoir réglé un problème d'assurance lié au Covid-19, comme ils l'ont fait savoir récemment. « Il risque d'y avoir un creux de quatre à six mois sur les projets qui auraient dû être prêts au second semestre. Bon nombre devraient être livrés au printemps au mieux, abonde Pascal Breton, le patron de Fédération Entertainment. Et l'approvisionnement en séries américaines risque d'être encore plus compliqué, puisqu'aux Etats-Unis, les procédures juridiques sont plus complexes. »

De fait, le téléspectateur devrait revoir des rediffusions en septembre. « Mais cela peut générer de belles audiences, le public n'ayant pas en mémoire tous les épisodes », note Laurent Fonnet. Par exemple, « Les Enfoirés », rediffusé sur TFI il y a quelques jours, a été un succès. »

Baisse des budgets

L'autre grande différence avec une rentrée habituelle est que les chaînes doivent économiser, d'où la nécessité d'avoir des programmes moins coûteux, moins d'inédits ou déjà en catalogue. M6 a annoncé une baisse de 100 millions de son budget consacré aux contenus, soit environ un cinquième. TFI a ajusté son coût de grille de 10 % au premier trimestre. Même si ces deux chaînes ont déjà l'assurance d'économiser la cinquantaine de millions que leur aurait coûté l'Euro de football, reporté à 2021. Certains programmes ont aussi été décalés pour ne pas peser en 2020. Les chaînes devront, plus que jamais, faire preuve d'inventivité. « On peut imaginer davantage de coproductions avec des chaînes étrangères ou des plateformes pour abaisser les coûts », reprend Pascal Breton. Mais aussi, des négociations avec les producteurs. « Les échanges risquent d'être sanglants », s'inquiète l'un d'entre eux. ■

France Télévisions se prépare à une reprise hors norme axée sur le sport

Le groupe public devrait démarrer avec deux événements majeurs : le Tour de France, qui doit débiter fin août, puis Roland-Garros, à partir du 20 septembre. La « vraie » rentrée, notamment en fiction, n'aura lieu qu'en janvier.

Rentrée chamboulée sur France Télévisions en septembre. Le groupe public devrait, fait inédit, démarrer avec deux événements majeurs : le Tour de France, qui doit débiter fin août, puis Roland-Garros, à partir du 20 septembre. La « vraie » rentrée, elle, « au sens où les grilles s'installent pour plusieurs mois », ne se ferait qu'en janvier, précise aux « Echos » Takis Candilis, directeur général délégué à l'antenne et aux programmes. Beaucoup d'émissions seront donc reconduites ces prochains mois. « Nous avons aussi prévu des programmes nouveaux, notamment des fictions en septembre, mais, compte tenu des incertitudes sur l'approvisionnement, nous ne pouvons démarrer une vraie rentrée si nous n'avons pas le stock nécessaire pour durer plusieurs mois. Si les tournages reprennent cet été ou en septembre, les fictions ne pourront être à l'antenne qu'en 2021. »

France Télévisions compte néanmoins pousser les feux sur la fiction. Et annonce d'ailleurs augmenter son budget dédié à la création (fiction, documentaire...) de 20 millions, à 440 millions d'euros. A la différence des chaînes privées TFI ou M6, qui, elles, subissent de plein fouet la chute de la publicité, « il ne s'agit pas de faire des économies massives, mais de poursuivre notre stratégie de dif-

férenciation et d'accompagnement des publics. Nous avons des coûts en moins liés au sport que nous réinvestissons pour garder un certain équilibre des coûts de grille », explique Takis Candilis.

Déjà engagé depuis plusieurs années dans un vaste plan d'économies, le groupe audiovisuel public reste toutefois contraint dans ses acquisitions. Et, « au vu de récentes déclarations de sa présidente devant le Sénat et des estimations des professionnels, France Télévisions devrait perdre une quarantaine de millions en publicité sur l'exercice (à comparer avec environ 350 millions de recettes en 2019) », estime Jean-Pierre Leleux, sénateur (LR).

Des programmes éducatifs et d'accompagnement

Le groupe audiovisuel prépare également la poursuite de France 4 dans l'hypothèse où cette chaîne, qui devait s'arrêter en août, soit finalement maintenue. « France 4 serait une alternance entre éducatif, divertissement et accompagnement parental », explique le numéro deux du groupe, qui prévoit une nouvelle émission pour les adolescents et la poursuite des cours à la sortie de l'école, sur les langues, le sport, etc.

En attendant la rentrée, France Télévisions devra gérer le casse-tête de l'été, puisque les Jeux Olympiques ont été reportés d'un an. Ce sont donc plus de 600 heures de programmes qu'il faut remplir dans la nuit et la matinée, compte tenu du décalage horaire. Et pour remplacer le Tour de France – plus d'une centaine d'heures en 2019 –, les émissions d'après-midi vont être allongées et la case cinéma se poursuivre. — M. A.

« Nous travaillons au retour progressif à la normale de nos activités. »

Nous avons créé une nouvelle instance pour faire le point chaque semaine entre la direction et les représentants du personnel sur la situation de l'entreprise. Et nous travaillons au retour très progressif à la normale de nos activités. Une baisse de 40 à 50 % des recettes publicitaires est attendue, ce qui représente 2 millions dans notre budget général de 267 millions. Quoi qu'il en soit, nous nous efforçons de soutenir économiquement les correspondants, les pigistes, les intermittents, les prestataires, etc. Au fond, je voudrais que France Médias Monde soit une sorte d'anticorps à la crise économique et sociale... A notre échelle bien sûr ! Et avec un principe fort : ne pas peser sur le budget de l'Etat, notre actionnaire.

On a adapté nos programmes. France Médias Monde, c'est un service public mondial. Nos médias jouent un rôle dans l'information des populations, la diffusion des messages sanitaires, l'aide à l'éducation... Ils jouissent d'une très forte crédibilité. En Afrique, France 24 est la première chaîne d'information et RFI est une institution. On s'est recentrés sur l'information pour lutter contre les infox, et ce, dans nos vingt langues de diffusion. On fait beaucoup d'interactivité pour casser l'isolement. Sur RFI « 7 Milliards de voisins » s'est transformé en salle de classe avec des enseignants africains, français, belges... On a des retours bouleversants du monde entier ! Nos audiences voient leurs chiffres multipliés par trois sur le numérique. On constate cette explosion dans toutes nos langues, c'est assez sidérant. ■

LES ECHOS FORMATION

Cycle Certifiant Compétences du DPO



Depuis l'entrée en vigueur du RGPD, plus de 114 millions d'euros d'amendes ont été prononcées contre les entreprises contrevenantes dans l'UE. Data Protection Officer, certifiez vos compétences en 5 jours avec le cabinet HAAS Avocats. Passage à l'examen CNIL DPO offert en partenariat avec l'APAVE Certification.

En savoir plus sur <http://cycledpo.lesechos-formation.fr/>

Un service proposé par Les Echos Solutions



Les actionnaires devaient décider, lors de l'assemblée générale, s'ils soutenaient Arnaud Lagardère ou s'ils prenaient part au coup d'Etat que tentait Amber Capital, qui réclamait que soit instauré un nouveau conseil de surveillance. Photo Charles Platiau/Reuters

Arnaud Lagardère remporte son bras de fer face à Amber Capital

MÉDIAS

Tous les administrateurs proposés par Amber ont échoué à recueillir une majorité des voix.

Reste désormais à savoir quel rôle va jouer Vincent Bolloré au sein de Lagardère.

Vivendi est en effet devenu actionnaire à 10,6 % du groupe et n'exclut pas de se renforcer.

Laurence Boisseau
@boisseaul
et Nicolas Madelaine
@NLMadelaine

« Je vous remercie, chers actionnaires, [...] c'est un vote sans appel », s'est félicité Arnaud Lagardère à la fin de l'assemblée générale (AG) de son groupe, mardi. Les actionnaires de sa société ont en effet choisi de rejeter les candidats d'Amber pour renouveler le conseil de surveillance du groupe. Ils ont voté entre 56 % et 68 % contre les huit candidats du fonds de Joseph Oughourlian (à 57 % contre Patrick Sayer, leur chef de file). Le Qatar (20 % des droits de vote) a notamment penché du côté de la direction de la société.

Arnaud Lagardère, qui a ouvert son conseil à des personnalités de poids – Nicolas Sarkozy, ex-président de la République, et Guillaume Pepy, ex-patron de la SNCF –, a donc réussi à traverser l'orage, infligeant une nouvelle défaite (après celle de 2018) à Amber. Même si le fonds de Joseph Oughourlian souligne que « 7 de ses 15 résolutions ont recueilli plus de 42 % des voix, dont la proposition de révocation du président du conseil de surveillance [Patrick Valroff] ».

Reste désormais à savoir quel rôle va jouer Vincent Bolloré,

l'actionnaire de référence de Vivendi qui a acquis 10,6 % de Lagardère, lequel regroupe une société internationale d'édition (Hachette), une activité de travel retail et des médias (Europe 1, « Le Journal du dimanche », « Paris Match »). L'entrepreneur breton a déclaré aux autorités de marché que ce placement était « financier à long terme » mais n'a pas exclu de se renforcer, et les spéculations vont désormais bon train sur son intérêt pour la branche édition de Lagardère ainsi que pour ses médias.

Selon certaines sources, Vincent Bolloré serait venu effectivement spontanément au capital de Lagardère, comme le dit le groupe, qui se défend d'avoir discuté et promis quoi que ce soit à ses deux nouveaux gros actionnaires, Vivendi et Fimalac. Cela ne veut cependant pas dire que Vincent Bolloré est entré au capital seulement dans l'espoir d'une plus-value sur le titre, comme il a pu en réaliser par le passé chez Vallourec, par exemple.

Des questions demeurent sur la commandite

Il n'est pas impossible en effet que, dans les mois ou les années qui viennent, les nouveaux actionnaires fassent, comme Amber, pression eux aussi sur Arnaud Lagardère pour qu'il modifie certaines pratiques, voire la gouvernance, du groupe qu'il contrôle via une structure de commandite. Plus d'une fois au cours de son parcours d'homme d'affaires, Vincent Bolloré a prouvé – chez Havas ou Vivendi, par exemple – qu'il ne s'interdisait pas de grimper progressivement au capital d'une entreprise. Dans ce cas, Amber pourrait recueillir les fruits de sa démarche au moins en partie. Actionnaire à 18 % de Lagardère, il continue en tout cas à vouloir « être dans tous les débats majeurs à venir, notamment celui qui portera sur [...] la mise en place d'une nouvelle gouvernance ».

L'AG était, cette année, lourde d'enjeux. Les actionnaires devaient décider s'ils soutenaient Arnaud Lagardère ou s'ils prenaient part au

coup d'Etat que tentait Amber Capital, qui réclamait que soit instauré un nouveau conseil de surveillance.

Elle s'est tenue à huis clos pour cause de confinement. La direction du groupe a pris comme première question écrite une lettre très critique et au style fleuri et ironique de Christopher Calmann-Lévy, actionnaire du groupe et héritier de l'éditeur du même nom désormais dans la galaxie Hachette. Ce dernier suggérait à Arnaud Lagardère de se « satisfaire d'une présidence d'honneur » plutôt que de vouloir « sauver son blason en déroute, conserver son fief fissuré ». Ce à quoi Arnaud Lagardère a répondu de manière ironique en estimant que conserver « un rôle exécutif » était « un honneur ultime », s'amusant du langage employé par l'actionnaire.

La direction du groupe a aussi considéré, en réponse à Colette Neuville, présidente de l'Adam (Association de défense des actionnaires minoritaires), que l'AG n'était pas le lieu pour discuter de la solvabilité personnelle d'Arnaud Lagardère. Dans l'après-midi, Amber a, lui, fait savoir que n'ayant pas pu assister à l'AG en tant que scrutateur, il ferait tout pour s'assurer du « bon déroulement de cette assemblée générale » et du « juste décompte des voix ».

Juste avant le vote, Arnaud Lagardère s'est, en AG, félicité de la « transformation radicale » de son groupe, recentré sur l'édition et le travel retail. Il a aussi justifié les dividendes exceptionnels liés aux cessions des participations du groupe dans EADS et Canal+. Et répété ses promesses d'abaisser les coûts du holding au-dessus des activités opérationnelles.

Des arguments directement adressés au camp Amber. Celui-ci met en avant la forte contre-performance boursière de Lagardère, la division par deux de son chiffre d'affaires depuis qu'Arnaud Lagardère est aux commandes et le manque d'alignement des intérêts d'Arnaud Lagardère, en situation financière personnelle potentiellement délicate, avec ceux des autres actionnaires. ■

« Je vous remercie, chers actionnaires, [...] c'est un vote sans appel. »

ARNAUD LAGARDÈRE
A la fin de l'assemblée générale

StopCovid : la France va contourner Apple

APPLICATION

Pas d'accord sur l'appli de lutte contre le Covid-19, l'Etat Français compte contourner les restrictions américaines.

Sébastien Dumoulin
@sebastiendmln

Le bras de fer entre Apple et le gouvernement français aura été bref. Et la médiation de Stéphane Richard, le patron d'Orange, n'y aura rien changé. Mardi matin, le secrétaire d'Etat au Numérique, Cédric O, a expliqué sur BFM Business que la firme américaine avait refusé d'aider les autorités tricolores avec leur projet d'application mobile StopCovid. « Apple aurait pu nous aider à faire en sorte que cela marche encore mieux sur les iPhone. Ils n'ont pas souhaité le faire, pour une raison d'ailleurs que je ne m'explique guère, a commenté le ministre. Qu'une grande entreprise qui ne s'est jamais aussi bien portée en termes économiques n'aide pas un gouvernement à lutter contre la crise, il faudra s'en souvenir le moment venu. »

Blocage du Bluetooth

Si le ton est amer, c'est que, sans l'assistance du géant américain, l'appli qui doit prévenir une résurgence de l'épidémie sera lourdement handicapée. L'iPhone empêche en effet les applis qui ne sont pas en cours d'utilisation active d'utiliser le protocole de communication Bluetooth. Selon Apple, cette limitation sert à protéger la vie privée des utilisateurs et à préserver la batterie. Google a d'ailleurs fait un choix similaire dans les versions les plus récentes d'Android. Malheureuse-

ment, les applis de suivi des contacts ont besoin du Bluetooth pour fonctionner. En l'état, les possesseurs d'iPhone ou Android récents cesseraient de signaler leur présence aux autres utilisateurs de StopCovid dès que l'appli n'est plus affichée sur leur écran ou que leur terminal est verrouillé au fond d'une poche.

Conscients du problème, Apple et Google travaillent à l'élaboration d'un protocole commun permettant de lever cette barrière pour les applis gouvernementales. Mais les géants américains imposent des normes de développement. Notamment sur le stockage des données anonymisées récoltées via les applis, qui doit se faire sur le téléphone et non sur un serveur gouvernemental. Ce qui, selon Cédric O, « pose problème, en termes de protection de la vie privée et d'interconnexion avec le système de santé ». La France a donc refusé de changer d'approche. A l'instar de ce qu'a présenté le NHS britannique, les Français espèrent pouvoir contourner en partie les restrictions des logiciels américains. « C'est tout à fait possible de contourner Apple, même si cela peut potentiellement poser un problème de consommation de batterie », affirme un bon connaisseur. Il s'agirait de « réveiller » les applis lorsqu'un iPhone passe à proximité d'un autre téléphone qui utilise StopCovid de manière active.

Un pis-aller ? Faute d'un accès illimité au Bluetooth, l'appli ne sera pas optimale. Mais, selon Cédric O, la France aura le 2 juin « une solution qui fonctionnera de manière très satisfaisante sur l'ensemble des téléphones ». Le même assurait pourtant, il y a peu, que si Apple ne levait pas certaines « barrières techniques », « l'application française, telle qu'elle a été conçue, ne pourra pas fonctionner correctement »... ■

Valeo

SMART TECHNOLOGY
FOR SMARTER MOBILITY*

AVIS DE RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020

Paris, le 6 mai 2020 – La société Valeo publie ce jour au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) l'avis de réunion de l'Assemblée générale qui se tiendra à huis clos (hors la présence des actionnaires) le 25 juin 2020, à 14 heures, au siège social, 43, rue Bayen – 75017 Paris.

L'avis de réunion contenant l'ordre du jour détaillé et les projets de résolution, le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale ainsi que les principales modalités de participation et de vote sont disponibles sur le site internet de la société, www.valeo.com.

Les autres documents et renseignements relatifs à cette Assemblée générale seront tenus à la disposition des actionnaires et consultables sur le site internet précité dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Valeo est un équipementier automobile, partenaire de tous les constructeurs dans le monde. Entreprise technologique, Valeo propose des systèmes et équipements innovants permettant la réduction des émissions de CO₂ et le développement de la conduite intuitive.



Informations actionnaires
0 800 814 045 Service gratuit
* prix appel

L'intégralité du communiqué est disponible sur

valeo.com

* Des technologies intelligentes pour une mobilité toujours plus intelligente

CORONAVIRUS

Les vignerons indépendants en quête de nouveaux marchés

- Les petits vignerons, qui pèsent plus de la moitié des ventes de la filière, dépendent fortement de l'hôtellerie restauration.
- Ils cherchent leur salut dans l'e-commerce et l'export.

BOISSONS

Frank Niedercorn
@FNiedercorn
— Correspondant à Bordeaux

Des restaurants fermés, des Salons annulés, des routes de vin désertées... l'épidémie frappe durement les vignerons indépendants, qui pèsent 60 % du chiffre d'affaires d'une filière qui génère de 55 à 60 milliards d'euros selon les années. A l'inverse de leurs collègues coopérateurs, ces professionnels produisent leur vin et le commercialisent. En 2020, ces 10.000 entreprises n'étaient déjà pas à la fête : hausse des taxes américaines puis fermeture des marchés asiatiques.

Perte des CHR

L'arrivée de l'épidémie en France et le début du confinement les ont plongés dans la crise. « Aujourd'hui si la grande distribution fonctionne à peu près normalement, nos trois autres principaux marchés, les cafés, hôtels, restaurants (CHR), les Salons et l'aénotourisme sont à l'arrêt », souffle Jean-Marie Fabre, président de Vigneron indépendant, qui représente 7.000 professionnels et organise chaque année douze Salons drainant 500.000 visiteurs et acheteurs particuliers. Un coup d'autant plus rude que les deux tiers de ces professionnels ne travaillent pas avec la grande distribution. « Le CHR représente 60 % de mon activité. Tout est arrêté », assure Jean-Paul Dubost propriétaire de 29 hectares dans le Beaujolais.

Dès lors c'est la chasse aux marchés étrangers. Jean-Paul Dubost a ainsi raté de peu un contrat de avec un importateur chinois mais a pu convaincre une importante chaîne de cavistes en Grande-Bretagne. Patrick Carteyron propriétaire de Château Penin, en Gironde, souffre : « Tous mes distributeurs ont eu le même réflexe : bloquer les commandes et attendre en jouant sur les stocks. Certains pays rouvrent petit à petit, comme la Belgique ou l'Allemagne. En me démenant je vais peut-être faire 40 % de l'activité sur avril. »

« Pendant ce temps nos charges fixes courent, car il faut payer les salaires à un moment où il y a beaucoup de travail dans les vignes », note Jean-Marie Fabre. Une bonne partie des vignerons exploitent leur fichier clients à coup de promotions. A l'image de Caroline Perro-



En France, les petits vignerons, qui produisent et commercialisent leur vin, sont à la tête de quelque 10.000 entreprises.

Photo Georges Gobet/AFP

mat, propriétaire avec son mari de Château Cérons : « J'ai fait un envoi d'e-mails massif et notre clientèle suit ».

E-commerce

Ils accélèrent aussi la vente sur Internet. L'association Vigneron indépendant a ainsi développé son propre site de vente en ligne qui regroupe environ 700 professionnels, soit 10 % des membres de l'association. « A l'origine il s'agissait de garder le contact avec les clients entre les Salons. C'est devenu un véritable site de vente sur lequel les commandes ont été multipliées par cinq depuis quelques semaines », explique Cédric Coubris, propriétaire de Château La Mouline, dans le Médoc et vice-président de l'association.

L'ensemble des sites d'e-commerce de vin voient aussi leurs ventes augmenter, à commencer par Cdiscount, puis aussi Millesima, WineandCo, Ijourlvin ou encore Ventealapropriete ou Vinatis. « Cela représente déjà 10 % de notre activité et cela va se développer. Attention toutefois à ne pas brader les prix afin de ne pas écorner son image et garder de bonnes relations avec les autres circuits de distribution », explique Jean-Pierre Fayard, propriétaire de Château Sainte Marguerite, en Provence. ■

Comment les vins de Loire se battent pour éviter les rabais et la distillation

Dépendants de la vente directe et des restaurants, les vins de Loire sont à genoux. Les exploitants de la troisième AOP française espèrent éviter la vente aux soldeurs ou encore la distillation.

Stéphane Frachet
@FrachetStephane

« Votre cave se vide ? La nôtre est toujours pleine », lance Julien Pinon, qui exploite avec son père François une exploitation de 15 hectares en bio dans l'appellation vouvray, près de Tours (Indre-et-Loire). Un slogan accrocheur pour ce domaine recherché, qui fait rarement de la pub, d'autant qu'il exporte près de la moitié de ses vins, essentiellement aux Etats-Unis, et qu'il réserve le reste à des clients et quelques cavistes fidèles.

Mais la crise interroge les stratégies commerciales. « Nous n'avons quasiment rien vendu depuis un mois et demi, alors que le travail dans la vigne requiert d'embaucher des saisonniers », ajoute le viticulteur, qui a sollicité un prêt bancaire et envoyé un mailing aux 3.000 contacts du

domaine. Les frais de port sont offerts à Tours et réduits de 60 à 20 euros pour le reste du pays.

Réinventer la vente directe Plus à l'ouest, le domaine des Vallettes, à Saint-Nicolas-de-Bourgueil, annonce sur Facebook une « offre spatiale », qu'il propose de livrer « en navette ». Antoine et François Jamet ont sollicité le dessinateur nantais Julien Casse pour illustrer des cuvées spéciales Comics. « Les ventes aux particuliers ont doublé », dit François Jamet, qui a aussi bénéficié d'une exposition sur le site Lepetitbalon.com.

« Nous n'avons quasiment rien vendu depuis un mois et demi, alors que le travail dans la vigne requiert d'embaucher des saisonniers. »

JULIEN PINON
Vigneron

Mais ce déploiement d'idées ne fera qu'amortir la chute pour cette exploitation d'une cinquantaine d'hectares, dont les vins rouges légers sont diffusés à 60 % auprès des cafés hôtels-restaurants (CHR) via le réseau de distribution CIO.

Erreur stratégique

Devant l'export (22 %), le secteur CHR et la vente directe représentent 44 % des ventes des vins de Loire. Avant les risques de faillite, Jean-Martin Dutour, exploitant à Chinon et président d'Interloire, met en garde ses confrères contre le recours aux distilleries. « Un litre de vin, payé entre 30 et 80 centimes, soit 10 % de sa valeur, ne donne qu'environ 10 cl d'alcool. C'est une erreur stratégique », abonde Bernard Jacob, qui dirige Orchidées, propriété de Terrena et maison mère d'Ackerman à Saumur, qui anticipe un recul du chiffre d'affaires de 15 à 25 %.

Autre expédient à craindre : les ventes aux solderies pour vider les caves afin de laisser de la place à la vendange 2020. « Si le marché ne repart pas, on y sera peut-être contraint », admet François Jamet, qui scrute les étoiles, et au-delà, en attendant la réouverture des restaurants. ■

Lemoine lance les écouvillons 100 % français

NORMANDIE

Spécialiste de la fabrication de produits de soins et d'hygiène, le groupe Lemoine produit désormais plus de 1 million d'écouvillons par semaine.

Philippe Leguettel
— Correspondant à Caen

Il est devenu l'élément indispensable pour les tests virologiques de dépistage du Covid-19. Sans lui, pas de prélèvement nasal. Depuis mars dernier, l'écouvillon rhino-pharyngé s'est imposé comme l'outil incontournable et demain un enjeu de la réussite du déconfinement.

Face à la pénurie de ces longs bâtonnets en France, le groupe Lemoine, spécialiste de la fabrication de produits de soins et d'hygiène en coton, implanté à Caligny, près de Flers (Orne), a décidé de se lancer dans leur fabrication. « Nous avons adapté une ligne de production en modifiant une de nos machines puisque la tige est plus longue qu'un Coton-Tige, 15 centimètres au lieu de 7 centimètres et doit pouvoir être cassée pour partir au laboratoire », explique Jeanne Lemoine, directeur général du groupe.

Les écouvillons sont destinés aux hôpitaux, ARS et laboratoires.

Seul producteur français de bâtonnets ouatés (il en produit 33 milliards par an), leader européen et numéro deux mondial de son marché, Lemoine, créé en 1978, a pu, en moins d'un mois, livrer ses premiers écouvillons. D'ores et déjà, la production dépasse le million d'unités par semaine, « mais nous pouvons accroître les capacités », précise la directrice générale.

Objectif de 700.000 tests

Entre le 25 mars et le 22 avril, les étapes de la mise au point du prototype, des validations par les autorités de l'AP-HP et de l'hôpital d'instruction des armées Percy, puis du feu vert de l'Autorité nationale de sécurité du médicament pour fournir les établissements de santé se sont succédé rapidement. « Cet écouvillon 100 % français va pouvoir être livré aux hôpitaux, agences régionales de santé (ARS) et laboratoires en France métropolitaine et en outre-mer », poursuit Jeanne Lemoine.

Avec un chiffre d'affaires de 140 millions d'euros en 2019, dont 60 % à l'export avec plus de 300 clients à l'international, le groupe familial normand compte 900 salariés à travers ses 10 usines (5 en Europe, une au Mexique et une aux Philippines). Il n'a jamais arrêté sa production de Cotons-Tiges et de disques de démaquillage à destination de la grande distribution.

Dans sa déclaration à l'Assemblée nationale le 28 avril dernier, Edouard Philippe a évoqué la massification des tests à la sortie du confinement. « Nous nous sommes fixé l'objectif de réaliser au moins 700.000 tests virologiques par semaine au 11 mai », a chiffré le Premier ministre. ■

Second projet d'usine de masques près de Saint-Brieuc

BRETAGNE

Ce projet ambitieux est porté par l'homme d'affaires suisse Abdallah Chatila, prêt à y engager très rapidement entre 15 et 20 millions d'euros.

Stanislas du Guerny
— Correspondant à Rennes.

Profusion de projets de création d'usines de masques sanitaires en Bretagne ? Après celui, toujours en cours de montage financier et technique pour la réouverture du site

situé à Plaintel, le groupe Agromousquetaires (Intermarché) annonce un projet d'installation de 5 lignes de production, d'ici au prochain été, dans son usine de changes pour bébés, située à Ploërmel.

Et ce n'est pas tout, l'homme d'affaires suisse Abdallah Chatila, président de m3 Groupe, basé à Genève, indique qu'il est prêt à mettre sur la table entre 15 et 20 millions d'euros afin d'ouvrir une usine de masques sanitaires (FFP2 et chirurgicaux) en Bretagne. Il a d'ores et déjà signé une option d'achat pour une surface de 25.000 m² des ex-locaux de l'usine Chaffoteaux-et-Maury, à Ploufragan, près de Saint-Brieuc. « Nous devrions être opérationnels au début de l'année

prochaine », explique aux « Echos » Abdallah Chatila.

Son objectif est de produire 250 millions de masques, blouses, gants par an. Il espère en partie les vendre auprès de l'Etat, mais n'attend pas ce type de commandes pour se lancer. Il négocie actuellement l'achat des machines nécessaires en Europe, « nous ne voulons pas, continue-t-il, être dépendants de technologies et pièces venant d'Asie. »

120 embauches

Il mise, pour lancer cette production, sur le recrutement de plusieurs des anciens salariés de l'usine située à Plaintel, sachant qu'il aura rapidement besoin de 120 collaborateurs.

Son projet est appuyé par Jean-Jacques Fuan, qui a longtemps été directeur général de l'ex-usine de Plaintel, fermée en 2018 par son actionnaire Honeywell. Il reçoit aussi le soutien du député LR Marc Le Fur, également conseiller régional de Bretagne, pour qui Abdallah Chatila « est un vrai industriel, dis-

posant d'importants moyens et d'une réelle logique d'entreprise ».

A côté de cette usine bretonne, l'homme d'affaires émet son intention de créer un autre site, plus petit, cette fois à Genève. Il y a d'ailleurs récemment organisé, moyennant un investissement de 200 millions d'euros, l'importation de 350 millions de masques achetés en Chine.

Loïc Chesnais-Girard, le président du Conseil régional de Bretagne, qui soutient la relance éventuelle de l'usine de Plaintel, se dit surpris par l'annonce faite par Abdallah Chatila. Il demande donc de voir si le dossier ira jusqu'au bout. Si c'est le cas, « nous le regarderons avec bienveillance », indique-t-il. ■

250

MILLIONS L'objectif annuel de production de masques, gants et blouses dans la future usine de Ploufragan.

CORONAVIRUS

BNP Paribas prévoit jusqu'à 20 % de chute de son bénéfice en 2020

- La première banque de la zone euro par les actifs est directement frappée par la crise du Covid-19.
- Elle provisionne plus de 500 millions d'euros pour encaisser les pertes de crédit à venir.

BANQUE

Edouard Lederer
@EdouardLederer

BNP Paribas a annoncé mardi un nouveau plan d'économies après avoir alerté les marchés d'une chute de son bénéfice en 2020 due à la crise du coronavirus.

Sur l'ensemble de l'année, « sauf nouvelle crise ou nouveaux développements, le résultat net part du groupe pourrait, en 2020, diminuer de 15 à 20 % environ par rapport à 2019 », a prévenu le groupe, qui « prévoit d'amplifier » la baisse de ses frais de gestion. La plupart des autres banques ne se risquent pas à des prévisions. « Cela devrait être de 300 à 500 millions d'euros d'économies supplémentaires, en moyenne 400. C'est l'ordre de grandeur que nous cibons », a précisé Jean-Lau-

Sans la pandémie, le résultat net aurait dépassé les 2 milliards d'euros.

rent Bonnafé, directeur général de BNP Paribas, lors de la conférence investisseurs. Deux tiers de ces économies « peuvent être récurrentes », a-t-il encore indiqué. L'an dernier, le groupe avait déjà mené un plan de réduction des coûts de 600 millions d'euros. La pandémie laisse déjà des traces dans les comptes. « Les résultats de BNP Paribas au premier trimestre 2020 ont été impactés par la violence de la crise sanitaire. Malgré

ce choc, la bonne résistance des revenus et des résultats démontre la robustesse du modèle diversifié et intégré du groupe », a commenté Jean-Laurent Bonnafé. La première banque de la zone euro par les actifs a dégagé sur les trois premiers mois de l'année un résultat net part du groupe de 1,3 milliard d'euros (-33 % sur un an), supérieur d'environ 20 % au consensus. L'empreinte du coronavirus reste toutefois profonde puisque – sans la pandémie – le résultat net aurait dépassé les 2 milliards, estime BNP Paribas.

Brutales chutes de revenus
Comment expliquer un tel écart ? Malgré une vraie résistance de l'activité (la baisse des revenus reste limitée à -2,3 %), la banque anticipe une montée en flèche du coût du risque. Elle provisionne 502 millions d'euros au titre de « pertes attendues à l'avenir », largement en raison de la crise sanitaire, portant le coût du risque total à 1,4 milliard d'euros (soit 67 points de base, au plus haut depuis 2011).

A l'image de Société Générale, le Covid-19 a aussi entraîné de brutales chutes de revenus dans les dérivés d'actions. A elles seules, les « restrictions apportées par les autorités européennes au versement de dividendes au titre de 2019 » provoquent un recul des revenus de 184 millions d'euros, car les dividendes sont intégrés dans certains modèles de valorisation. En plus de cet effet lié aux dividendes, le métier « Equity & Prime Services » subit une très forte contraction : les revenus chutent de 80 % sur un an, passant de 488 mil-

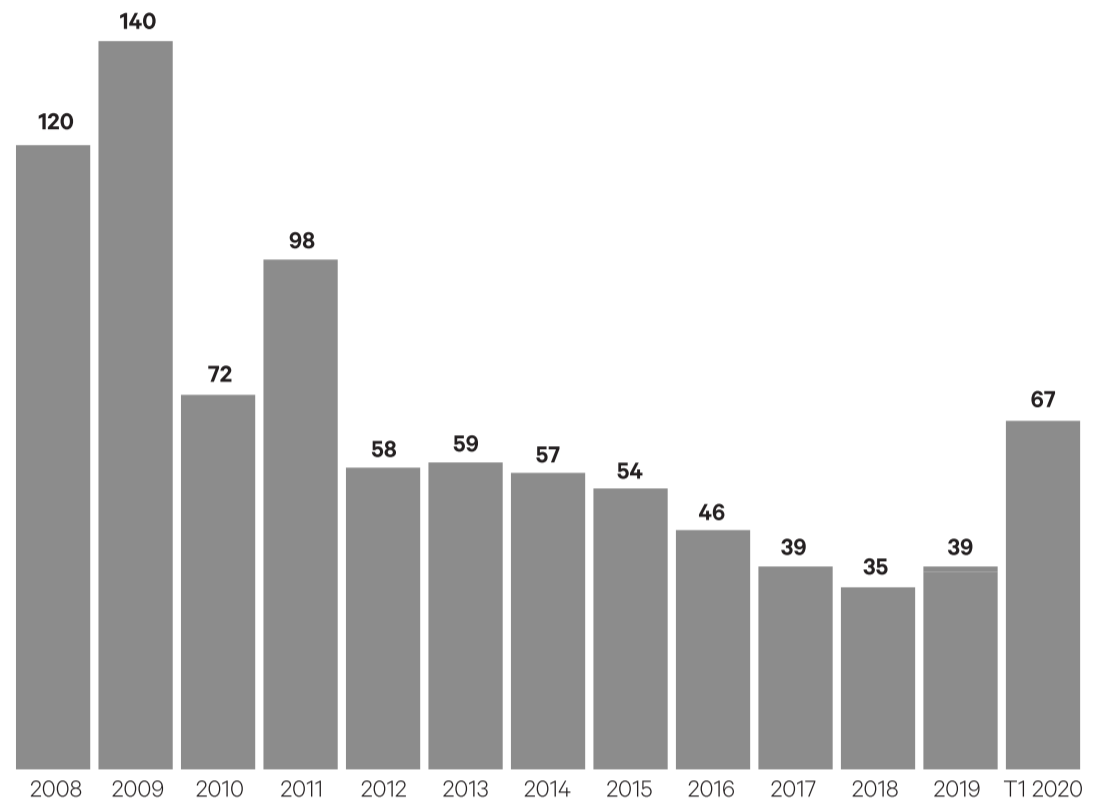
Les chiffres clés de BNP Paribas

En milliards d'euros



Coût du risque

En points de base sur les encours de crédit



* LES ECHOS / SOURCE : SOCIÉTÉ

lions d'euros au premier trimestre 2019 à 97 millions un an plus tard. Le groupe met en avant les effets délétères d'une « volatilité extrême en mars », qui a conduit en Europe à « la dislocation des couvertures ». Autre effet, enfin, la nécessité de boucler en fin de mois certaines positions, avec – en mars – de forts écarts entre les prix à la vente et à l'achat, imposant au groupe de constituer des réserves supplémentaires.

A noter, comme pour ses rivales, la bonne tenue des métiers de taux, change et matières premières

(FICC), notamment grâce aux entreprises cherchant à se financer. Les revenus y ont progressé de 34,5 % sur un an, à 1,4 milliard d'euros au premier trimestre.

Enfin, dans son métier d'assurance, le groupe a été contraint de dévaloriser de 384 millions d'euros certains portefeuilles d'actions touchés par la tornade boursière des dernières semaines. Un effet réversible, précise le groupe, en cas de reprise des marchés.

Lire « Crible »
Page 32

Le nombre de banquiers millionnaires a augmenté en 2019

Chez BNP Paribas et Société Générale, le nombre de salariés émargeant à plus de 1 million d'euros a bondi de 20 %. Il reste stable chez Cacib et Natixis.

Romain Gueugneau
@romaingueugneau

C'est une photographie du « monde d'avant » dans la banque, antérieure à l'impact de la crise du coronavirus sur les résultats et les rémunérations. Mais elle n'en sera pas moins regardée de près, particulièrement en période de tensions économiques.

L'an dernier, le nombre de banquiers millionnaires employés par les grands groupes français a augmenté. C'est ce qu'indiquent les rapports sur la politique de rémunérations publiés ces derniers jours par BNP Paribas, Société Générale, Natixis ou encore Crédit Agricole CIB (Cacib), et repérés dans un premier temps par « L'Agefi ».

Chaque année, les banques cotées sont contraintes de publier les données sur la rémunération des « material risk takers » (MRT ou preneurs de risque), ces cadres dont l'activité est « susceptible d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'établissement », comme le précise Société Générale. La majorité d'entre eux officient sur les activités de marchés. Tous ne sont pas millionnaires, mais les plus gros salaires font partie de cette catégorie.

BNP Paribas concentre le plus de millionnaires. Logique, compte tenu de sa taille et de ses résultats financiers. Au titre de l'exercice 2019, le nombre de salariés qui touchent plus de 1 million d'euros, en parts fixe et variable, a bondi de 20 %, pour passer de 181 à 218 individus. 80 % d'entre eux ont gagné entre 1 et 2 millions et

un banquier a émargé à plus de 5 millions. Le plus gros contingent de millionnaires vit et travaille outre-Manche, contre moins d'un quart en France. Globalement, le nombre de « risk takers » a augmenté de 3 % avec 1.476 salariés, pour une rémunération totale de près de 1 milliard d'euros (953 millions).

Chez Société Générale, les très gros salaires sont également plus nombreux. Les millionnaires sont passés de 63 à 77 en un an. Huit d'entre eux émargent à plus de 2 millions d'euros, dont un entre 3,5 et 4 millions. Là aussi, une minorité (37) est domiciliée dans l'Hexagone. La catégorie des MRT a en revanche diminué de 4 % (789 salariés), pour une enveloppe de 430 millions d'euros.

Modération en vue

Chez Natixis et Cacib, les banques d'investissement de BPCE et Crédit Agricole, c'est en revanche le statu quo par rapport à l'année précédente, avec respectivement 26 et 11 banquiers millionnaires.

Ce tableau des rémunérations à la hausse est le reflet des bons résultats financiers de 2019, notamment dans les activités de marchés. Il s'agit néanmoins d'une petite minorité de salariés, dans un secteur qui emploie 360.000 personnes en France.

La situation devrait être tout autre dans un an. Face à la récession à venir, et aux préconisations de modération salariale de la part des superviseurs européens, les dirigeants ont d'ores et déjà indiqué qu'ils allaient abandonner une partie de leur rémunération. C'est le cas chez Société Générale dont le comité exécutif va renoncer à la moitié de son salaire variable, ou encore chez Crédit Agricole. Surtout, la situation sur les marchés devrait plomber les performances en 2020, et donc toucher les gros salaires. ■

Les banques ont déjà mis 40 milliards de côté pour faire face aux impayés

Confrontées à une hausse prévisible du coût du risque, les banques américaines ont déjà provisionné 25 milliards de dollars au premier trimestre et les européennes, 16 milliards d'euros à ce stade.

Cela faisait des années que les investisseurs ne suivaient plus d'aussi près cet indicateur : avec la crise du coronavirus, le coût du risque – les pertes essayées par une banque lorsqu'un prêt n'est pas remboursé – est à nouveau placé sous surveillance et scruté à mesure que les grandes banques publient leurs résultats du premier trimestre. Les marchés « ont détourné leur atten-

tion de la rentabilité des fonds propres vers l'évolution du coût du risque, la résistance des fonds propres et la rentabilité future » des établissements, notent les analystes de Citi.

« Faible confiance dans les prévisions »

Les banques américaines ont d'ores et déjà passé 25 milliards de dollars de provisions (+350 % sur un an) et les banques européennes leur emboîtent à présent le pas, avec autour de 16 milliards d'euros de provisions annoncées à ce stade.

Mais cette jauge reste peu lisible. Placées sous un même orage, les banques avancent en ordre dispersé. HSBC a ainsi déjà passé 3 milliards de dollars de provisions, Société Générale dit « anticiper » entre 3,5 et

5 milliards d'euros de provisions cette année. Santander a, de son côté, passé 1,6 milliard d'euros, Barclays 2,1 milliards de livres (environ 2,4 milliards d'euros) et Deutsche Bank à peine 500 millions. Le montant peut sembler faible, mais il est aussi à mettre en rapport avec les tombereaux de provisions déjà passés par le géant bancaire blessé et en pleine reconstruction.

Autre point de repère, dans l'ensemble du secteur, la provision pour pertes sur prêts du premier trimestre allait de 10 points de base (ou 0,10 fois les actifs) pour les plus optimistes à plus de 250 points de base (pour BBVA). « Sept banques

Les marchés « ont détourné leur attention de la rentabilité des fonds propres vers l'évolution du coût du risque, la résistance des fonds propres et la rentabilité future ».

LES ANALYSTES DE CITI

Externalisez vos formalités d'entreprise avec Les Echos Formalités

annonces.lesechosleparisien.fr
01 87 39 70 08

CORONAVIRUS

La Cour constitutionnelle allemande un ultimatum à la BCE

- La Cour constitutionnelle de Karlsruhe a rendu son verdict très attendu sur le programme d'achats d'actifs lancé par la Banque centrale européenne sous Mario Draghi.
- Elle déclare que certaines parties du programme sont illégales et lui donne trois mois pour se justifier. La BCE prend bonne note de la décision et reste attachée à son mandat.

BANQUES CENTRALES

Guillaume Benoit
@gb_eco

Sept voix contre une. Les juges constitutionnels allemands ont rejeté les plaintes contre le programme d'achat de dette d'Etat de 2.700 milliards d'euros (PSPP) initié par la Banque centrale européenne en 2015. La décision était très attendue car elle concerne directement les moyens d'action de la BCE et donc l'avenir de la zone euro. Le jugement, prévu initialement le 24 mars, avait été reporté à cause de la crise liée au coronavirus.

Le verdict n'est pas entièrement rassurant pour la BCE. Si les juges de Karlsruhe confirment la validité des programmes d'achats, ils y ajoutent toutefois une nuance importante. « En bref, la Cour constitutionnelle allemande constate qu'il n'y a pas eu de violation de l'interdiction du financement direct des gouvernements par la BCE, mais que les décisions de la Banque centrale auraient dû être remises en cause par le gouvernement et le Parlement », explique Carsten Brzeski chez ING. Les juges constitutionnels reprochent à la BCE de ne pas avoir suffisamment justifié que la décision de se livrer à des achats d'actifs était proportionnée à l'exercice du mandat de la BCE : assurer la stabilité des prix en zone euro. C'est-à-dire maintenir, à moyen terme, un taux d'inflation proche mais en des-

sous de 2%. Ils s'opposent donc à la décision de la Cour de justice de l'Union européenne. Saisie par la Cour de Karlsruhe en 2017 dans le cadre d'une question préjudicielle sur cette affaire, elle avait validé l'action de la BCE. Une attitude perçue comme une guerre d'ego entre la Cour allemande et la justice européenne et qui a provoqué un tollé, jusqu'à Bruxelles. « Nous réaffirmons la primauté du droit communautaire et le fait que les arrêts de la Cour de justice européenne sont contraignants pour toutes les juridictions nationales », a tenu à rappeler un porte-parole de la Commission.

Risques pour la zone euro

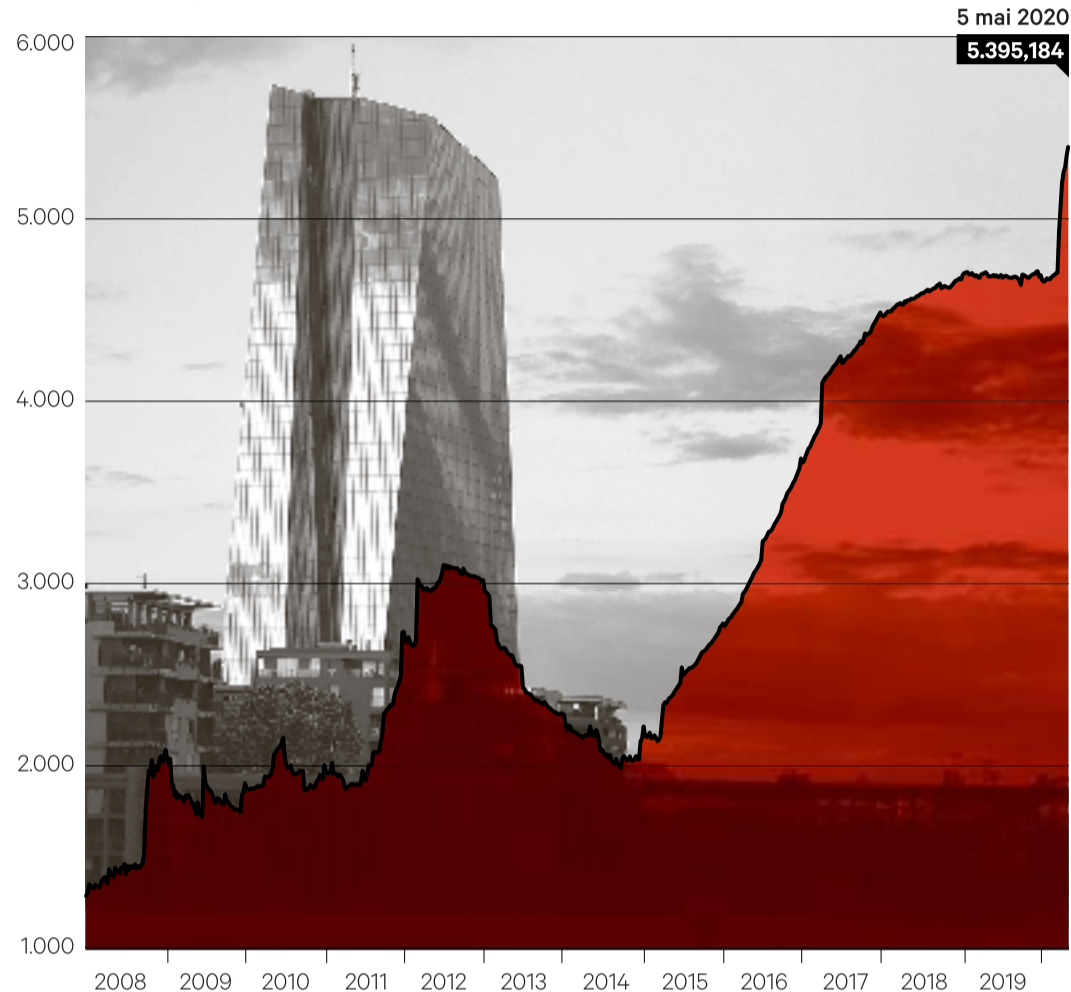
Plus préoccupant encore, les juges allemands lancent un ultimatum à la BCE. « Si le Conseil des gouverneurs n'adopte pas une nouvelle décision démontrant de façon substantielle et compréhensible que les objectifs de politiques monétaires poursuivis par le PSPP ne sont pas disproportionnés par rapport aux effets économiques et budgétaires qui en découlent, la Bundesbank ne pourra plus participer à la mise en place et à l'exécution du programme », écrit la cour dans son jugement. Autrement dit, elle cesserait ses achats d'actifs. En outre, la banque centrale allemande pourrait appliquer cette règle aux titres qu'elle détient déjà en portefeuille. Une décision lourde d'effets. « Certes, tempère Eric Dor, directeur des études économiques à l'IESEG School of Management, l'Allemagne n'a pas vraiment besoin des achats de la Bundesbank pour pouvoir trouver des investisseurs pour ses obligations. Si la Bundesbank s'abstenait d'acheter des obligations allemandes, mais que les autres banques centrales nationales de la zone euro continuaient à acquérir des obligations émises par leurs propres pays, une crise des dettes souveraines continuerait à être évitée. »

Mais un PSPP qui limiterait les achats aux obligations d'autres pays que l'Allemagne poserait des problèmes du point de vue des critères de légalité évoqués par la Cour de justice européenne en 2018. Celle-ci a notamment justifié la légalité du PSPP par le fait que les achats étaient répartis en fonction de la participation de chaque Etat au capital de la BCE et n'étaient de ce fait pas sélectifs. « Si les achats du PSPP deviennent sélectifs, car les obligations allemandes sont inéligibles, cela poserait un problème de légalité », estime Eric Dor. Surtout un arrêt des achats de la Bundesbank serait un signal extrêmement négatif sur la solidité de la zone euro. Et pourrait faire courir un risque au plan d'urgence pandémie de 750 milliards d'euros décidé par la Banque centrale européenne.

La menace est prise au sérieux par les marchés. Le taux italien à 10 ans a bondi de près de 17 points de base après la publication de la décision, pour frôler les 2%. L'euro a fortement reculé face au dollar, perdant près de 1% en séance. Un Conseil des gouverneurs exceptionnel a eu lieu dans la soirée. A l'issue de la réunion, la BCE a publié un communiqué indiquant qu'elle avait pris « bonne

Le bilan de la BCE

Montant des actifs, en milliards d'euros



note» de la décision de Karlsruhe et qu'elle restait pleinement engagée à faire tout ce qui était nécessaire pour remplir son mandat de stabilité des prix dans la zone euro. Elle a aussi rappelé que la CJUE avait validé le programme d'achat. Une des questions qui se posent porte sur l'attitude de la Bundesbank. Son gouver-

neur, Jens Weidmann, s'est pour l'instant contenté d'un communiqué évasif, indiquant qu'il « aiderait la BCE à satisfaire à l'exigence des juges, dans le respect de l'indépendance du Conseil des gouverneurs ».

Lire « Crible »
Page 32

Ce tribunal allemand institution

Le Bundesverfassungsgericht de Karlsruhe a toujours manifesté des réserves à l'égard des avancées de la zone euro. Il a été doté en 1951 de très grands pouvoirs, pour des raisons historiques.

Karl de Meyer
@demeyerkarl

Andreas Vosskuhle, président du Tribunal constitutionnel allemand, a provoqué mardi matin un séisme de magnitude européenne en lisant son arrêt sur le programme d'assouplissement quantitatif de la BCE. Et averti tous les dirigeants de la zone euro qu'il faudrait compter sur son extrême vigilance quant aux mesures de politique monétaire annoncées par Christine Lagarde en mars. « Du point de vue de l'intégration européenne, cet arrêt est un désastre. Le tribunal allemand, en signalant que la validation des programmes de la BCE par la Cour de justice européenne n'est pas « compréhensible » et « au-delà de ses compétences », porte un sérieux coup à l'UE, a immédiatement tweeté Henrik Enderlein, directeur de l'Institut Jacques Delors à Berlin, ajoutant que cet arrêt marque le retour du nationalisme juridique. »

Ce n'est toutefois qu'une demi-surprise. Car le Bundesverfassungsgericht de Karlsruhe, la plus puissante des cours constitutionnelles du continent, a toujours entretenu des rapports très complexes avec la construction européenne, et en particulier avec les juges de Luxembourg – ce

« La plupart des tabous sur la politique monétaire sont tombés »

Propos recueillis par
Bastien Bouchaud
@BastienBouchaud

PASCAL BLANQUÉ
Directeur des investissements
chez Amundi

Est-ce que la décision de la Cour constitutionnelle allemande met en péril l'action de la Banque centrale européenne ?

Quand les verrous sautent, généralement, ça grince. Des tensions se font jour sans surprise au sein des institutions européennes qui ne concernent pas le dispositif lui-même. La BCE n'avait, de toute façon, pas d'autre choix. Partout, on s'interroge sur ce qu'est ou n'est pas de la monétisation de dette et sur ses effets pervers. Le sens de l'Histoire en Europe, c'est, crise après crise, l'extension du domaine d'action de la BCE. Elle fait et fera de la pédagogie : les taux bas et la stabilité macrofinancière européenne sont à ce prix.

Pensez-vous que la BCE et ses homologues ont fait ce qu'il fallait depuis le début de la pandémie ?

Aux Etats-Unis comme en Europe, les banques centrales ont pris des mesures fortes pour répondre à la crise de liquidité et apaiser les tensions sur les marchés, avec un succès visible. Les mesures « non conventionnelles », comme l'assouplissement quantitatif, ne datent pas d'hier, mais elles ont été poussées à

leur extrême avec notamment une extension aux segments de marché des entreprises. Elles maintiennent les taux d'intérêt sur les dettes souveraines au plus bas, assurant des conditions de financement accommodantes aux gouvernements, alors même que les déficits budgétaires sont voués à bondir pour faire face à la crise économique.

Quelles en sont les conséquences à plus long terme ?

La plupart des tabous sur la politique monétaire sont déjà tombés. On assiste à une convergence des politiques monétaires et budgétaires. Le Japon a déjà montré la voie avec des dépenses budgétaires financées par des émissions de dettes souveraines achetées massivement par la Bank of Japan. Et c'est la même tendance que l'on voit désormais à l'œuvre au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. Même en Europe, la BCE, seule institution véritablement fédérale, est en train d'incorporer cette dimension à minima en assurant, via des achats de dettes de bonnes conditions de financement aux Etats membres de la zone euro.

L'épidémie du Covid-19 nous force à remettre en cause des dog-

mes hérités du passé. En cela, il agit comme le déclencheur et le révélateur d'un changement de régime, illustré, entre autres, par la victoire intellectuelle d'économistes tels qu'Olivier Blanchard, ancien chef économiste du FMI, ou Larry Summers, ancien secrétaire du Trésor américain. Tous deux appellent les Etats à s'endetter davantage en bénéficiant des taux bas. On a quitté les repères du régime incarné symboliquement par Paul Volcker dans les années 1980-1990, caractérisé par la primauté de l'objectif d'inflation maîtrisée et la montée de l'endettement privé. Les effets pervers de ce régime sont aujourd'hui décriés, en particulier l'envolée des inégalités de richesse. En parallèle, il y a une volonté marquée de regagner des marges de manœuvre budgétaires pour financer les dépenses d'infrastructure, d'éducation ou encore de la lutte contre le

« En monétisant progressivement la dette publique, les banques centrales risquent de raviver les anticipations d'inflation. »

changement climatique. L'austérité est devenue inaudible et le restera après la crise.

Faut-il envisager un retour de l'inflation ?

La transition d'un régime à un autre ne se fait pas en une journée, mais, à terme, le risque d'un retour chronique de l'inflation est présent. De nombreux facteurs qui freinent aujourd'hui l'inflation sont en train de perdre de leur force. Alors que la mondialisation a joué un rôle important dans la modération des prix durant ces dernières décennies, la crise actuelle accélère la remise en cause de ce modèle et favorise l'émergence de chaînes de valeurs plus régionalisées, et donc une hausse des prix des biens et services. Le partage de la valeur ajoutée pourrait également se rééquilibrer au profit désormais des salaires – bref, au profit du travail et moins du capital, contrairement aux quarante dernières années – pour des raisons sociales et politiques.

Par ailleurs, en monétisant progressivement la dette publique, les banques centrales risquent de raviver les anticipations d'inflation. En définitive, on se retrouvera dans une configuration plus proche de celle des années 1970 que de celle des années 1930. La résurgence de ces facteurs inflationnistes doit être surveillée de près par les investisseurs de long terme. Ils auront en effet des

conséquences majeures sur les rendements financiers et la hiérarchie des classes d'actifs, mettant un terme à deux décennies marquées par une inflation des actifs financiers déconnectée du réel.

Comment les investisseurs peuvent-ils s'y préparer ?

La crise actuelle remet les pendules à l'heure. Les investisseurs doivent, dans un premier temps, comprendre que les performances passées ne pourront pas être répliquées à l'avenir. Un portefeuille en euros équilibré, investi à 50% en actions et à 50% en obligations mondiales, a généré un retour brut sur investissement de près de 20% l'an dernier, et de 8,8% par an en moyenne entre 2010 et décembre 2019. En tendance, il faut désormais s'attendre à une division par deux ou plus des rendements : à terme, la performance moyenne de ce même portefeuille devrait atteindre 3,5% par an. Pour améliorer la rentabilité du portefeuille, augmenter l'exposition aux actions est une solution mais pas une panacée en raison du niveau de volatilité que cela implique. Une diversification plus large, avec notamment des actifs réels et les marchés émergents offrent de meilleures perspectives sur ce plan. Sans tout boussculer, les investisseurs de long terme ont tout intérêt à se préparer à ce nouveau régime dès à présent. ■

lance

AG : malgré la pandémie, les actionnaires restent vigilants

GOVERNANCE

Dans le SBF 250, quatre résolutions ont été rejetées depuis le début de la saison, fin mars, dont la rémunération de l'ex-DG de Sanofi, Olivier Brandicourt.

Les sociétés n'ont pas toutes la même conception du huis clos.

Laurence Boisseau
@boisseaul

Quarante et une sociétés cotées ont déjà tenu leur AG. A huis clos. Dans le CAC 40, elles sont sept à avoir choisi cette option. Parmi elles, Airbus, Vivendi, Veolia, Bouygues, Schneider, Hermès International et Sanofi. A l'inverse, Accor, LVMH, L'Oréal, AXA, Kering et Renault ont reporté au mois de juin, dans l'espoir de pouvoir tenir cette réunion avec leurs actionnaires réunis physiquement. Ce sera peine perdue.

Toutes les entreprises n'appréhendent pas le « huis clos » de la même manière. Fin mars, l'AG du groupe de restauration Elixir, avait été enregistrée deux jours avant. Mi-avril, CNP a tenu une AG totalement virtuelle : le président, les scrutateurs et le secrétaire de séance étant tous en des lieux différents. Airbus a posté, le 16 avril, sur YouTube les exposés vidéo de ses dirigeants.

Retransmission sur le vif

« 56 sociétés ont choisi ou annoncé avoir choisi une retransmission sur le vif. Mais, très souvent, les systèmes de visioconférence permettent de projeter en direct mais pas d'accueillir les questions en retour. Il serait, semble-t-il trop difficile de contrôler l'identité de l'interlocuteur », explique Bénédicte Hautefort, fondatrice de l'Hebdo des AG. Vallourec, a, pourtant, tenté l'expérience, en proposant des tchats avec les actionnaires en direct.

Malgré le confinement, les investisseurs restent extrêmement vigilants. Déjà quatre sociétés ont eu des résolutions rejetées. Chez Sanofi, les actionnaires ont refusé la rémunération de l'ancien directeur général Olivier Brandicourt, à plus de 58 % ; ce qui est rarissime. En 2019, seuls les salaires de Carlos Ghosn, chez Renault, et de Jean-Georges Malcor, ancien directeur général du parapétrolier CGG, avaient été rejetés. Ce vote à l'AG de Sanofi aura des effets concrets, car ce dernier ne recevra pas les 1,161 millions d'euros de rémunération variable ni la part de sa retraite complémentaire liée à l'exercice 2019.

Stock-options rejetées chez Eiffage

Chez Eiffage, la résolution sur les stock-options n'a pas été approuvée. Chez Plastic Omnium, c'est la convention réglementée avec la famille Burelle. Enfin à l'AG Gecina, les actionnaires ont rejeté la résolution sur le renforcement des déclarations de franchissement de seuil statutaires. La plupart des AG tenues ont connu au moins une résolution avec plus de 20 % d'opposition. Chez Veolia, le renouvellement de Jacques Aschenbroich, PDG de Valeo, a été approuvé à seulement 65 %. Les investisseurs ont sans doute estimé qu'il était trop occupé, avec deux mandats d'administrateur en plus de son poste chez Valeo. Idem à l'AG de Schneider, Cécile Cabanis, directrice financière de Danone, n'a obtenu que



Assemblée générale avant la crise du coronavirus. Photo Pascal Sittler/REA

79 % des voix pour son renouvellement. Elle siège au conseil de quatre sociétés. Les rémunérations des patrons sont contestées. Et pourtant, de nombreux dirigeants ont annoncé une baisse de leur salaire. A ce jour, les émoluments de Benoît de Ruffray, PDG d'Eiffage, présentent le score d'approbation le plus faible (63,86 %). Chez Vivendi, bien que Vincent Bolloré détienne presque 30 % des droits de vote, les sujets de rémunération n'ont été approuvés qu'entre 70 et 76 %. Chez TFI et Bouygues, là encore, malgré la présence d'un actionnaire de référence, les scores ont été sous les 80 %. Pour l'instant, en dehors de l'AG Lagardère, qui s'annonce particulièrement agitée, avec Amber Capital, qui a réclamé le renouvellement de tout le conseil de surveillance, les activistes se sont faits plutôt discrets. CIAM, qui détient près de 1 % de SCOR, n'a pas déposé des résolutions à l'AG du groupe de réassurances comme il l'avait fait l'an dernier. Seul Total se retrouve avec une résolution déposée par un groupe de onze actionnaires de l'entreprise Total sur le climat, pour la toute première fois en France. ■

« Très souvent, les systèmes de visioconférence permettent de projeter en direct mais pas d'accueillir les questions en retour. »

BÉNÉDICTE HAUTEFORT
fondatrice de l'Hebdo des AG

AVIS FINANCIERS

SAINT-JEAN GROUPE
Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SAINT-JEAN GROUPE sont informés qu'une Assemblée Générale Ordinaire doit être réunie le 11 JUIN 2020 à 10 h 30 à Dardilly (69570), 59 chemin du Moulin Carron. Dans le contexte de l'épidémie de COVID-19, cette Assemblée Générale Ordinaire se tiendra, sur décision du Conseil d'Administration, exceptionnellement à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister. Les actionnaires sont invités à voter par correspondance ou à donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale, en utilisant le formulaire de vote par correspondance disponible à partir du 20 mai 2020 sur le site de la société : www.saint-jean-groupe.fr. Tout actionnaire peut, dans les conditions prévues aux articles R 225-88 et R 225-89 du Code de commerce, demander que lui soit envoyés à l'adresse électronique indiquée par ses soins, les documents et renseignements mentionnés aux articles précités, sur demande écrite adressée à la Direction Financière au siège de la société par courrier électronique à l'adresse suivante : sabeton@sabeton.fr. Contact Société : Marie-Christine FAURE - Tél. 04.72.52.22.00

nicox

Nicox SA

Société anonyme au capital de € 33 469 770
Siège social : Drakkar D - 2405 Route des Dolines 06560 - Valbonne Sophia-Antipolis
R.C.S. Grasse 403.942.642 - N° Insee 403 942 642 00055

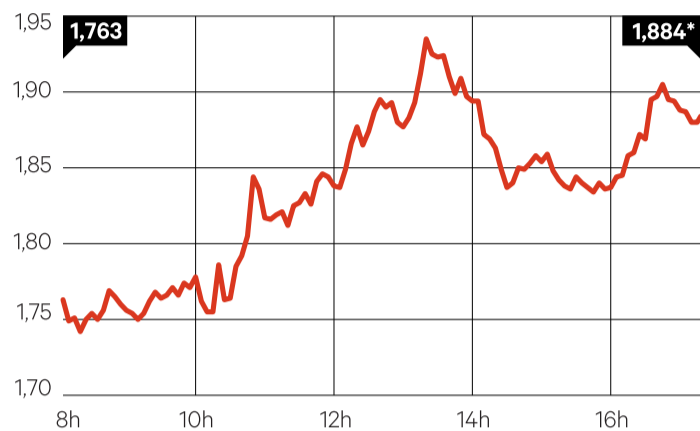
a convoqué ses actionnaires en Assemblée générale ordinaire suivie d'une Assemblée générale extraordinaire le **mardi 16 juin 2020 à 14 heures** dans les bureaux de BuroClub - Drakkar 2 Bâtiment D - 2405 route des Dolines - 06560 Valbonne Sophia Antipolis.

Les informations visées à l'article R. 225-73-1 du Code de Commerce, notamment les documents destinés à être présentés aux assemblées générales, seront publiés sur le site internet de la Société www.nicox.com, au plus tard le vingt-et-unième jour précédant l'assemblée générale, soit le 26 mai 2020. Ils seront également disponibles et consultables au siège social de la Société. Pour le cas où le quorum requis pour la délibération de l'Assemblée générale ordinaire ou de l'Assemblée générale extraordinaire ne serait pas atteint sur première convocation, une seconde réunion avec le même ordre du jour serait convoquée dans les bureaux de BuroClub - Drakkar 2 Bâtiment D - 2405 route des Dolines - 06560 Valbonne Sophia Antipolis pour le mardi 30 juin 2020 à 14 heures.

AVERTISSEMENT - COVID 19 : Dans le contexte sanitaire actuel et aux fins de lutter contre la propagation du Covid-19, les modalités de participation physique à l'assemblée générale pourraient évoluer. Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée aux assemblées générales 2020 sur le site de la société www.nicox.com. Les actionnaires ont la possibilité de voter aux assemblées générales sans y être physiquement présents, en votant par correspondance à l'aide du formulaire de vote ou en votant par Internet sur la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS à compter du vendredi 29 mai 2020

Le taux italien à 10 ans le 5 mai

En %



L'euro face au dollar le 5 mai



* EN SÉANCE * LES ÉCHOS * / SOURCE : BLOOMBERG / PHOTO : REUTERS-KAI PFAFFENBACH

Allemand qui fait trembler européennes

n'est pas un hasard si la Commission européenne a immédiatement réaffirmé « la primauté du droit communautaire et le fait que les arrêts de la Cour de justice européenne sont contraignants pour toutes les juridictions nationales ». Dans son arrêt de 2009 sur le traité de Lisbonne, le Tribunal avait déjà provoqué la stupeur en affirmant que l'Union européenne dans son ensemble souffrait d'un « déficit démocratique structurel », sous-entendant qu'on avait atteint les limites des transferts de compétences vers l'échelon européen compatibles avec la Loi fondamentale allemande de 1949. Il avait alors imposé un renforcement des droits de participation du Parlement allemand en préalable à la ratification du traité.

Citoyens eurosceptiques

Saisi par des citoyens eurosceptiques sur toutes les grandes étapes de l'intégration de la zone euro, depuis le traité de Maastricht jusqu'à la création du Mécanisme européen de solidarité, le Tribunal a quasiment toujours répondu « oui, mais ». Cette fois, le « mais » se fait virulent, dans un contexte économique de taux très bas, imputables à la politique monétaire de la BCE, qui pénalise depuis des années les épargnants allemands. Ces derniers mois, le débat sur la pertinence des actions de l'institut franco-allemand n'a cessé de monter outre-Rhin. Une des missions d'Isabel Schnabel, l'Allemande nommée au directoire de la BCE fin 2019, consiste précisément à mieux expliquer la finalité des assouplissements quan-

titatifs à ses concitoyens. Le Tribunal a été conçu par les pères fondateurs de la RFA, en 1951, comme une institution très puissante. Il s'agissait de tirer les leçons de l'échec de la Staatsgerichtshof de la République de Weimar à empêcher l'instauration de la dictature nazie. Le Tribunal devait aussi pouvoir corriger les errements possibles du Bundestag. Il est composé de seize juges nommés par le Bundestag et le Bundesrat pour un mandat de seize ans non renouvelable, de manière qu'ils ne puissent orienter leurs arrêts pour

Dans son arrêt de 2009 sur le traité de Lisbonne, le Tribunal avait affirmé que l'Union européenne souffrait d'un « déficit démocratique structurel ».

plaître à telle ou telle majorité. Il a été basé à Karlsruhe, petite ville du Bade-Wurtemberg éloignée de la capitale fédérale, Bonn, et des gouvernements des Länder, pour le préserver des interférences. Le Tribunal jouit dans l'opinion d'une très bonne image. Selon un sondage WDR de novembre 2019, 73 % des Allemands disent lui faire confiance, alors que le gouvernement et le Bundestag ne convainquent respectivement que 37 % et 42 % des citoyens. ■

CORONAVIRUS

La crise pèse sur la solvabilité d'AXA

ASSURANCE

L'assureur français a subi le choc provoqué par le Covid-19 sur les marchés financiers.

Son ratio de solvabilité est ressorti à 182 % à la fin du premier trimestre.

Solenn Poullennec
@SolennMorgan

AXA porte déjà les stigmates de la crise du coronavirus et s'attend qu'ils soient de plus en plus visibles. Mardi, le groupe d'assurances français a donné un aperçu de l'impact de la pandémie sur ses comptes. Sans détailler l'évolution de son résultat net, le poids lourd du secteur européen a prévenu qu'il

devrait pâtir « *significativement* » du choc créé par les mesures de confinement généralisées adoptées pour contrer le coronavirus.

Dans l'immédiat, le groupe a dévoilé une nette dégradation de sa solvabilité due aux secousses enregistrées sur les marchés en début d'année. Le ratio de solvabilité du groupe, un indicateur suivi de près par les professionnels du secteur et les investisseurs, est ainsi ressorti à 182 % à la fin du premier trimestre, contre 198 % en fin d'année dernière. Cette dégradation s'explique en particulier par les turbulences enregistrées sur les marchés des obligations d'entreprise et des obligations souveraines. « *Le bilan du groupe reste solide dans ces conditions de marché volatiles* », précise cependant dans un communiqué Thomas Buberl, le directeur général d'AXA. En matière d'activité, le groupe se targue d'avoir réalisé « *une bonne performance* » au premier trimestre. Son chiffre

d'affaires a progressé de 4 %, « *notamment grâce à un environnement tarifaire favorable en assurance-dommages des entreprises* ». Le chiffre d'affaires a augmenté pour les principales lignes de métiers et pour l'ensemble des zones géographiques où est implanté le groupe, très international.

Baisse des ventes

L'assureur, qui maintient le suspense sur son dividende, estime qu'il est trop tôt pour estimer précisément l'impact de la crise. Il ne cache cependant pas que ses perspectives devraient s'assombrir. « *La crise de Covid-19 aura un impact significatif sur la dynamique de notre chiffre d'affaires et sur le résultat en 2020* », a déclaré Etienne Bouas-Laurent, directeur financier, lors d'une conférence téléphonique. Le choc ne viendra pas tant de la mortalité liée à la pandémie que de l'impact économique des mesures de confinement.



Les comptes de l'assureur devraient pâtir « *significativement* » de la crise sanitaire. Photo Joël Saget/AFP

Concrètement, celles-ci pèseront sur les ventes des produits d'assurance et donc sur le chiffre d'affaires. En témoigne déjà le recul de l'activité enregistré en mars et surtout au début du mois d'avril. « *Les impacts devraient être plus significatifs en vie, épargne, retraite, tandis que les activités d'assurance-dommages et de santé seraient affectées dans une moindre mesure* », note AXA.

Hausse des sinistres

Les mesures de confinement se traduiront aussi par une hausse des

sinistres, notamment en matière d'assurance-annulation. AXA, qui est exposé aux Jeux Olympiques de Tokyo, récemment reportés, évoque à ce titre un impact total « *de plusieurs centaines de millions d'euros avant impôts et net de réassurance* ». Concernant les pertes d'exploitation, le groupe juge prématuré d'estimer le niveau de sinistres potentiels.

AXA n'a pas observé de hausse significative de la sinistralité en matière d'assurance-crédit. L'assureur considère cependant que

d'autres lignes de métiers pourraient être touchées par la crise, telle que l'assurance de responsabilité des dirigeants.

Le groupe, qui a acquis XL pour 15 milliards de dollars en 2018, ne compte pas changer de cap du fait de la crise. Au contraire, expliquent ses dirigeants, celle-ci confirme la pertinence de la stratégie confortée par cette acquisition. L'objectif est de désensibiliser le groupe aux services financiers et de le développer dans la santé et le dommage aux entreprises. ■

carnet

PORTRAIT

par Julie Le Bolzer
@JulieLeBolzer

Guillaume Vassault-Houlière, hacker éthique



YesWeHack

Depuis des semaines, l'application StopCovid, qui pourrait traquer le coronavirus dès le 2 juin, enflamme les débats. Or, dans l'ombre, l'épidémie a dopé d'autres activités informatiques. Le volume de cyberattaques n'a cessé de croître. « *Mais il n'y a pas que des individus malveillants qui sont sur la brèche, les hackers éthiques sont plus que jamais mobilisés pour contrer la menace* », appuie Guillaume Vassault-Houlière.

A 37 ans, il est de ceux là. Le jeune homme a cofondé YesWeHack, une plateforme européenne de « bug bounty » ou chasse aux failles. Le principe ? Fédérer une communauté d'experts en risque cyber qui, tels des chasseurs de prime, pistent les vulnérabilités des systèmes et empochent une mise plus ou moins élevée en fonction de la criticité de la faille découverte.

En 2013, ce Normand, fier d'avoir été « *élevé aux pommes et à la crème fraîche* », participe à la création de la cellule « tests d'intrusion » d'Outscale, une spin-off de Dassault Systèmes spécialisée dans le cloud. Et voit, de près, les Gafa investir dans les plateformes de « bug bounty » américaines. « *Vu l'aspect régalién du sujet, je me suis dit qu'il fallait un outil européen permettant au Vieux Continent de conserver sa souveraineté* », raconte ce fils d'une comptable et d'un ébéniste, qui a octroyé au fiston un espace dans son atelier. « *J'y fabriquais des épées en bois et j'y améliorais mon plateau de jeu de fléchettes* », se souvient l'aîné de deux garçons qui a d'abord manié les bûches, puis le fer à souder, avant de s'ancre derrière un clavier.

En fin de troisième, le natif de Bois-Guillaume, en Seine-Maritime, est orienté vers un BEP électronique. Le week-end, il vend des articles de pêche. Et, pendant les vacances, il est monteur-câbleur. « *Avec mon premier salaire, je me suis offert un ordinateur. La fiche de paie augmentant, j'ai acquis du matériel plus puissant* », note Guillaume Vassault-Houlière, qui fera ses armes comme responsable du parc informatique d'un fournisseur dans la coiffure, puis d'un équipementier automo-

bile. Très actif au sein de la communauté des hackers, cet extraverti à l'esprit de meute reprend ses études pour se former à l'administration des systèmes d'information. Suivront des expériences au Centre régional informatique et d'applications numériques de Normandie, puis chez Agarik, Sysdream, Outscale et Qwant.

« *Guillaume est un commando à lui tout seul : il active un tas de paramètres connexes pour trouver la solution* », observe Laurent Seror, cofondateur d'Outscale. Mobiliser des ressources inédites, fouiner dans des directions improbables, produire des lignes de code, bref explorer toutes les pistes pour résoudre un problème vaudra à Guillaume Vassault-Houlière le surnom de « magicien ». Lui se baptise « Free-Man », son pseudo de hacker, et quitte le salariat en 2017 pour piloter YesWeHack, initialement un « jobboard » pour profils tech.

200 clients, des ministères aux start-up

Avec une croissance de plus de 300 % et 4 millions levés en 2019, la plateforme de chasse aux failles fait partie des « start-up d'Etat » : le dispositif de prévention Cybermalveillance.gouv.fr l'a choisie pour tester sa fiabilité. « *Nos 200 clients, ministères, grands groupes et start-up, cherchent la force de frappe et la pluralité de méthodes de nos 15.000 hackers éthiques, issus de 120 pays, qui mettent en moyenne 3 heures pour détecter un bug* », précise Guillaume Vassault-Houlière, par ailleurs, membre d'un groupe de travail de l'OCDE qui planche sur la protection des hackers lanceurs d'alerte.

Reste que ce dernier ne chasse pas seulement les failles informatiques, il appâte aussi les poissons. « *J'ai une coque de noix pour aller à la pêche. J'ai profité du confinement pour la poncer et la repeindre* », conclut l'entrepreneur qui n'a pu résister à l'appel de ses terres normandes et vit désormais à Rouen. ■

ENTREPRISES

MASTERCARD

Mark Barnett
est nommé directeur des activités européennes, membre du comité de direction de Mastercard à partir du 1^{er} juin.

Mark Barnett, 53 ans, titulaire d'un MBA de l'Imperial College Business School (Royaume-Uni) et d'une licence en économie a rejoint en 2003 Mastercard. Il y a notamment dirigé l'activité européenne, puis mondiale de conseil en paiements. Récemment, il présidait la division Royaume-Uni, Irlande du Nord et pays Baltes.

DEINOVE

Alexis Rideau
est nommé directeur général délégué.

Alexis Rideau, 42 ans, docteur en biologie moléculaire et cellulaire de l'université de Cambridge (Royaume-Uni), d'un magistère européen de génétique, d'un DEA de génétique cellulaire et moléculaire et d'un MBA en management international de l'ESCP Europe. Il a notamment officié auprès de sociétés comme Bio-Rad Laboratories, Bionest Partners et Glaizer Group. Dernièrement, il était chargé du développement des relations industrielles et de la coordination de l'équipe de partenariats stratégiques de Bioaster.

GAUSSIN

Frank Maccary
est nommé directeur général des opérations et des finances.

Frank Maccary, 47 ans, diplômé de Supélec, est titulaire d'une maîtrise en sciences de l'université Heriot-Watt d'Edimbourg

(Ecosse). Après avoir œuvré chez Ixis Securities (aujourd'hui Natixis Securities), il a été nommé responsable des relations investisseurs de Legrand en 2008. Il a ensuite été vice-président des relations investisseurs d'Alcatel-Lucent en 2010, directeur financier de l'activité réseaux fixes d'Alcatel-Lucent en 2013 et directeur financier Alcatel Submarine Networks en 2015. Depuis 2018, il assurait la direction financière de Navya.

GEODIS

Andrew Spreadbury
prend la direction de l'audit interne de Geodis.

Andrew Spreadbury, 52 ans, titulaire d'un bachelors de l'université Yale, d'un doctorat en droit et d'un MBA de l'université de Virginie, est certifié par l'Institute of Internal Auditors. Au cours de sa carrière, il a travaillé pour KPMG et PwC ainsi que dans des banques d'investissement dont Smith Barney et Windsor Group, aux Etats-Unis et en France. Entré chez Geodis en qualité de directeur fusions-acquisitions en 2005, il était auditeur interne depuis 2012.

SYMRISE

Yvan Bagnis
intègre la division fine fragrance comme vice-président global account & new business development.

Yvan Bagnis, 58 ans, de formation littéraire, a d'abord œuvré chez Quest. Il devint ensuite directeur général fine fragrance Europe de Firmenich puis de Drom en 2017.

Envoyez vos nominations à carnetlechos@nomination.fr

EN PARTENARIAT AVEC



Ils sont nés un 6 mai

- **Olivier Altmann**, publicitaire, 56 ans.
- **Dani Alves**, footballeur, 37 ans.
- **Didier Conrad**, scénariste et illustrateur de BD, 61 ans.
- **Jean-Michel Cousteau**, fondateur de Ocean Futures, président de Green Cross France et Territoires, 82 ans.
- **Tony Blair**, ancien Premier ministre britannique, 67 ans.
- **Christian Clavier**, acteur, 68 ans.
- **George Clooney**, acteur et réalisateur, 59 ans.
- **Sophie de Closets**, PDG des Editions Fayard, 42 ans.
- **Tony Estanguet**, champion de canoë, président Paris 2024, 42 ans.
- **Maitre Gims**, rappeur, 34 ans.
- **Isabelle Guérin**, danseuse étoile, 59 ans.
- **Nicolas Molfessis**, juriste, administrateur indépendant des « Echos », 55 ans.
- **Renaud Muselier**, ex-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, président du conseil régional de Paca, 61 ans.
- **Anne Parillaud**, actrice, 60 ans.
- **Chris Paul**, basketteur, 35 ans.
- **Pierre-Emmanuel Taittinger**, entrepreneur, ancien président de Champagne Taittinger, 67 ans.
- **Frans Timmermans**, premier vice-président de la Commission européenne, 59 ans.

Les Echos

Les Echos est une publication du **Conseil Les Echos**
PRINCIPAL ASSOCIÉ UFIPAR (LVMH)
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL **Pierre Louette**
DIRECTRICE GÉNÉRALE PÔLE LES ECHOS **Bérénice Lajouanie**
DIRECTEUR DÉLÉGUÉ **Bernard Villeneuve**
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
& PRÉSIDENT DE LA SAS LES ECHOS **Pierre Louette**
Edité par Les Echos, SAS au capital de 794.240 euros RCS 582 071 437
10, boulevard de Grenelle, CS10817, 75738 Paris Cedex 15
Tél. : 01 87 39 70 00. www.lesechos.fr

ÉDITRICE **Marie Van de Voorde-Leclercq**
ÉDITRICE ADJOINTE **Clémence Callies**
DIRECTEUR DES DÉVELOPPEMENTS
ÉDITORIAUX DU PÔLE LES ECHOS **Henri Gibier**
DIRECTEUR DES RÉDACTIONS **Nicolas Barré**
DIRECTEURS DÉLÉGUÉS DE LA RÉDACTION
Dominique Seux et **François Vidal**
RÉDACTEURS EN CHEF
David Barroux (Entreprises)
Julie Chauveau (Entreprises)

Elsa Conesa (Finance et Marchés)
Daniel Fortin (Magazine, Opinions et Innovation)
Arnaud Le Gal (Les Echos Entrepreneurs et opérations spéciales)
Etienne Lefebvre (France et International)
Clémence Lemaitre (Information digitale)
Lucie Robequain (France, International et Enquête)
Marie-Christine Sonkin (Patrimoine)
RÉDACTEUR EN CHEF TECHNIQUE
Didier Boileau

DIRECTEUR DE CRÉATION **Fabien Laborde**
DIRECTRICE ARTISTIQUE **Marion Moulin**
EDITORIALISTES
Cécile Cornudet, **Jacques Hubert-Rodier**,
Eric Le Boucher, **Jean-François Péresse**,
Jean-Marc Vittori, **Sabine Delanglade**,
Laurent Flallo, **Sylvie Ramadier**
(Le Crible)
LES ECHOS EXECUTIVES
RÉDACTEUR EN CHEF **Muriel Jator**

LES ECHOS WEEK-END
DIRECTEUR DE LA RÉDACTION
Henri Gibier
RÉDACTEURS EN CHEF **Laura Berny**
et **Karl de Meyer**
DIRECTRICE ARTISTIQUE **Cécile Texeraud**
SÉRIE LIMITÉE
RÉDACTRICE EN CHEF **Frédérique Dedet**
DIRECTRICE ARTISTIQUE
Clarice Fenstersöfver

DIRECTEUR DE LA DIFFUSION ET DU MARKETING CLIENTS
Etienne Porteaux
DIRECTEUR STRATÉGIE ET COMMUNICATION **Fabrice Fèvreier**
PUBLICITÉ Les Echos Le Parisien Médias
Tél. : 01 87 39 78 00.
PRÉSIDENTE **Corinne Mrejen**
DIRECTEUR GÉNÉRAL **Philippe Pignol**
DIRECTRICE PUBLICITÉ FINANCIÈRE **Céline Vandromme**
DIRECTRICE PUBLICITÉ COMMERCIALE **Emmanuelle Denis**



euronext

SÉANCE DU 05 - 05 - 2020
CAC 40 : 448313 (2.40 %) NEXT 20 : 968066 (2.99 %)
CAC LARGE 60 : 4964,79 (2.45 %)
CAC ALL-TRADÉ 60 : 3473,09 (2.46 %)
DATE DE PROROGATION : 26 MAI

CAC 40

Table listing CAC 40 components with columns: Valeurs mnémo / Info / OST, OUV VOL, CLOT, % VEIL, % AN, BPA, etc.

Table listing CAC 40 components with columns: Valeurs mnémo / Info / OST, OUV VOL, CLOT, % VEIL, % AN, BPA, etc.

SRD

Table listing SRD components with columns: Valeurs mnémo / Info / OST, OUV VOL, CLOT, % VEIL, % AN, BPA, etc.

VALEURS FRANÇAISES

Table listing French values with columns: Valeurs mnémo / Info / OST, OUV VOL, CLOT, % VEIL, % AN, BPA, etc.

A : Indicateur acompte, solde ou total du dividende. BPA : Bénéfice par action. PER : Price Earning Ratio. Les plus hauts et plus bas sont sur l'année civile. Les valeurs classées par ordre alphabétique sont regroupées en trois classes de capitalisation signalées par les lettres A pour les capitalisations supérieures à 1 milliard d'euros, B pour les capitalisations comprises entre 1 milliard d'euros et 150 millions d'euros et C pour les capitalisations inférieures à 150 millions d'euros. ■ : Valeurs de l'indice CACNext20. ◆ : Valeurs de l'indice CACLarge60. ▲ : Valeurs de l'indice CACMid60. ▼ : Valeurs de l'indice CACSmall. Les bénéfices par action : source FacSet JCF Estimates. Mise en ligne intégrale des informations réglementées sur www.lesechos-comfi.fr

SRD Suite

VALEURS FRANÇAISES

SRD Suite

VALEURS FRANÇAISES

Table listing SRD Suite and Valeurs Françaises components with columns: Valeurs mnémo / Info / OST, OUV VOL, CLOT, % VEIL, % AN, BPA, etc.

Table listing SRD Suite and Valeurs Françaises components with columns: Valeurs mnémo / Info / OST, OUV VOL, CLOT, % VEIL, % AN, BPA, etc.

AUTRES VALEURS DE LA ZONE EURO

Table listing other values from the Eurozone with columns: Valeurs mnémo / Info / OST, OUV VOL, CLOT, % VEIL, % AN, BPA, etc.

VALEURS ZONE INTERNATIONALE

Table listing international values with columns: Valeurs mnémo / Info / OST, OUV VOL, CLOT, % VEIL, % AN, BPA, etc.

euronext / taux & changes

EURONEXT HORS SRD ACTIONS FRANÇAISES

ISIN	VALEUR	OUV	+HT	+BS	CLÔT	ÉCART	VOL		
FR001334781	ZCRSI	C	2,76	3,34	2,76	3,255 + 17,94	475554		
FR001185587	ARECO	C	8,3	8,3	7,4	7,54 - 9,16	62250		
FR001291682	ABIONYX PHARMA	C	10,36	1,374	1,01	1,354 + 36,22	4444784		
FR000064602	ACANTHE DEV.	C	0,419	0,419	0,408	0,419	2484		
FR000078691	ACTEOS	C	1,345	1,4	1,345	1,355 + 0,74	3395		
BE097426902	AD CAPITAL	C							
FR000062978	ADL PARTNER	C	10,25	10,25	10,2	10,2	- 0,97	511	
FR0012821890	ADUX (EXHI MEDIA)	C	1,205	1,23	1,205	1,23	+ 2,08	650	
FR001152874	ADVENIS	C	1,13	1,17	1,13	1,17	- 0,85	183	
FR001296746	ADVINCENNE	C	9	9	8,52	8,82	- 1,56	12268	
FR000053043	ADVINI	C	191	191	176	183	- 6,63	414	
FR0013421286	ALPHA MOS	C	1,55	1,62	1,42	1,61	+ 7,33	4486	
FR000005387	ALTIMIR	B	15,042	15,27	15,042	15,13	+ 0,6	496	
FR0000039216	ALTAREIT	B	515	515	515	515	+ 7,74	21	
FR001151598	AMOEBEA	C	4	4	3,43	3,47	- 8,22	1683540	
FR001258589	ANTALIS	B	0,718	0,718	0,716	0,718	- 0,28	6633	
FR0004037125	APRIL GROUP	B	21,9	21,9	21,9	21,9		123	
FR0010481960	ARGAN	A	70,8	70,8	69,8	70		1132	
FR001285536	ARTEA	C	111	113	111	113	+ 1818	393	
FR000007695E	ARTOIS	A						3460	
FR001992700	ATEM	C	12,2	12,08	12,08	12,54	+ 313	6591	
FR000061780	AUGROS CP	C						4,64	
FR0000039232	AUREA	C	4,44	4,88	4,44	4,52	+ 2,96	16519	
FR001183589	AURES TECH	C	17,5	17,85	17,5	17,7	+ 3,51	279	
FR001800218	AWOX	C	0,852	0,906	0,846	0,884	+ 2,79	89535	
FR000064123	BACCARAT	B						198	
FR001258599	BALYO	C	117	117,4	106,8	107	- 4,46	352366	
FR000062788	BARBARA BUI	C						5,95	
FR0004023208	BASSAC	B	37,4	37,5	37,2	37,4		523	
FR0000035370	BASTIDE	C	32	32,7	31,95	32,5	+ 0,78	6131	
FR000021897	BEL	A	278	278	278	278	- 1,42	1	
FR000062150	BLECKER	B	15,2	15,2	15,2	15,2		6	
FR001592104	BLUE SOLUTIONS	B						169	
FR001814938	BOOSTHEAT	C	8,94	8,98	8,84	8,96	+ 1,59	1072	
FR0004548873	BOURBON	A						3,675	
FR0000074254	BOURSE DIRECT	C	1,49	1,49	1,48	1,48	- 0,67	5360	
FR0000078958	BUSINESS ET DEC.	C	7,9	7,9	7,9	7,9	+ 0,64	119	
FR001015189	CAFOM	C	2,78	2,78	2,78	2,78		9	
FR001999095	CAPELLA	C	19,55	20,2	19,25	19,25	- 1,28	592	
FR000064156	CARPDE PARTIC.	C							
FR0000072894	CAST	C	1,95	1,98	1,905	1,98	+ 2,59	2168	
FR0000604444	CATERING INTER	B	8,4	8,9	8,4	8,54	+ 1,67	2140	
FR001193979	CEO TERRITORIA	C	3,38	3,42	3,38	3,42	+ 0,89	9125	
FR000053506	CEGEDIM	B	26,3	26,9	25,8	26,2	- 0,38	2320	
FR001309096	CEGEREAL	B	35,6	35,6	35,6	35,6		21	
FR0000037475	CFI	C						102	
FR000060907	CHAUSSERIA SA	C						41	
FR000054322	CHBOX INTER	C	0,18	0,184	0,178	0,18	- 0,28	176209	
FR000007659	CIE DU CAMBOUGE	A						490	
FR0013426004	CLARANOVA	B	5,07	5,2	5,06	5,175	+ 4,76	135626	
FR0000606284	CLAYVELUX	C						0,258	
FR0000053399	CHIM GROUP	C	19,55	19,6	15,4	15,8	- 19,39	8299	
FR001335742	COGELEC	C	5,26	5,28	5,04	5,28	+ 0,38	440	
FR0004031763	COHERIS	C						1,86	6,62
FR000065393	COURTOIS	C	10,8	10,8	10,8	10,8		1	
FR000004323	CR ALPES PROV.	C	11,25	121	112,5	121	+ 7,56	171	
FR000085506	CR ATL VENDEE	C	136,98	142	136,98	142	+ 4,41	8297	
FR0010483768	CR BRIE PICARD.	B	24,905	25,6	24,905	25,6	+ 0,81	7431	
FR0000045213	CR ILLE VILAINE	C	98	98,5	97,5	98,5	+ 2,51	57	
FR001041053	CR LANGUEDOC	B	66,99	68,39	66,13	68,89	+ 2,82	198	
FR0000045239	CR LOIRE HTE-LOIRE	C	87,84	89,78	86,01	86,01	- 2,08	204	
FR0000045551	CR MORBIHAN	B	93,02	93,02	93,02	93,02	- 0,01	46	
FR000081554	CR NORD FRANCE	B	22,7	22,8	22,11	22,79	+ 2,66	4358	
FR0000044364	CR NORM. SEINE	B	124,12	126,98	124,12	126,98	+ 2,32	16	
FR0000045528	CR PARIS IDF	B	80	80,99	80	80,4	+ 0,74	2843	
FR0000045346	CR RHONE-ALPES	B	183	187,98	183	187,98	+ 2,72	174	
FR0000045544	CR TOULOUSE	C	110,5	110,86	109,5	110,5	+ 0,86	114	
FR0000045304	CR TOUR POITOU	C	116,02	116,02	115,04	115,04	- 0,85	42	
FR0000050395	CROSSWOOD	C							
FR0007317813	CS GROUP	C	3,77	3,78	3,77	3,77	+ 0,53	3253	
FR001026749	DALET	C	10,6	10,6	10,6	10,6		1	
FR001283108	DELTA PLUS GROUP	B	38	38,5	37,6	38,1	+ 0,26	3511	
FR0000035784	DIORGRAM	C	101	101	101	101	- 381	1783	
FR001202497	DMS	C	1,69	1,77	1,63	1,705	+ 4,6	158012	
FR000065280	DOCKS PÉTROLES A	C	3,32	3,88	3,82	3,88	+ 3,19	21	
FR001090915	ECA	B	251	281	251	255	+ 6,25	3369	
FR0000072373	ELECT.	C	10,55	10,7	10,7	10,9	- 11,77	381798	
FR0000031023	ELECT. STRASBOURG	B	105	105	105	105	+ 0,48	37	
FR0012850166	ENGIE EPS	C	5,62	5,74	5,52	5,62	+ 1,36	12290	
FR0000210669	ESSO	B	16	16,5	15,8	16	+ 1,27	5622	
FR0000061475	EURASIA FONC INV	C						0,258	
FR0000075343	EUROMEDIS GROUPE	C	10,5	11,1	10,3	11	+ 6,8	18677	
FR001049020	EUROPA CORP	C	0,83	0,879	0,825	0,848	+ 6,13	181883	
FR000054678	EURO RESSOURCES	C	3,04	3,06	2,97	3,03	- 0,33	18755	
FR000064164	EXACOMPTA CLAIREF.	C	100	100	100	100	- 0,99	648	
FR0000037343	EXPL. PROD. CHIM.	C						720	
FR0000039026	EXPL. & PROD. CHIM.	C						680	
FR000062341	F.I.E.B.M.	C						4,04	
FR000062507	F.I.E.B.M.	C						105	
FR0000038184	F.I.P.P.	C	0,21	0,21	0,2	0,2	- 4,76	5100	
FR000063034	FALVET-GIREL	C						314	
FR001271600	FERMONTALGAS	C	10,62	10,72	10,4	10,6	- 0,19	89387	
FR0000602101	FERNIERE CANNES	B	1080	1080	1080	1080		16	
FR000061418	FERDICAL OFFICE	C	27,6	27,6	27,6	27,6		1	
FR0000605536	FERDICAL RE	B	167	167	167	167		1	
FR0000076986	FIN. MONCEY	B						440	
FR0000035123	FINATIS	B						26	
FR0000074759	FLEURY MICHON	C	21,6	22	21,6	21,8	+ 0,93	2011	
FR000065930	FONCIERE 7 INV.	C						0,625	
FR000064392	FONCIERE ATLAND	C	153	154	153	154	- 0,65	11	
FR0000038499	FONCIERE EURIS	B						10	
FR001034102	FONCIERE INEA	B	39	40	39	39,5	+ 1,28	359	
FR001277391	FONCIERE PARIS NORD	C	0,028	0,029	0,026	0,028	+ 37	68249	
FR0000053944	FONCIERE VOLTA	C						67	
FR001303152	FRANCAISE ENERGIE	C	15,25	15,7	15,25	15,3		2503	
FR001588079	FREY	B	29,8	29,8	29,8	29,8	- 0,67	151	
FR0000031973	FSDV	C						30	
FR0000030611	GALIMMO	C	18,4	18,4	18,4	18,4		1	
FR0000034894	GAUMONT	B	95	103	94,6	94,8	+ 0,85	504	
FR0000053035	GEA	C	91	91	91	91		1	
FR001051692	GENERIX	C	5,74	5,74	5,6	5,74		7609	
FR0013399474	GENKYOTEX	C	2,38	2,4	2,28	2,28	- 4,2	64708	
FR001799907	GENOMIC VISION	C	0,82	0,859	0,74	0,763	+ 0,39	6933393	

EURONEXT HORS SRD Suite ACTIONS FRANÇAISES

ISIN	VALEUR	OUV	+HT	+BS	CLÔT	ÉCART	VOL		
FR0000061459	GÉRARD PERRIER	B	53,4	53,6	53,4	53,6	- 0,37	344	
FR0000065971	GRAINES VOLTZ	C	68	69	68	69	+ 2,22	1195	
FR0004076891	GROUPE FLO	B	0,12	0,12	0,117	0,12	+ 1,27	12962	
FR0000124232	GROUPE IRD	C	19,93	19,94	19,93	19,94	+ 0,05	74	
FR0004010338	GROUPE LAJ	C						107	
FR0004060300	GROUPE OPEN	C	7,4	7,59	7,34	7,55	+ 1,48	1944	
FR001262646	GROUPE PARTOUCHE	B	18	18,05	17,45	17,95	- 0,28	3026	
FR0010214064	GROUPE PIZZORNO	C	14,9	16,5	14,9	16,3	+ 10,74	4545	
FR0004059000	GROUPE SFPL	C	114	114	113	114		5311	
FR0000066772	GUILLEMOT CORP	C	2,26	2,26	2,08	2,21	+ 3,27	31295	
FR0000038531	HF COMPANY	C	3,01	3,07	3	3	+ 1,01	753	
FR0012821916	HIPAY GROUP	C	3,39	3,5	3,18	3,22	- 6,4	35858	
FR0000065278	HOPSCOTCH GROUPE	C	4,12	4,37	4,12	4,37	+ 6,59	3198	
FR0000051393	IDI	B	36,4	36,5	36,1	36,3	- 0,55	539	
FR0000030827	IGE + XAO	C						131	- 15
FR0004035913	ILIAD	A	139,35	141,5	138,3	140,1	+ 1,16	50725	
FR0000033243	IMMO DASSAULT	B	62,4	62,6	62,4	62,6	+ 0,97	51	
FR0000066219	IND. FIN. ENT.	C						45	
FR0000071797	INFOTEL	C	3,36	3,4	3,35	3,39	+ 4,31	1880	
FR0000025297	INNELEC MULT.	C	3,57	3,69	3,56	3,69	+ 3,36	1027	
FR0000060451	INSTALLUX SA	C						278	
FR000064958	INTEVA	C						25	
FR0010233012	INVENTIA	B	4,205	4,42	4,205	4,33	+ 2,97	18264	
FR0000072597	IT LINK	C	10,3	10,5	10,25	10,5	+ 2,44	875	
FR0004065605	ITESOF	C	2,34	2,34	2,34	2,34		130	
FR0010282141	JACQUES BOGART	C	71	73	69,2	70,6	- 0,28	2664	
FR0004029741	KEYRUS	C	2,09	2,2	2,09	2,19	+ 4,79	4769	
FR0000039638	LA FONCIERE VERTE	C						36	
FR0000066607	LACROIX SA	C	19,5	19,5	19,1	19,5	+ 10,4	493	
FR0000035263	LAFUMA	C						134	
FR0000032278	LAFEDEREA	C	1,702	1,72	1,69	1,7	- 0,82	45928	
FR0006864484	LAURENT-FERRIER	B	72,6	76	72,6	76	+ 4,68	707	
FR000012959									

appels d'offres

SERVICES

92 VILLE DE PUTEAUX



PRESTATIONS DE DÉMÉNAGEMENT ET DE MANUTENTION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de Puteaux
Mme Marilyne MAGNE, Assistante Marchés Publics, 131 rue de la République, 92800 Puteaux, tél. : 01 46 92 92 53, courriel : Marchespublics@mairie-puteaux.fr, adresse internet : http://puteaux.fr, adresse internet du profil acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs
Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Collectivité Territoriale
Objet du marché : Prestations de déménagement et de manutention pour la commune de Puteaux
Catégorie de services : 27
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.
L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre avec un seul opérateur
Durée de l'accord-cadre : 12 mois
Caractéristiques principales :

- Variants refusés
- La consultation est une procédure adaptée passée en application de l'article R2123-1 du code de la commande publique.
- Pendant la durée du marché, le titulaire peut être sollicité par le pouvoir adjudicateur pour les prestations suivantes :
 - Déménagement interne de locaux entres les étages d'un même bâtiment avec ou sans emballage ;
 - Déménagement de locaux d'un site à un autre avec ou sans emballage ;
 - Transfert de matériel lourd (marbre, matériel médical, machines-outils, matériels informatiques, pianos, etc...);
 - Fourniture de consommables spécifiques aux déménagements (cartons adhésifs, rubans, étiquettes...);
 - Mise à la benne de divers mobiliers ou objets (benne sur sites de la Commune de Puteaux) ;
 - Destruction de mobiliers et de matériels divers.
- Quantités : Compte tenu du volume incertain de barrières de sécurité à commander, le marché est un accord-cadre à bons de commande, selon les dispositions de l'article R2162-4 2° et suivants du code de la commande publique. Les montants minimums et maximums suivants s'appliqueront :
 - Pas de montant minimum annuel ;
 - Montant maximum annuel : 50 000 euros HT

Les bons de commande sont émis au fur et à mesure des besoins, jusqu'au dernier jour de validité de l'accord-cadre. Ils comporteront entre autres les délais d'intervention et certaines références indiquées à l'article 4 du C.C.A.P.
Durée du marché : L'accord-cadre est conclu pour une durée de douze (12) mois à compter de sa date de notification.
Il peut être reconduit pour une durée identique et ce trois (3) fois au maximum.
La durée totale ne pourra dépasser quarante-huit (48) mois.
Conformément à l'article R2112-4 du code de la commande publique, la reconduction d'une année sur l'autre est tacite. Le pouvoir adjudicateur prendra par écrit (lettre recommandée avec accusé de réception) la décision de ne pas reconduire le marché et ceci dans un délai de deux mois au plus tard avant la date anniversaire de l'accord-cadre (date de notification).
Le titulaire ne pourra pas refuser la reconduction de l'accord-cadre.

Nombre de reconductions éventuelles : 3
Prestations divisées en lots : non
Durée du marché ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché
Cautionnement et garanties exigés : Avance
Le montant maximum de l'accord-cadre étant égal à 50 000 euros HT, aucune avance n'est versée durant l'exécution du marché.
Acomptes : Conformément aux articles R2191-21 et R2191-22 du code de la commande publique, les prestations qui ont donné lieu à un commencement d'exécution du marché ouvrent droit à des acomptes. Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.
Le titulaire peut demander le versement d'un acompte une fois par mois.
Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Conformément au code de la commande publique, dans son article R2192-10, le paiement est effectué dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la facture par le service financier de la commune.
Conformément à l'article R2192-31 du code de la commande publique, le taux des intérêts moratoires mentionnés à l'article L2192-13 du code de la commande publique est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

Conformément à l'article R2192-35 du code de la commande publique, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 euros.
Les intérêts moratoires courent à compter du jour suivant l'échéance prévue au contrat ou à l'expiration du délai de paiement jusqu'à la date de mise en paiement du principal inclus. Les intérêts moratoires appliqués aux acomptes ou au solde sont calculés sur le montant total de l'acompte ou du solde toutes taxes comprises, diminué de la retenue de garantie, et après application des clauses d'actualisation, de révision et de pénalisation.
Le délai de trente (30) jours ne peut être suspendu qu'une seule fois et par l'envoi au titulaire d'une lettre recommandée avec accusé de réception lui faisant connaître les raisons qui, imputables au titulaire, s'opposent au mandatement, et précisant notamment les pièces à fournir ou à compléter. Cette lettre doit indiquer qu'elle a pour effet de suspendre le délai de paie-

ment jusqu'à la remise par le titulaire, au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception, portant bordereau des pièces transmises, de la totalité des justifications qui lui ont été réclamées. Forme juridique qui devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Les candidatures peuvent se présenter sous forme de candidatures individuelles (sociétés commerciales, sociétés individuelles) ou de groupement. Aucune forme de groupement n'est imposée. Il est rappelé qu'un même mandataire ne pourra être mandataire de plus d'un groupement.
Il est interdit aux candidats en agissant à la fois, en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, en qualité de membre de plusieurs groupements, de déposer plusieurs offres. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro
Conditions de participation :

- Critères de sélection des candidatures : Les candidatures seront appréciées en fonction des éléments suivants :
Au titre des capacités financières appréciées d'après le chiffre d'affaires des trois derniers exercices disponibles.
Au titre des capacités techniques et professionnelles apprécié d'après :
- les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années,
- l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché,
- la liste des fournitures livrées au cours des trois dernières années en indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
Les candidatures ne présentant pas des garanties techniques, professionnelles et financières suffisantes seront rejetées.
Marché réservé : Non
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
Présentation d'une liste de principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre.
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté
Marché public simplifié : NON.
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Procédure : Procédure adaptée
Date limite de réception des offres : 16 juin 2020 à 12 h 00
Délai minimum de validité des offres : 150 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Renseignements complémentaires : Négociations
Le pouvoir adjudicateur négociera avec les candidats ayant présenté une offre. Celle-ci se fera par écrit et pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment :
- sur le prix proposé,
- sur les moyens mis à disposition,
- les délais d'exécution des prestations.
La négociation sera menée par voie dématérialisée (courriel ou message envoyé depuis la plateforme de dématérialisation).
Si le pouvoir adjudicateur le juge utile, les candidats pourront être auditionnés. Les candidats seront informés par courriel ou message envoyé depuis la plateforme de dématérialisation des conditions d'organisation, de la date, de l'heure, de la tenue de l'audition.
Il n'est pas prévu d'élimination des candidats par phase successive pendant la négociation.
Copie de sauvegarde : Le candidat peut transmettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique (clé USB) des documents déposés sur la plateforme de dématérialisation. Cette copie de sauvegarde est à remettre à l'adresse suivante :

MAIRIE DE PUTEAUX
Service des marchés publics
Bureau 1.47
131, rue de la République
92800 Puteaux
Le pli contenant la copie de sauvegarde portera la mention « A201000/ Prestations de déménagement et de manutention/ Copie de sauvegarde ».
La copie de sauvegarde doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des offres. A défaut, elle sera irrecevable et ne pourra être ouverte.
La copie de sauvegarde sera ouverte par le pouvoir adjudicateur dans deux hypothèses :

- Lorsque les plis transmis par voie électronique ne pourront pas être ouverts,
 - Lorsqu'un programme informatique malveillant sera détecté lors de leur ouverture.
- Date d'envoi du présent avis à la publication : 04 mai 2020
Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : adresse internet : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2020_gDgWkI-Z2

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : adresse internet : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2020_gDgWkI-Z2

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : adresse internet : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2020_gDgWkI-Z2

doivent être envoyés : adresse internet : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2020_gDgWkI-Z2
Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande sur la plateforme achatpublic.com ou par l'envoi d'un courriel à l'adresse suivante : marchespublics@mairie-puteaux.fr Cette demande devra être faite dans un délai de huit (8) jours calendaires avant la date limite de remise des offres.
Conditions de remise des offres ou des candidatures : Les candidats doivent transmettre leur candidature et leur offre (ensemble des documents demandés aux articles 6.1 et 6.3 du règlement de consultation, et 6.2, le cas échéant) par voie électronique à l'adresse www.achatpublic.com dans la rubrique "espace entreprises", ou l'entreprise précisera son nom, son adresse électronique et le nom de la personne physique téléchargeant les documents.

Informations complémentaires : La prestation n'est pas réservée à une profession particulière
Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : Le dossier de consultation est disponible et gratuit sur la plateforme de dématérialisation https://www.achatpublic.com/.
Date limite d'obtention : 16 juin 2020 à 12 h 00
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2/4 boulevard de l'Hautail, BP 30322, 95027 Cergy-pontoise, tél. : 01 30 17 34 59, courriel : Greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr, adresse internet : http://www.cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr/ta-caa/

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2/4 boulevard de l'Hautail, BP 30322, 95027 Cergy-pontoise, tél. : 01 30 17 34 00, télécopieur : 01 30 17 34 59, courriel : Greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr, adresse internet : http://www.cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr/ta-caa/

TRAVAUX

69 HOSPICES CIVILS DE LYON



CRÉATION D'UNE PLATEFORME DÉCHETS ET RÉAMÉNAGEMENT DE LOCAUX POUR JARDINIERS ET VAGUEMESTRES

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Hospices Civils de Lyon - Direction des Achats, Mme Marie FARGE, Gestionnaire de Marché, 45 rue Vilson - C 48283, 69373 Lyon cedex 08, courriel : DA.DMS-CMACL@chu-lyon.fr, adresse internet : http://www.chu-lyon.fr, adresse internet du profil acheteur : http://www.marches-publics.gouv.fr
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs
Objet du marché : GROUPEMENT HOSPITALIER SUD
HOPITAL LYON SUD - BATIMENT 1P
Relocalisation des activités de Sainte Eugénie sur Jules Courmont
TRAVAUX DE CRÉATION D'UNE PLATEFORME DÉCHETS ET REAMÉNAGEMENT DE LOCAUX POUR JARDINIERS ET VAGUEMESTRES
OPERATION N° 360290_T

Type de marché de travaux : exécution
Lieu d'exécution et de livraison : 165 chemin du grand Revoyet 69495 PIERRE BENITE
L'avis implique un marché public
Caractéristiques principales :
* Des variantes seront-elles prises en compte : non
* GROUPEMENT HOSPITALIER SUD
HOPITAL LYON SUD. BATIMENT 1P
Relocalisation des activités de Sainte Eugénie sur Jules Courmont
Prestations divisées en lots : oui
Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Nombre de candidats :

* Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif)
Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : OUI
Marché public simplifié : NON.
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)
Type de procédure : Procédure adaptée
Date limite de réception des offres : 25 mai 2020 à 12 h 30
Date d'envoi du présent avis à la publication : 28 avril 2020
Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : adresse internet : https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=574243&orgAcronyme=x7c
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69003 Lyon
Détails d'introduction des recours : Référé précontractuel pouvant être exercé jusqu'à la signature du marché dans les conditions des articles L551-1 à L551-4 du code de justice administrative ; référé contractuel pouvant être exercé au plus tard le 31ème jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat dans les conditions des articles L551-3 à L551-23 du code de justice administrative ; recours en contestation de validité ouvert aux candidats évincés et pouvant être exercé dans

les 2 mois à compter de l'accomplissement des « mesures de publicité appropriées ». Nature et désignation des lots : Lot(s) 1 TERRASSEMENTS / VRD / GROS OUVRE / ESPACES VERTS
Terrassement - Voirie - Espaces verts-Gros œuvre béton
Lot(s) 2 SERRURERIE
Clôture, serrurerie
Lot(s) 3 ELECTRICITE
Installation électrique
Lot(s) 4 TRAVAUX TOUS CORPS D'ETAT
Plâtrerie/Peinture / Faux-Plafonds / Revêtement de sols /Menuiserie intérieure et extérieure/ CVC / Plomberie

92 VILLE DE COLOMBES



AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU CINÉMA DE COLOMBES LOT N°4 : CHARPENTE MÉTALLIQUE

MAIRIE DE COLOMBES
Mme Le Maire, Place de la République, 92700 Colombes
Tél : 01 47 60 20 00
mél : marches-publics@mairie-colombes.fr web : http://marchespublics.colombes.fr
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs
L'avis implique un marché public
Objet : Travaux d'aménagement de la place du cinéma de Colombes - Lot n°4 : Charpente Métallique
Type de marché : Travaux
Procédure : Procédure adaptée
Description : La consultation fait suite à la procédure parue le 28 août 2019 sur le profil acheteur marchespublics.colombes.fr et le 04 septembre 2019 sur le journal LES ECHOS - Référence : ECH295354, N°479165 - pour laquelle le lot 4 a été déclaré sans suite.
L'espace public situé au-dessus du cinéma est constituée de murets, jardinières, plantations, rampes, mobilier et serrureries. Cet espace est construit sur dalle et n'est pas accessible depuis la voie publique. La Ville souhaite aujourd'hui procéder à l'aménagement de cet espace en vue de créer une vraie place publique
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC - NON
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Les variantes sont refusées
Quantité/étendue : MARCHÉ PUBLIC passé en PROCEDURE ADAPTEE en application de l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique.

Conditions relatives au contrat
Financement : Virement par mandat administratif, financé sur le budget communal.
Conditions de participation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :
- Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus aux articles R. 2143-3 et R. 2143-6 à R. 2143-10 et du Code de la commande publique ;
- Lettre de candidature ou imprimé DC 1 et d'habilitation du mandataire par les cotraitants, le cas échéant
* Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (ou imprimé DC 1)
* Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-6 du Code de la commande publique (ou imprimés DC 1 et DC2)
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L5212-1 à L5212-4 du code du travail (ou imprimé DC 1)
Capacité économique et financière : Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
- Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus aux articles R. 2142-6 à R. 2142-11 du Code de la commande publique :
* Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (ou imprimé DC 2)
Référence professionnelle et capacité technique : Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
- Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus aux articles R. 2142-5, R. 2142-13 et R. 2142-14 du Code de la commande publique ;
* Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour la dernière année
* Liste des principales prestations effectuées au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
* En cas de déclaration de sous-traitance au moment du dépôt de l'offre, le formulaire DC4 « déclaration de sous-traitance » rempli et signé(e) par le candidat et le sous-traitant
La qualification ci-après ou équivalent :
- qualibat 2411
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
35% La valeur technique de l'offre
15% Le délai d'exécution
10% Le critère environnemental
40% Le prix des prestations
Les sous-critères sont détaillés au règlement de la consultation.
Remise des offres : 22/05/20 à 12h00 au plus tard.
Validité des offres : 5 mois, à compter de la date limite de réception des offres.
Renseignements complémentaires : Une prestation supplémentaire obligatoire est prévue au marché. Elle concerne la mise en place d'une protection anti-rouille en lieu et place de la galvanisation.

Les offres qui ne comporteraient pas les prestations supplémentaires demandées seront déclarées irrégulières.
Le marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée allant jusqu'à la fin du délai parfait achèvement de l'opération de travaux.
Il s'agit d'un marché périodique : NON
Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CERGY-PONTOISE, 2-4 bd de l'Hautail, BP 30322, 95027 Cergy-Pontoise - Cedex, Tél : 01 30 17 34 00 - Fax : 01 30 17 34 59, mél : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Recours en référé pré-contractuel peut être exercé contre les manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence devant le juge des référés du TA depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché
Recours en référé contractuel peut être exercé contre les manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence devant le juge des référés du TA, à compter de la date de signature du marché et ce jusqu'à l'expiration d'un délai d'un mois si un avis d'attribution est publié au JOUE, à défaut d'une telle publication jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter de la signature du marché. Ce recours est impossible si le référé précontractuel a été exercé (ou si un délai de 11 jours a été respecté entre la date de publication au JOUE d'un avis d'intention de conclure le marché et sa signature pour les marchés à procédure adaptée)
Recours de pleine juridiction formé contre la validité du marché, dans le délai de 2 mois à compter de la publication d'un avis d'attribution, devant le juge du TA
Envoi à la publication le : 30/04/20
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://marchespublics.colombes.fr

92 VILLE DE MALAKOFF
Description : La consultation fait suite à la procédure parue le 28 août 2019 sur le profil acheteur marchespublics.colombes.fr et le 04 septembre 2019 sur le journal LES ECHOS - Référence : ECH295354, N°479165 - pour laquelle le lot 4 a été déclaré sans suite.
L'espace public situé au-dessus du cinéma est constituée de murets, jardinières, plantations, rampes, mobilier et serrureries. Cet espace est construit sur dalle et n'est pas accessible depuis la voie publique. La Ville souhaite aujourd'hui procéder à l'aménagement de cet espace en vue de créer une vraie place publique
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC - NON
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Les variantes sont refusées
Quantité/étendue : MARCHÉ PUBLIC passé en PROCEDURE ADAPTEE en application de l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique.

92 VILLE DE MALAKOFF

RÉNOVATION DES FAÇADES ET DES ABORDS DU MARCHÉ COUVERT - PHASE 1

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de Malakoff
Nerot Céline, 1 Place du 11 Novembre 1918 92240 Malakoff, Courriel : marchespublics@ville-malakoff.fr, Adresse internet du profil acheteur : http://ville-malakoff.e-marchespublics.com
Objet du marché : rénovation des façades et des abords du marché couvert - phase 1.
Type de marché de travaux : exécution.
Lieu d'exécution : Ville de Malakoff, L'avis implique un marché public.
Caractéristiques principales : La Ville de Malakoff, Maître d'Ouvrage, a choisi de rénover les façades et les abords du marché couvert.
Le marché couvert, implanté face à la place du 11 novembre, est un bâtiment de plain-pied qui possède deux façades sur rue : la façade Sud le long de la rue Raymond FASSIN face à la place, ainsi que la façade Est le long de la rue Gabriel Crié. Le présent Marché de Travaux correspond uniquement aux travaux nécessaires pour la réalisation de la Phase 1 à savoir la rénovation des façades ainsi que les reprises d'étanchéité y afférant.
Nature et étendue : Le marché est passé pour la durée de réalisation des travaux, assortie du délai de garantie de parfait achèvement. Un ordre de service précise la date à partir de laquelle démarre le délai global d'exécution des travaux. Le délai global d'exécution est de 16 semaines à compter de la notification de l'ordre de service.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC - NON
Prestations divisées en lots : non.
Cautionnement et garanties exigés : voir ccap
Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : financement sur le budget communal (budget d'investissement). Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes par mandat administratif.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Conditions de participation : Référence professionnelle et capacité technique - références requises : certifications professionnelles : qualibat ou équivalent et qualifelec ou équivalent
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : http://ville-malakoff.e-marchespublics.com
Conditions de remise des offres ou des candidatures : Les offres sont transmises obligatoirement par voie électronique sur la plateforme https://ville-malakoff.e-marchespublics.com
Date d'envoi du présent avis à la publication : 04 Mai 2020.
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2/4 Boulevard de l'Hautail 95027 Cergy-Pontoise, tél. : 0130173400, courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr.

COMMENT PUBLIER VOS ANNONCES //

► Thomas BARRE : 01 87 39 84 40

tbarre@lesechos.fr

► Par E-mail : marchespublics@lesechos.fr

► Par courrier au :

Dematis - 10 bd de Grenelle CS 10817 - 75738 PARIS CEDEX 15

Date limite de réception : le lundi midi pour une parution le mercredi suivant dans Les Echos Entreprises et Collectivités.

RESPONSABLES D'INFORMATIONS MARCHÉS

► Jenyfer BEFORT (01 55 80 73 22)

► Guillaume DESHOULIÈRES (01 55 80 73 21)

► Jean-François VINOLO (07 86 15 41 80)

Les Echos Entreprises & Collectivités

► Directeur : Régis LEGROS

► Directeur de Production & Logistique : Jérôme MANCELLON

Retrouvez l'ensemble de nos appels d'offres et attributions de marchés sur marches-publics.lesechos.fr

-Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (si ces documents ne sont pas déjà demandés dans le cadre du formulaire DC2, ci-après)
Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public)
-Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public)
-Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public)
-Certificats de qualifications professionnelles (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public). La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants
-Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.
Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOTH) :
-Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail -Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus (formulaire NOTI2) se référer au règlement de la consultation
Marché public simplifié : NON
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : procédure adaptée.
Date limite de réception des offres : 08 Juin 2020 à 23:59.
Renseignements complémentaires : Compte tenu du contexte actuel lié à la crise sanitaire du COVID19, et afin de garantir les gestes barrières préconisés par le Gouvernement de la République, les visites se feront entreprise par entreprise séparément, dans des créneaux horaires très éloignés et les visites seront réalisées par un seul représentant de la Maîtrise d'Ouvrage.
Les visites auront lieu sur place les :
Jeudi 14 mai de 8h30-12h
Lundi 25 mai de 8h30-12h
Jeudi 28 mai de 8h30-12h
Les rendez-vous seront à prendre auprès de M. Messaoudi par mail (messaoudi@ville-malakoff.fr) en copie à bnsar@bordaspeiro.eu.
Une attestation de visite sera remise aux candidats.
Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : http://ville-malakoff.e-marchespublics.com
Conditions de remise des offres ou des candidatures : Les offres sont transmises obligatoirement par voie électronique sur la plateforme https://ville-malakoff.e-marchespublics.com
Date d'envoi du présent avis à la publication : 04 Mai 2020.
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2/4 Boulevard de l'Hautail 95027 Cergy-Pontoise, tél. : 0130173400, courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : http://ville-malakoff.e-marchespublics.com
Conditions de remise des offres ou des candidatures : Les offres sont transmises obligatoirement par voie électronique sur la plateforme https://ville-malakoff.e-marchespublics.com
Date d'envoi du présent avis à la publication : 04 Mai 2020.
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2/4 Boulevard de l'Hautail 95027 Cergy-Pontoise, tél. : 0130173400, courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : http://ville-malakoff.e-marchespublics.com
Conditions de remise des offres ou des candidatures : Les offres sont transmises obligatoirement par voie électronique sur la plateforme https://ville-malakoff.e-marchespublics.com
Date d'envoi du présent avis à la publication : 04 Mai 2020.
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2/4 Boulevard de l'Hautail 95027 Cergy-Pontoise, tél. : 0130173400, courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : http://ville-malakoff.e-marchespublics.com
Conditions de remise des offres ou des candidatures : Les offres sont transmises obligatoirement par voie électronique sur la plateforme https://ville-malakoff.e-marchespublics.com
Date d'envoi du présent avis à la publication : 04 Mai 2020.
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2/4 Boulevard de l'Hautail 95027 Cergy-Pontoise, tél. : 0130173400, courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : http://ville-malakoff.e-marchespublics.com
Conditions de remise des offres ou des candidatures : Les offres sont transmises obligatoirement par voie électronique sur la plateforme https://ville-malakoff.e-marchespublics.com
Date d'envoi du présent avis à la publication : 04 Mai 2020.
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2/4 Boulevard de l'Hautail 95027 Cergy-Pontoise, tél. : 0130173400, courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr.

// Budget de l'Etat 2020 : 399,2 milliards d'euros // PIB 2019 : 2.479,4 milliards d'euros courants
 // Plafond Sécurité sociale : 3.428 euros/mois à partir du 01-01-2020 // SMIC horaire : 10,15 euros à partir du 01-01-2020
 // Capitalisation boursière de Paris : 1.827,78 milliards d'euros (au 06-01-2020)
 // Indice des prix (base 100 en 2015) : 103,55 en décembre 2020 // Taux de chômage (BIT) : 8,6 % au 3^e trimestre 2019
 // Dette publique : 2.415,1 milliards d'euros au 3^e trimestre 2019

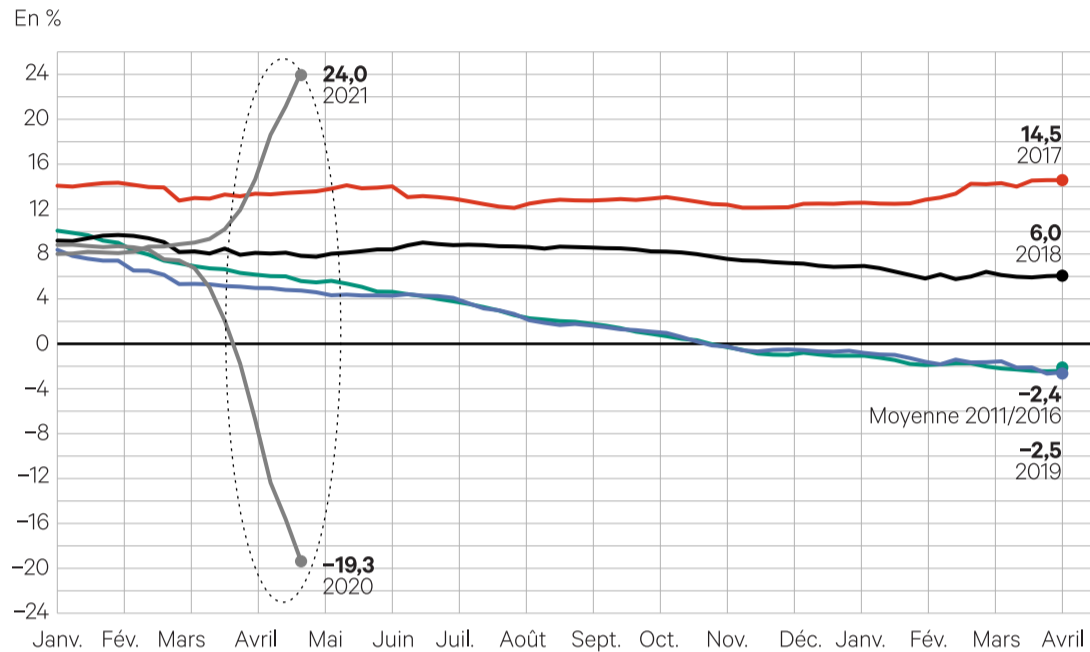
Retrouvez-nous sur www.lesechos.fr    

crible

L'année prochaine, si tout va bien

Les stratégies **actions** scrutant l'horizon de 2021 doivent choisir les bons indicateurs.

L'évolution de la variation annuelle estimée des bénéfices par action



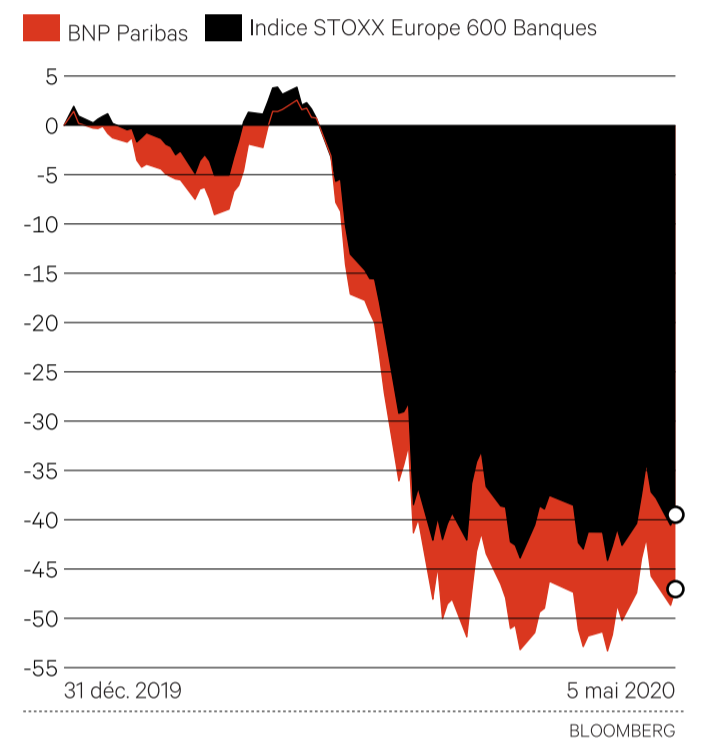
A force de regarder l'horizon pour ne pas avoir le vertige, on court le risque de croire que l'on pourrait s'envoler. Ce n'est pas le cas des stratèges des actions européennes d'UBS. En scrutant l'évolution dans le temps, par millésime, du consensus des bénéfices par action (« Market dislocation in 10 charts »), ils jugent le potentiel de rebond supplémentaire de l'indice STOXX 600 limité à court terme. Ces prévisions compilées prévoient, en effet, de retrouver le niveau de résultats de 2019 dès 2021 (-19% cette année puis +24% l'année prochaine) alors qu'ils penchent pour leur part pour un niveau inférieur de 16% (-33% puis +25%). Les gérants aguerris savent qu'il ne faut pas attendre le rebond des consensus, toujours en retard sur celui des indices, sans pour autant confondre vitesse et précipitation.

Courage, ne fuyez pas

BNP Paribas donne davantage de perspectives sur son résultat net que sur ses provisions.

BNP Paribas face aux banques européennes

Variation, en %, depuis le 31 déc. 2019 (dividendes réinvestis)



Qui m'aime me suive, voilà un message qui passe plus difficilement quand tout le monde chemine dans le brouillard. Le bénéfice trimestriel meilleur que prévu de BNP Paribas n'a donc pas vraiment réveillé les ardeurs (+2,9% contre +1,6% pour le secteur), même si les oracles financiers avaient eu la main un peu lourde dans l'amputation de leurs prévisions. Le coronavirus n'a pas fini d'infecter leurs pulsions acheteuses, même si le leader de la zone euro se sent assez vaillant pour fournir une perspective chiffrée de résultat net en 2020 (-15 à -20% par rapport à 2019 contre +10% espéré en début d'année), impatient d'être libre de verser un dividende. Tout se passe comme si la Bourse aurait préféré le voir écraser la concurrence avec une grosse provision générale « covid-19 », en profitant de la robustesse de son bénéfice avant coût du risque. Malgré les déboires des dérivés actions, plus marqués encore que chez Société Générale, le pôle de banque de financement et d'investissement est resté bénéficiaire à la différence du concurrent de la Défense. Au niveau du groupe entier, ce « cost of risk » s'est limité à 33% du résultat brut avant provisions en 2008-2019, contre une fourchette de 41% à 68% pour les pairs. Le patron Jean-Laurent Bonnafé est persuadé que cette discipline maison permettra de continuer de faire mieux que la moyenne. Il n'a malheureusement pas beaucoup éclairé les lanternes des croyants sur son scénario macroéconomique et les arcanes comptables.

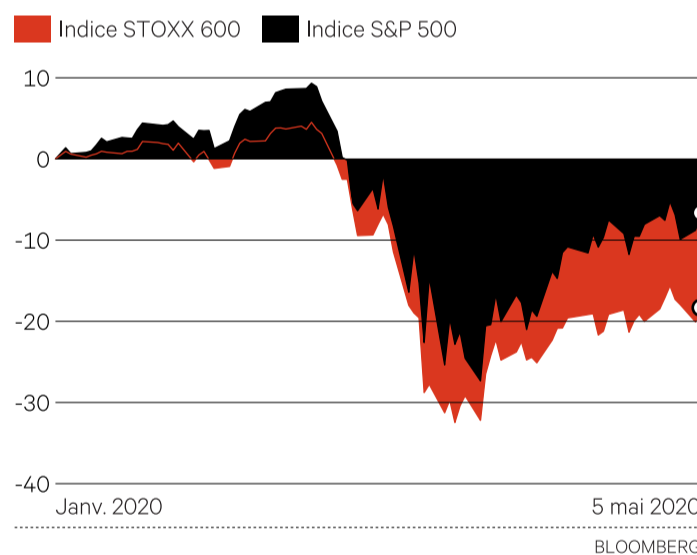
Ach, mein Bazooka !

Les juges constitutionnels allemands vont aggraver le retard boursier européen.

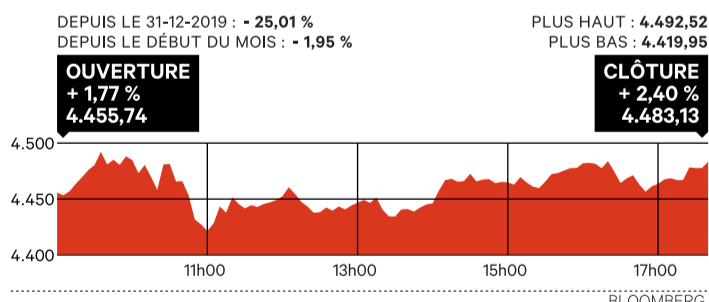
La catastrophe sanitaire, économique et sociale ne devait donc être que le prélude à une crise souveraine ouvrant sous les pieds des Européens un nouveau gouffre boursier et financier ? Ainsi semblent le penser les juges constitutionnels germaniques de Karlsruhe, ville jusqu'ici plus connue pour avoir voulu imiter Versailles et son château que noyer la construction communautaire dans le Rhin tout proche. Leur demande adressée à la Banque centrale européenne (BCE) de justifier la « proportionnalité » de son bazooka à 2.200 milliards d'euros n'en est pas moins une « bombe » aux yeux du chef économiste (allemand) d'Oxford Economics. Si elle n'est pas jugée comme « une menace fondamentale » pour les outils classiques, très encadrés, d'assouplissement monétaire, elle fait en revanche peser un « risque constant » sur les marges de manœuvre que l'institution a voulues très larges pour contrer la « coronacrise ». Synchronisation et crédibilité des mesures monétaires et budgétaires constituent le diptyque sur lequel les Bourses, des deux côtés de l'Atlantique, ont bâti l'hypothèse d'une réparation rapide des dégâts des confinements, qu'elles n'ont pas voulu remettre en cause mardi. L'absence de mutualisation budgétaire et la pression sur les dividendes ont déjà fait prendre un retard de 11,7 points de pourcentage aux actions européennes sur les américaines cette année. La choucroute juridique garnie n'est pas le meilleur carburant pour le combler.

Les valeurs européennes face aux américaines

Variation en %, en euros, depuis le début d'année, dividendes réinvestis



La Bourse de Paris rebondit



● A la Bourse de Paris, l'indice phare CAC 40 a terminé en nette hausse de 2,40 %, à 4.483,13 points. Les marchés actions n'ont pas accordé trop d'importance à la décision de la Cour constitutionnelle allemande, qui fragilise le soutien à la zone euro apporté par la BCE. Les investisseurs ont privilégié le rebond des cours du pétrole autour des 30 dollars, qui a profité à tout le secteur énergétique.

Du côté des valeurs, c'est le poids lourd de la cote parisienne Total qui a enregistré la plus forte hausse de l'indice avec un bond de 7,94 %. Bien que le pétrolier ait publié un bénéfice net en chute de 99 % au premier trimestre, les investisseurs

ont salué la perspective du versement d'un dividende en 2020. BNP Paribas (+ 4,06 %) a rassuré par un bénéfice net supérieur aux attentes, en faisant profiter le reste du secteur : Société Générale a pris 1,32 % et Crédit Agricole 3,82 %.

Peugeot a grimpé de 3,54 %. Le constructeur et Fiat Chrysler se sont dit toujours déterminés à mener à bien leur fusion d'ici à fin 2020-début 2021, malgré l'épidémie de Covid-19.

Lagardère a chuté de 5,92 % après que son dirigeant, Arnaud Lagardère, a gagné le bras de fer qui l'opposait au premier actionnaire de son groupe, le fonds activiste Amber Capital.

EN VUE

Franck Riester

Sur Europe 1, mardi matin, c'était un peu « Taxi pour Mabrouk » que l'intervieweuse vedette de la station avait choisi de jouer avec le ministre de la Culture. A l'image des protagonistes du film au titre presque identique, obligés de progresser péniblement vers Tobrouk dans un désert semé d'embûches et d'embuscades, l'ex-maire de Coulommiers était bien en peine pour apporter des réponses précises à des questions tirées à balles réelles. Erreur de timing, puisqu'il s'était astreint à parler la veille de l'intervention présidentielle sur le même sujet, l'aide à la culture, violemment frappée par la crise sanitaire. Emmanuel Macron s'étant lui réservé les annonces, pas question donc d'en dire beaucoup, et c'est bien ce que le milieu culturel reproche à son ministre, un des premiers tou-

chés par le virus, qui semble y avoir laissé sa voix plus que son goût ou son odorat. Lui qui abordait avec joie, pour la deuxième année à ce ministère, la saison des festivals – la plus festive sans conteste pour le titulaire de la rue de Valois à condition toutefois que l'Unédic évite d'annoncer juste à ce moment-là des économies sur les allocations des intermittents du spectacle –, le voilà chargé du super-confinement de son secteur, un entracte en train de se transformer en « année blanche ». Les nostalgiques des vendeurs de rêves que furent un Malraux ou un Lang reprochent à ce concessionnaire automobile, grand amateur de variété française de Barbara à Mylène Farmer, de ne pas avoir cette « vista » qui redonne espoir. « Optimistique moi », dirait la belle Mylène.

